

thématique

Baccalauréat

titre

Baccalauréat 2010 - Dossier de presse

responsable de la publication

Bureau de presse

édition et conception

Délégation à la communication

crédit photo

Philippe Devernay - MEN

date de parution

Juin 2010

périodicité

Annuelle

accès internet

education.gouv.fr/presse

impression

MEN - 100 exemplaires



→ dossier de presse

Baccalauréat 2010

Retrouvez ce dossier
dans l'espace presse
education.gouv.fr/presse

Contact presse
T 01 55 55 30 10

ministère
éducation
nationale



© Baccalauréat 2010

ministère
éducation
nationale



education.gouv.fr

Sommaire

→ L'essentiel et les nouveautés du baccalauréat 2010	2
→ La session 2010 en chiffres	4
■ Les chiffres clés	5
■ Les effectifs des candidats inscrits aux baccalauréats général, technologique et professionnel	6
■ Les effectifs des candidats inscrits au baccalauréat général par série	8
■ Les effectifs des candidats inscrits au baccalauréat technologique par série	10
■ Les effectifs des candidats inscrits au baccalauréat professionnel	12
■ Les effectifs des candidats inscrits aux épreuves anticipées des baccalauréats général et technologique	14
→ Le calendrier de la session 2010	15
■ Le calendrier de la session 2010	16
■ Le calendrier des épreuves anticipées pour les élèves des classes de première	18
■ Le calendrier des épreuves écrites du baccalauréat général	20
■ Le calendrier des épreuves écrites du baccalauréat technologique	21
■ Le calendrier des épreuves du baccalauréat professionnel	23
→ Les modalités de l'examen	24
■ Les modalités de l'examen des baccalauréats général et technologique	25
■ Les modalités de l'examen du baccalauréat professionnel	27
■ Les aménagements pour les candidats présentant un handicap	30
■ Le dispositif de conservation des notes	31
■ Les fraudes ou tentatives de fraudes	32
■ Les mentions au baccalauréat	33
■ Les langues vivantes	35
■ La dimension internationale du baccalauréat	37
→ Annexes	39
■ Tableaux statistiques	40
- Rétrospective du baccalauréat (1960-2009)	41
- Proportion de bacheliers dans une génération	43
- Évolution des taux d'accès annuels au niveau du baccalauréat (1995-2009)	45
■ Notes d'information	46
- Résultats définitifs de la session 2009 du baccalauréat – NI 10.06	47
- Les orientations post-baccalauréat (évolution 2000–2007) – NI 09.15	53
- Profil des nouveaux bacheliers entrant dans les principales filières du supérieur (évolution 2000–2008) – NI 10.03	61

**L'essentiel et les nouveautés
du baccalauréat 2010**

education.gouv.fr

dossier de presse

t 2010

bac

education.gouv.fr

dossier de presse

bac

er de presse bac

e 2010

dossier de presse

baccalauréat 2010

dossier de presse

esse 2010

education.gouv.fr

baccalauréat 2010

fr 2010

ba

Les chiffres

615 889	candidats scolarisés inscrits
467 733	élèves de 1 ^{ère} inscrits aux épreuves anticipées (baccalauréats général et technologique)
161 899	correcteurs et examinateurs
4 598	centres d'examen

→ La généralisation de l'épreuve facultative de langue des signes française (LSF)

À la session 2010, la LSF fait l'objet d'une épreuve facultative, pour la première fois, au baccalauréat professionnel.

Depuis la session 2008, les élèves des classes terminales des séries générales et de la série technologique « Hôtellerie » peuvent passer une épreuve facultative de « Langue des signes française ».

Cette épreuve est proposée à toutes les autres séries technologiques depuis la session 2009.

Tout candidat (malentendant ou non) inscrit dans une de ces séries peut passer l'épreuve. Après s'être préparé pendant 30 minutes, le candidat est évalué pendant 20 minutes.

En 2010, 717 candidats ont choisi de passer la LSF, contre 504 en 2009.

→ Le baccalauréat professionnel

■ Épreuve de contrôle

Depuis la session 2009, les candidats au baccalauréat professionnel peuvent bénéficier d'une épreuve de rattrapage dite « épreuve de contrôle », comme les candidats au baccalauréat général et technologique. Sa mise en place a permis d'établir l'égalité de traitement pour l'ensemble des candidats au baccalauréat. Des modifications règlementaires sont introduites à la session 2010 (voir page 28).

■ Nouvelles spécialités du baccalauréat professionnel

Le baccalauréat professionnel offre 4 nouvelles spécialités :

- maintenance nautique,
- interventions sur le patrimoine bâti,
- réparation des carrosseries,
- technicien d'études du bâtiment.

→ La consultation gratuite des résultats sur education.gouv.fr : un site simple et direct

Dès le mardi 6 juillet, les résultats du baccalauréat seront disponibles sur la page d'accueil du site du ministère de l'Éducation nationale. Une carte de France donnera accès à tous les résultats quelle que soit l'académie.

Les résultats du baccalauréat : education.gouv.fr/resultats-du-baccalauréat

L'organisation du baccalauréat en vidéo : education.gouv.fr/video-organisation-bac

La session 2010 en chiffres

education.gouv.fr

dossier de presse

at 2010 bac education.gouv.fr dossier de presse bac

er de presse bac

se 2010 dossier de presse baccalauréat 2010

dossier de presse

esse 2010 education.gouv.fr

baccalauréat 2010

v.fr 2010 bac

Les chiffres clés

France métropolitaine et DOM

Candidats	642 235 dont 615 889 candidats scolarisés et 26 346 candidats individuels
Candidats scolarisés	<p>615 889 candidats scolarisés inscrits :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 327 785 au baccalauréat général (54 %) ; ▪ 162 250 au baccalauréat technologique (26 %) ; ▪ 125 854 au baccalauréat professionnel (20 %). <p>Effectifs globaux en baisse de 1,03 % par rapport à la session 2009 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ - 1,14 % pour le baccalauréat général ; ▪ - 0,51 % pour le baccalauréat technologique ; ▪ - 1,42 % pour le baccalauréat professionnel. <p>467 733 élèves de première générale et technologique sont inscrits aux épreuves anticipées (- 3,45 % par rapport à la session 2009).</p>
Candidats individuels	26 346 candidats individuels sur les 642 235 candidats inscrits soit 4,10 % de l'effectif global.
Nombre de sujets	4 880 sujets élaborés pour les diverses sessions en métropole, dans les DOM , les COM et les centres à l'étranger.
Copies	Environ 4 millions de copies à corriger.
Centres d'examen	4 598 centres d'examen en France 82 pays étrangers organisateurs
Correcteurs	161 899 correcteurs et examinateurs
Indemnisation	Corrections : 5 € par copie Vacations orales : 38,24 € pour 4 heures d'interrogation orale
Coût de la session 2009	79,1€ par candidat présent (coût indicatif tous bacs confondus)
Langues	22 langues vivantes étrangères au choix des candidats au titre des épreuves obligatoires et facultatives. 25 autres langues au titre des épreuves facultatives uniquement. 11 langues régionales.
Parmi les candidats les plus jeunes	14 ans et 1 mois, académie de Rouen 14 ans et 2 mois, académie de Grenoble 14 ans et 3 mois, académie de Besançon
Parmi les candidats les plus âgés	85 ans et 7 mois, académie de Bordeaux 82 ans et 2 mois, académie de Nice 79 ans et 6 mois, académie de Montpellier

Les effectifs des candidats inscrits aux baccalauréats général, technologique et professionnel

France métropolitaine et DOM

	Total bac général	Total bac techno.	Total bac pro.	Total
Aix-Marseille	14 531	7 273	6 000	27 804
Amiens	8 861	5 150	3 714	17 725
Besançon	5 421	2 758	2 176	10 355
Bordeaux	15 018	6 647	5 769	27 434
Caen	7 025	3 228	2 747	13 000
Clermont-Ferrand	5 649	2 665	2 365	10 679
Corse	1 334	658	329	2 321
Dijon	7 299	3 712	2 888	13 899
Grenoble	16 797	7 933	5 419	30 149
Lille	20 191	11 419	9 344	40 954
Limoges	3 064	1 625	1 275	5 964
Lyon	15 986	7 049	5 843	28 878
Montpellier	12 321	6 416	4 388	23 125
Nancy-Metz	11 342	6 650	5 132	23 124
Nantes	17 069	7 732	6 438	31 239
Nice	11 113	4 582	3 567	19 262
Orléans-Tours	12 292	5 845	4 083	22 220
Poitiers	7 332	3 661	3 382	14 375
Reims	6 274	3 194	2 846	12 314
Rennes	15 764	8 274	5 679	29 717
Rouen	9 152	5 065	3 929	18 146
Strasbourg	9 441	4 580	3 764	17 785
Toulouse	13 204	6 188	4 555	23 947
Paris, Créteil, Versailles	70 660	32 931	24 762	128 353
Total métropole	317 140	155 235	120 394	592 769

Guadeloupe	2 750	1 615	1 394	5 759
Guyane	1 011	744	600	2 355
Martinique	2 296	1 726	1 362	5 384
La Réunion	4 588	2 930	2 104	9 622
Total DOM	10 645	7 015	5 460	23 120

Total métropole et DOM	327 785	162 250	125 854	615 889
-------------------------------	----------------	----------------	----------------	----------------

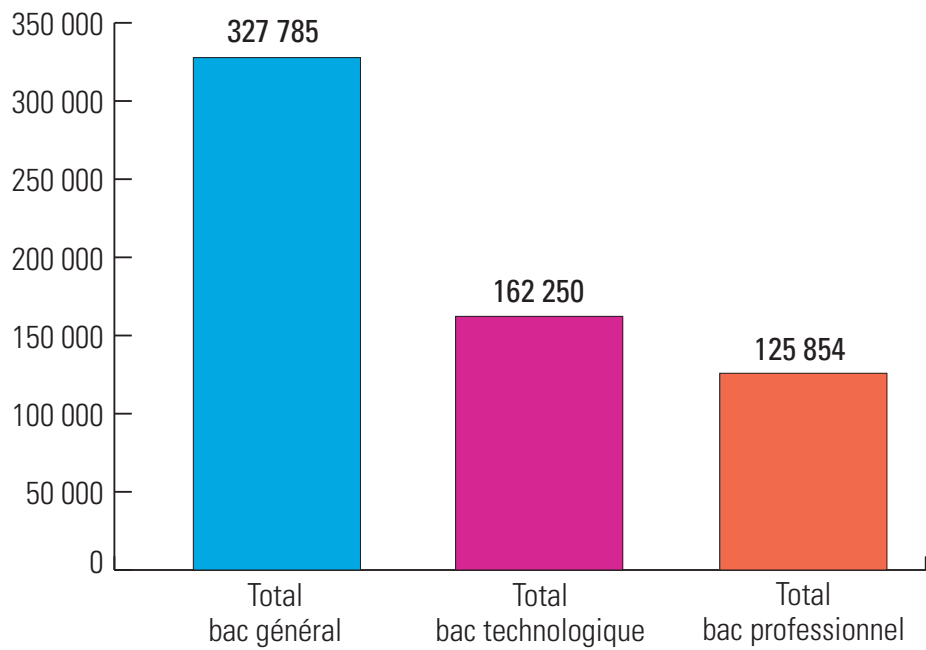
Rappel inscrits 2009	331 575	163 085	127 662	622 322
Évolution 2009/2010	-1,14%	-0,51%	-1,42%	-1,03%

Répartition	54%	26%	20%	100%
-------------	-----	-----	-----	------

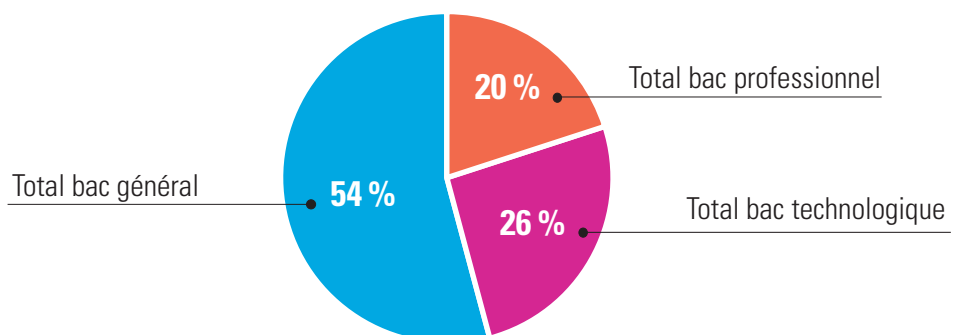


France métropolitaine et DOM

Effectifs des candidats inscrits aux baccalauréats général, technologique et professionnel



% d'inscrits par type de baccalauréat



Les effectifs des candidats inscrits au baccalauréat général par série

France métropolitaine et DOM

	Série littéraire	Série économique et sociale	Série scientifique	Total
Aix-Marseille	2 489	4 592	7 450	14 531
Amiens	1 542	2 947	4 372	8 861
Besançon	833	1 674	2 914	5 421
Bordeaux	2 772	4 592	7 654	15 018
Caen	1 365	2 240	3 420	7 025
Clermont-Ferrand	1 026	1 823	2 800	5 649
Corse	342	413	579	1 334
Créteil	3 914	7 342	10 571	21 827
Dijon	1 333	2 122	3 844	7 299
Grenoble	2 642	5 614	8 541	16 797
Lille	2 894	6 230	11 067	20 191
Limoges	623	917	1 524	3 064
Lyon	2 329	5 331	8 326	15 986
Montpellier	2 277	3 738	6 306	12 321
Nancy-Metz	1 749	3 468	6 125	11 342
Nantes	2 856	5 560	8 653	17 069
Nice	2 005	3 611	5 497	11 113
Orléans-Tours	1 924	4 037	6 331	12 292
Paris	3 165	5 132	7 832	16 129
Poitiers	1 470	2 260	3 602	7 332
Reims	1 004	1 878	3 392	6 274
Rennes	2 527	5 174	8 063	15 764
Rouen	1 707	3 096	4 349	9 152
Strasbourg	1 339	3 099	5 003	9 441
Toulouse	2 241	3 956	7 007	13 204
Versailles	4 757	10 834	17 113	32 704
Total métropole	53 125	101 680	162 335	317 140

Guadeloupe	634	834	1 282	2 750
Guyane	256	365	390	1 011
Martinique	515	672	1 109	2 296
La Réunion	1 070	1 406	2 112	4 588
Total DOM	2 475	3 277	4 893	10 645

Total métropole et DOM	55 600	104 957	167 228	327 785
-------------------------------	---------------	----------------	----------------	----------------

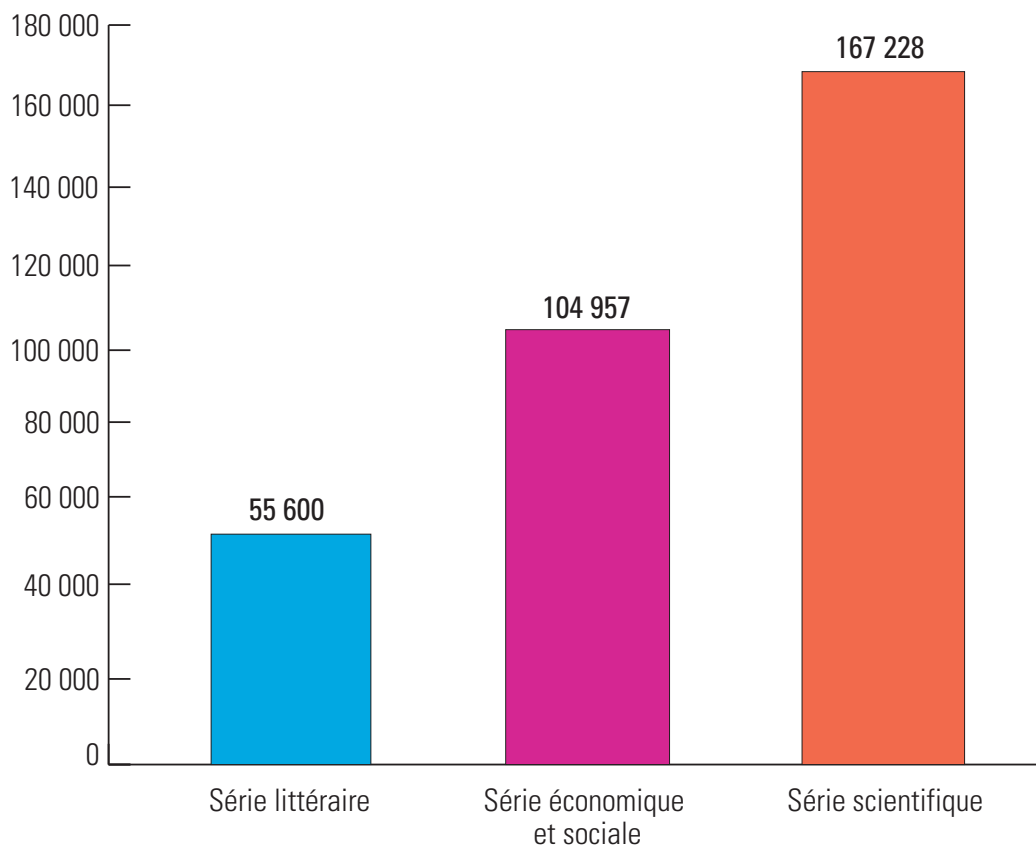
Rappel inscrits 2009	56 802	105 351	169 422	331 575
Évolution 2009/2010	-2,12%	-0,37%	-1,29%	-1,14%

Répartition	17%	32%	51%	100%
-------------	-----	-----	-----	------

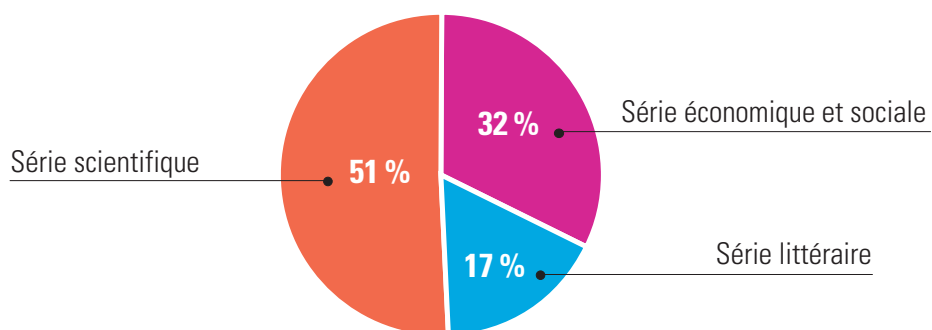


France métropolitaine et DOM

Effectifs des candidats inscrits au baccalauréat général par série



% d'inscrits par série



Les effectifs des candidats inscrits au baccalauréat technologique par série

France métropolitaine et DOM

	STL	STI	STG	ST2S	Hôtellerie	TMD	Total
Aix-Marseille	425	1 896	3 684	1 119	138	11	7 273
Amiens	253	1 071	2 562	1 201	63	0	5 150
Besançon	177	853	1 190	456	74	8	2 758
Bordeaux	350	1 746	3 544	833	157	17	6 647
Caen	168	706	1 696	570	81	7	3 228
Clermont-Ferrand	120	635	1 175	647	88	0	2 665
Corse	25	105	402	112	14	0	658
Créteil	478	2 768	7 517	2 748	102	12	13 625
Dijon	267	923	1 689	758	63	12	3 712
Grenoble	396	1 991	4 210	1 195	141	0	7 933
Lille	540	2 498	5 205	2 927	222	27	11 419
Limoges	110	502	640	348	25	0	1 625
Lyon	377	1 881	3 533	1 127	97	34	7 049
Montpellier	305	1 415	3 507	1 088	84	17	6 416
Nancy-Metz	393	1 755	3 264	1 080	137	21	6 650
Nantes	327	1 855	3 780	1 536	198	36	7 732
Nice	235	970	2 720	480	161	16	4 582
Orléans-Tours	394	1 367	3 187	755	136	6	5 845
Paris	294	966	2 404	688	216	54	4 622
Poitiers	167	884	1 879	639	92	0	3 661
Reims	156	826	1 515	642	46	9	3 194
Rennes	330	1 983	4 396	1 439	121	5	8 274
Rouen	329	1 254	2 702	671	91	18	5 065
Strasbourg	323	1 223	2 242	690	102	0	4 580
Toulouse	382	1 693	2 915	1 054	144	0	6 188
Versailles	435	3 103	8 816	2 192	131	7	14 684
Total métropole	7 756	36 869	80 374	26 995	2 924	317	155 235
Guadeloupe	21	317	952	285	40	0	1 615
Guyane	19	153	400	172	0	0	744
Martinique	48	382	990	284	22	0	1 726
La Réunion	122	599	1 829	361	19	0	2 930
Total DOM	210	1 451	4 171	1 102	81	0	7 015

Total métropole et DOM	7 966	38 320	84 545	28 097	3 005	317	162 250
Rappel inscrits 2009	8 157	38 835	86 961	25 825	2 976	331	163 085
Évolution 2009/2010	-2,34%	-1,33%	-2,78%	8,80%	0,97%	-4,23%	-0,51%

Répartition	4,91%	23,62%	52,11%	17,32%	1,85%	0,20%	100,00%
--------------------	-------	--------	--------	--------	-------	-------	---------

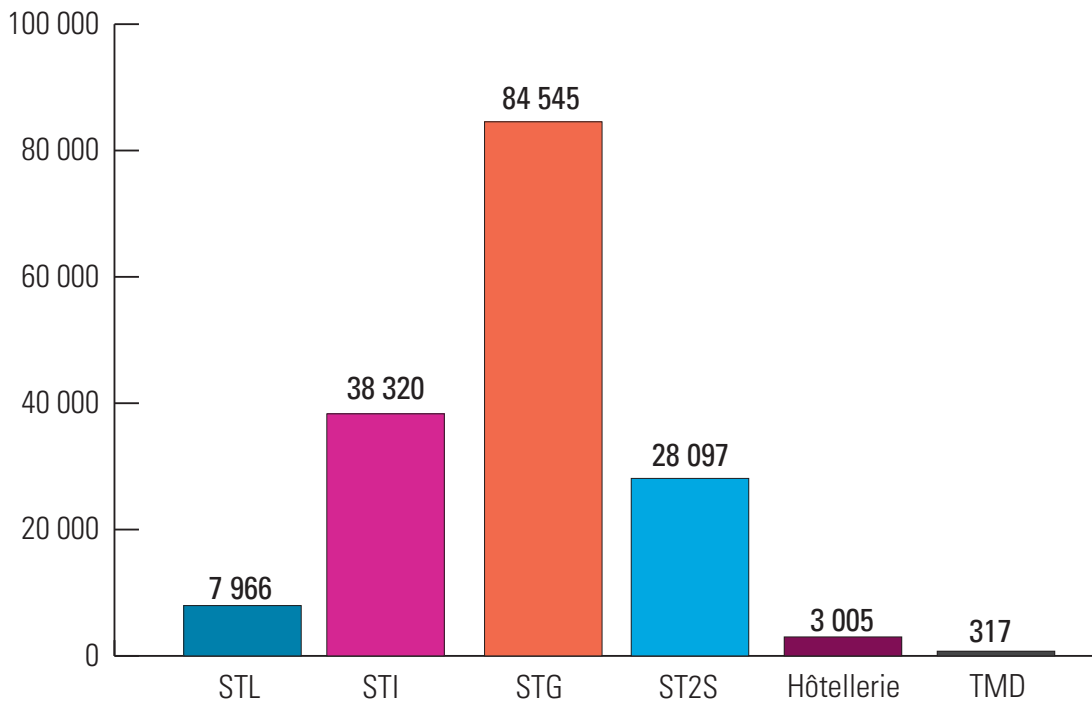
STL : sciences et technologies de laboratoire
 STI : sciences et technologies industrielles
 STG : sciences et technologies de la gestion

ST2S : sciences et technologies de la santé et du social
 TMD : techniques de la musique et de la danse

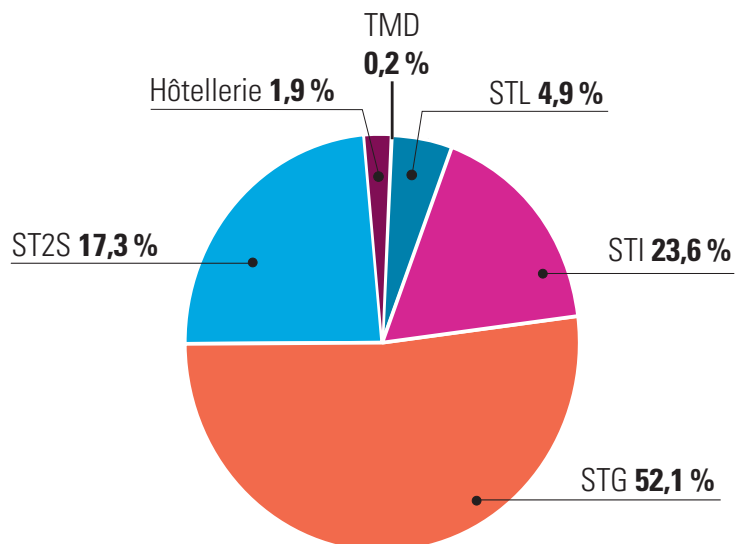


France métropolitaine et DOM

Effectifs des candidats inscrits au baccalauréat technologique par série



% d'inscrits par série



Les effectifs des candidats inscrits au baccalauréat professionnel 70 spécialités

France métropolitaine et DOM

Aéronautique (2 options)	656
Aménagement-finition du bâtiment	330
Artisanat et métiers d'art : arts de la pierre	44
Artisanat et métiers d'art : communication graphique	1 032
Artisanat et métiers d'art : ébéniste	432
Artisanat et métiers d'art : horlogerie	4
Artisanat et métiers d'art : marchandisage visuel	57
Artisanat et métiers d'art : tapissier d'ameublement	241
Artisanat et métiers d'art : vêtement et accessoire de mode	1 295
Artisanat et métiers d'art : verrerie scientifique et technique, métiers enseigne et signalétique	89
Bio-industries de transformation	640
Carrosserie : construction	50
Commerce	18 567
Comptabilité	14 276
Cultures marines	60
Électrotechnique énergie équipements communicants	10 497
Environnement nucléaire	79
Esthétique/cosmétique-parfumerie	1 495
Étude et définition de produits industriels	826
Exploitation des transports	961
Hygiène et environnement	634
Industrie de procédés	626
Industries des pâtes, papiers et cartons	18
Interventions sur le patrimoine bâti	13
Logistique	2 339
Maintenance des équipements industriels	6 093
Maintenance des matériels (3 options)	1 183
Maintenance des systèmes mécaniques automatisés systèmes ferroviaires	276
Maintenance de véhicules automobiles (3 options)	6 035
Maintenance nautique	232
Métiers de l'alimentation	547
Métiers de la mode et industries connexes - productique	456
Métiers du pressing et de la blanchisserie	37
Micro informatique et réseaux : installation et maintenance	1 400
Microtechniques	364
Mise en œuvre des matériaux	93
Ouvrages du bâtiment : aluminium, verre et matériaux de synthèse	335
Ouvrages du bâtiment : métallerie	83
Photographie	355



Pilotage de systèmes de production automatisée	749
Plasturgie	400
Production graphique	654
Production imprimée	440
Productique mécanique décolletage	30
Réalisation d'ouvrages chaudronnés et de structures métalliques	1 790
Réparation des carrosseries	1 038
Restauration	5 527
Secrétariat	12 858
Sécurité prévention	658
Services (accueil, assistance, conseil)	4 992
Services de proximité et vie locale	2 585
Systèmes électroniques numériques	3 390
Technicien aérostructure	144
Technicien constructeur bois	337
Technicien de fabrication bois et matériaux associés	362
Technicien de scierie	22
Technicien d'études du bâtiment : option A - études et économie	1 724
Technicien d'études du bâtiment : option B - assistant en architecture	380
Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre	803
Technicien du froid et du conditionnement de l'air	1053
Technicien d'usinage	2 486
Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques	1 035
Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques	1 666
Technicien géomètre topographe	422
Technicien menuisier agenceur	1 588
Technicien modeleur	127
Technicien outilleur	386
Traitements de surfaces	32
Travaux publics	706
Vente (prospection - négociation - suivi de clientèle)	4 720

Total candidats 2010	125 854
-----------------------------	----------------

Part du secteur tertiaire 51%

Part du secteur industriel 49%

Rappel total candidats 2009 127 662

- 1,42 % en 2010

Les effectifs des candidats inscrits aux épreuves anticipées des baccalauréats général et technologique

France métropolitaine et DOM

	Baccalauréat général	Baccalauréat technologique	Total
Aix-Marseille	14 126	6 808	20 934
Amiens	8 396	4 618	13 014
Besançon	5 201	2 484	7 685
Bordeaux	14 781	6 215	20 996
Caen	6 800	2 947	9 747
Clermont-Ferrand	5 610	2 502	8 112
Corse	1 281	559	1 840
Créteil	19 676	11 142	30 818
Dijon	7 342	3 449	10 791
Grenoble	16 746	7 267	24 013
Lille	19 500	10 600	30 100
Limoges	2 925	1 491	4 416
Lyon	15 822	6 587	22 409
Montpellier	11 969	5 947	17 916
Nancy-Metz	10 761	6 030	16 791
Nantes	17 572	7 502	25 074
Nice	10 172	3 976	14 148
Orléans-Tours	11 965	5 410	17 375
Paris	15 067	3 931	18 998
Poitiers	7 569	3 446	11 015
Reims	5 995	2 897	8 892
Rennes	16 148	7 586	23 734
Rouen	9 203	4 783	13 986
Strasbourg	9 591	4 371	13 962
Toulouse	13 484	6 184	19 668
Versailles	32 062	12 579	44 641
Total métropole	309 764	141 311	451 075
Guadeloupe	2 559	1 467	4 026
Guyane	932	664	1 596
Martinique	2 137	1 528	3 665
La Réunion	4 550	2 821	7 371
Total DOM	10 178	6 480	16 658

Total métropole et DOM	319 942	147 791	467 733
-------------------------------	----------------	----------------	----------------

Rappel inscrits 2009	329 919	154 549	484 468
Évolution 2009/2010	-3,02%	-4,37%	-3,45%

Répartition	68%	32%	100%
-------------	-----	-----	------

Le calendrier de la session 2010

education.gouv.fr

dossier de presse

2010

bac

education.gouv.fr

dossier de presse

bac

dossier de presse bac

2010

dossier de presse

bac

baccalauréat 2010

dossier de presse

2010

education.gouv.fr

baccalauréat 2010

2010

bac

→ Session normale

■ Épreuves écrites du 1^{er} groupe

Métropole

Baccalauréat général : 17, 18, 21, 22 et 23 juin 2010

Baccalauréat technologique : 17, 18, 21, 22 et 23 juin 2010

Baccalauréat professionnel : 21, 22, 23, 24 et 25 juin 2010

Départements d'outre-mer

Guadeloupe-Guyane-Martinique

Baccalauréat général : 15, 16, 17, 18, 21, 22 et 23 juin 2010

Baccalauréat technologique : 15, 16, 17, 18, 21, 22 et 23 juin 2010

Baccalauréat professionnel : 18, 21, 22, 23, 24 et 25 juin 2010

La Réunion

Baccalauréat général : 17, 18, 21, 22 et 23 juin 2010

Baccalauréat technologique : 17, 18, 21, 22 et 23 juin 2010

Baccalauréat professionnel : 21, 22, 23, 24 et 25 juin 2010

Collectivités d'outre-mer

Polynésie française

Baccalauréat général : 7, 8, 9, 10, 11, 14 et 16 juin 2010

Baccalauréat technologique : 7, 9, 10, 11, 14 et 16 juin 2010

Baccalauréat professionnel : 18, 21, 22, 23, 24 et 25 juin 2010

Mayotte

Baccalauréat général : 17, 18, 21, 22 et 23 juin 2010

Baccalauréat technologique : 17, 18, 21, 22 et 23 juin 2010

Baccalauréat professionnel : 21, 22, 23, 24 et 25 juin 2010

Saint-Pierre et Miquelon

Baccalauréat général : 1^{er}, 2, 3, 4, 7 et 8 juin 2010

Baccalauréat professionnel : 18, 21, 22, 23, 24 et 25 juin 2010

Nouvelle-Calédonie

La session a lieu en novembre-décembre.

■ Épreuves orales et pratiques

Les dates sont fixées par les recteurs dans chaque académie.

■ Résultats du 1^{er} groupe d'épreuves

Les résultats du 1^{er} groupe d'épreuves sont connus **à partir du mardi 6 juillet 2010** (métropole) pour les baccalauréats général, technologique et professionnel.

■ Épreuves orales du 2^e groupe (oraux de rattrapage)

Organisées immédiatement après la communication des résultats du 1^{er} groupe, elles se déroulent **jusqu'au samedi 10 juillet 2010** (matin).



→ Sessions de remplacement

Cette session est réservée aux candidats inscrits qui n'ont pu se présenter à la session normale pour des raisons dûment justifiées.

■ Baccalauréats général et technologique

Épreuves écrites terminales : 13, 14, 15, 16 et 17 septembre 2010.

Épreuves écrites de français et de français et littérature : 15 septembre 2010.

■ Baccalauréat professionnel

Épreuves écrites : 13, 14, 15, 16 et 17 septembre 2010.

Le calendrier des épreuves anticipées pour les élèves des classes de première

→ Baccalauréat général

■ Épreuves écrites

Métropole

	Série littéraire	Série économique et sociale	Série scientifique
Vendredi 18 juin	Mathématiques - informatique 14h – 15h30		
Lundi 21 juin	Français et littérature 8h – 12h	Français 8h – 12h	Français 8h – 12h
Mercredi 23 juin	Enseignement scientifique 8h – 9h30	Enseignement scientifique 8h – 9h30	

Guadeloupe, Guyane et Martinique

	Série littéraire	Série économique et sociale	Série scientifique
Mercredi 16 juin	Français et littérature 8h – 12h	Français 8h – 12h	Français 8h – 12h
Jedi 17 juin	Enseignement scientifique 14h30 – 16h	Enseignement scientifique 14h30 – 16h	
Lundi 21 juin	Mathématiques - informatique 14h – 15h30		



La Réunion

	Série littéraire	Série économique et sociale	Série scientifique
Vendredi 18 juin	Mathématiques-informatique 16h – 17h30		
Lundi 21 juin	Français et littérature 10h – 14h	Français 10h – 14h	Français 10h – 14h
Mercredi 23 juin	Enseignement scientifique 8h – 9h30	Enseignement scientifique 8h – 9h30	

■ Épreuve orale

Les dates de l'épreuve orale de français sont fixées par les recteurs d'académie.

→ Baccalauréat technologique

■ Épreuve écrite de français

Métropole : **Lundi 21 juin**

Guadeloupe, Guyane, Martinique : **Mercredi 16 juin**

La Réunion : **Lundi 21 juin**

■ Épreuves orales

Les dates de l'épreuve orale de **français** (toutes séries) et de l'épreuve d'**histoire-géographie** pour les séries STI et STL sont fixées par les recteurs d'académie.

Le calendrier des épreuves écrites du baccalauréat général

	Série littéraire	Série économique et sociale	Série scientifique
Jeudi 17 juin	Philosophie 8h – 12h Littérature 14h – 16h	Philosophie 8h – 12h	Philosophie 8h – 12h
Vendredi 18 juin	Histoire-géographie 8h – 12h Mathématiques-informatique 14h – 15h30	Histoire-géographie 8h – 12h	Histoire-géographie 8h – 12h
Lundi 21 juin	Français et littérature 8h – 12h LV1 14h – 17h	Français 8h – 12h LV1 14h – 17h	Français 8h – 12h LV1 14h – 17h
Mardi 22 juin	Latin 8h – 11h LV2 étrangère 14h – 17h ou LV2 régionale 14h – 17h	Sciences économiques et sociales 8h – 12h ou 13h (spécialité)	Mathématiques 8h – 12h LV2 étrangère 14h – 16h ou LV2 régionale 14h – 16h
Mercredi 23 juin	Enseignement scientifique 8h – 9h30 Arts (épreuve écrite) 14h – 17h30 Grec ancien 14h – 17h Mathématiques 14h – 17h	Enseignement scientifique 8h – 9h30 Mathématiques 14h – 17h	Physique-chimie 8h – 11h30 Sciences de la vie et de la Terre ou Biologie-écologie 14h – 17h30 Sciences de l'ingénieur 14h–18h

Source BOEN n°45 du 03/12/2009

Le calendrier des épreuves écrites du baccalauréat technologique

	ST2S	STL			STG	
		Biochimie Génie biologique	Physique de laboratoire	Chimie de laboratoire	Communication et gestion des ressources humaines	Comptabilité et finance d'entreprise Mercatique Gestion des systèmes d'information
Jeudi 17 juin	Philosophie 14h – 18h	Philosophie 14h – 18h	Philosophie 14h – 18h	Philosophie 14h – 18h	Philosophie 14h – 18h	Philosophie 14h – 18h
Vendredi 18 juin	Histoire – géographie 8h – 10h30	Sciences physiques 8h – 11h			Histoire- géographie 8h – 10h30	Histoire- géographie 8h – 10h30
	Sciences physiques et chimiques 14h – 16h	Mathématiques 14h – 16h	Mathématiques 14h – 18h	Mathématiques 14h – 17h	Epreuve de spécialité 14h – 18h	Epreuve de spécialité 14h – 18h
Lundi 21 juin	Mathématiques 8h – 10h				Economie–droit 8h – 11h	Economie–droit 8h – 11h
	Français 14h – 18h	Français 14h – 18h	Français 14h – 18h	Français 14h – 18h	Français 14h – 18h	Français 14h – 18h
Mardi 22 juin	Sciences et techniques sanitaires et sociales (épreuve écrite) 9h – 12h (épreuve pratique) 14h - 17h	Biochimie- biologie 8h – 12h	Physique – chimie 8h – 11h Electricité 14h – 17h	Chimie 8h – 11h Physique 14h – 16h	Mathématiques 8h – 10h LV2 étrangère 14h – 16h ou LV2 régionale 14h – 16h	Mathématiques 8h – 11h LV2 étrangère 14h – 16h ou LV2 régionale 14h – 16h
	Biologie et physiopathologie humaines 8h – 11h30		Contrôle et régulation ou optique et physico-chimie 8h – 11h	Génie chimique 8h – 11h	Management des organisations 8h – 11h	Management des organisations 8h – 11h
Mercredi 23 juin	LV1 14h – 16h	LV1 14h – 16h	LV1 14h – 16h	LV1 14h – 16h	LV1 14h – 16h	LV1 14h – 16h

Source BOEN n°45 du 03/12/2009



	STI					HÔTELLERIE
	Génie civil Génie mécanique Génie énergétique Génie des matériaux	Génie électronique	Génie électrotechnique	Génie optique	Arts appliqués	
Jeudi 17 juin	Philosophie 14h – 18h	Philosophie 14h – 18h	Philosophie 14h – 18h	Philosophie 14h – 18h	Philosophie 14h – 18h	Philosophie 14h – 18h
Vendredi 18 juin	Etude des constructions 12h30 – 18h30	Etude des systèmes techniques industriels 12h30 – 18h30	Etude des constructions 12h30 – 16h30	Etude des constructions 12h30 – 18h30	Etude de cas 8h – 12h Mathématiques 14h – 16h	Environnement du tourisme 14h – 17h
Lundi 21 juin	Français 14h – 18h	Français 14h – 18h	Français 14h – 18h	Français 14h – 18h	Physique Chimie 8h – 10h Français 14h – 18h	Français 14h – 18h
Mardi 22 juin	Mathématiques 8h – 12h	Mathématiques 8h – 12h	Mathématiques 8h – 12h	Mathématiques 8h – 12h	Recherche appliquée 8h – 16h	Gestion hôtelière et mathématiques 13h – 17h30
Mercredi 23 Juin	Sciences physiques et physique appliquée 8h – 10h LV1 14h – 16h	Physique appliquée 8h – 12h LV1 14h – 16h	Physique appliquée 8h – 12h LV1 14h – 16h	Sciences physiques appliquées 8h – 11h LV1 14h – 16h	Arts, techniques et civilisations 8h – 11h LV1 14h – 16h	Sciences appliquées et technologies 14h – 17h

Source BOEN n°45 du 03/12/2009

Le calendrier des épreuves du baccalauréat professionnel

■ Épreuves générales écrites

Elles sont communes à tous les candidats.

Lundi 21 juin 2010	Français 9h30 – 12h
	Histoire – géographie 14h – 16h
Mardi 22 juin 2010	Langue vivante 8h – 10h
	Éducation artistique/Arts appliqués 14h -17h

■ Épreuves professionnelles écrites

Les dates diffèrent selon la spécialité de baccalauréat professionnel.

Du 23 au 25 juin 2010	Selon les spécialités de baccalauréat professionnel
-----------------------	--

■ Épreuves pratiques

Les dates sont fixées par les recteurs.

Les modalités de l'examen

education.gouv.fr
dossier de presse
2010 bac
education.gouv.fr
dossier de presse bac
dossier de presse bac
2010 baccalauréat 2010
dossier de presse
sse 2010 education.gouv.fr
baccalauréat 2010
r 2010 bac

→ En fin de première : les épreuves anticipées

- Français : écrit et oral (baccalauréat général ou technologique)
- Français et littérature : écrit et oral (série L)
- Travaux personnels encadrés – TPE – (séries générales L, ES, S)
- Enseignement scientifique : écrit (série ES)
- Enseignement scientifique et mathématiques-informatique : écrit (série L)
- Épreuve d'histoire-géographie : oral (séries sciences et technologies industrielles – STI et sciences et technologies de laboratoire – STL)

→ En terminale : le contrôle en cours de formation (CCF)

- Éducation physique et sportive (baccalauréat général et technologique)
- Capacités expérimentales en sciences physiques et sciences de la vie et de la Terre (série S)
- Expression orale en langues vivantes (série STG et ST2S)

→ En fin de terminale : les autres épreuves du premier groupe

- Épreuves obligatoires : écrites, orales, pratiques selon les séries
- Épreuves facultatives, deux au maximum (seuls les points supérieurs à 10 sont pris en compte par le jury)

Résultats

- Le candidat qui obtient une moyenne inférieure à 8/20 est ajourné.
- Le candidat qui obtient une moyenne de 10/20 ou plus est déclaré admis.
- Le candidat qui obtient une moyenne comprise entre 8/20 et 10/20 est autorisé à se présenter aux épreuves orales du second groupe.

→ Épreuves du second groupe, de «rattrapage»

Le candidat se présente à deux épreuves orales, dans deux matières qu'il choisit parmi celles qui ont fait l'objet d'une épreuve écrite, anticipée ou non. Pour chacune des épreuves, seule la meilleure note obtenue par le candidat au premier ou au deuxième groupe est prise en compte par le jury.

Le candidat est reçu s'il obtient une moyenne de 10/20 ou plus à l'ensemble des épreuves, à l'issue des épreuves du second groupe. Un certificat de fin d'études secondaires est délivré au candidat ajourné à l'issue des épreuves du second groupe.



→ Session de remplacement (septembre)

Cette session s'adresse aux candidats qui, en cas d'absence justifiée liée à un événement indépendant de leur volonté, n'ont pu subir tout ou partie des épreuves organisées à la session de juin.

La règle est la suivante :

- les candidats ayant subi une partie des épreuves anticipées subissent de nouveau toutes ces épreuves, les notes obtenues à la session normale étant annulées ;
- les candidats ayant subi une partie des épreuves subissent à la session de remplacement l'ensemble des épreuves, à l'exception des épreuves anticipées ;
- les candidats autorisés à subir des épreuves de contrôle subissent seulement ces épreuves ;
- aux candidats autorisés par dérogation à subir toutes les épreuves la même année les règles ci-dessus leur sont applicables.

Sont exclues de la session de remplacement les épreuves d'éducation physique et sportive et les épreuves facultatives. Les notes obtenues à la session normale à l'épreuve d'éducation physique et sportive et, le cas échéant, aux épreuves facultatives, sont reportées et prises en compte lors de la session de remplacement.

Les modalités de l'examen du baccalauréat professionnel

→ Structure de l'examen

Le baccalauréat professionnel comporte :

- 7 épreuves obligatoires (chaque épreuve est composée d'une ou plusieurs unités)
- 1 épreuve facultative, parmi celles proposées : langue vivante, hygiène-prévention-secourisme et, pour quelques spécialités de baccalauréat professionnel, prise rapide de la parole

→ Qui peut se présenter ?

- Les candidats ayant suivi une préparation au diplôme par la voie scolaire, de l'apprentissage ou de la formation continue
- Les candidats ayant accompli trois ans d'activité professionnelle dans un emploi de niveau au moins égal à celui d'un ouvrier ou employé qualifié et dans un domaine professionnel en rapport avec la finalité du diplôme

→ Deux formes d'examen possibles

Les candidats ayant préparé le baccalauréat par la voie scolaire ou de l'apprentissage présentent obligatoirement l'examen sous **sa forme globale**. Ils subissent l'ensemble des épreuves au cours d'une même session, en fin de formation.

Le diplôme leur est délivré s'ils ont obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Les candidats issus de la formation professionnelle continue, de l'enseignement à distance et ceux qui se présentent au titre de leurs trois années d'activité professionnelle peuvent passer l'examen sous **la forme globale** ou choisir **la forme progressive** de l'examen. Dans ce cas, ils ne présentent, lors d'une même session, que certaines unités constitutives du diplôme.

Le diplôme est délivré au candidat qui, après en avoir présenté l'ensemble des unités, a obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

→ Épreuves ponctuelles et contrôle en cours de formation

L'organisation de l'examen diffère selon l'origine des candidats.

Combinaison entre épreuves ponctuelles et épreuves évaluées par contrôle en cours de formation

- Candidats scolarisés en formation initiale dans les établissements publics et privés sous contrat
- Candidats de la formation professionnelle continue dans un établissement public
- Candidats ayant préparé l'examen par la voie de l'apprentissage dans un centre de formation d'apprentis ou une section d'apprentissage habilités

Épreuves uniquement ponctuelles

Tous les autres candidats, dont, notamment, les élèves de l'enseignement à distance.



→ Dispenses d'épreuves

Les candidats bacheliers ou titulaires de certains diplômes peuvent être dispensés de certaines unités :

- langue vivante,
- français,
- histoire-géographie,
- éducation artistique-arts appliqués,
- éducation socioculturelle,
- éducation physique et sportive,
- travaux pratiques de sciences physiques.

Les candidats ajournés à l'examen d'une spécialité de baccalauréat professionnel qui ont obtenu à une ou plusieurs de ces unités une note égale ou supérieure à 10/20 voient leur bénéfice se transformer en dispenses d'unités s'ils se présentent à l'examen d'une autre spécialité de baccalauréat professionnel, pendant leur durée de validité (cinq ans).

→ Épreuve de rattrapage

Depuis la session 2009, les candidats au baccalauréat professionnel peuvent bénéficier d'une épreuve de rattrapage, dite « épreuve de contrôle ».

À la suite du bilan établi pour la session 2009, le contenu de cette épreuve évolue.

À la session 2010, l'épreuve de contrôle comporte deux parties :

- l'une portant sur les connaissances et compétences, évaluées dans l'épreuve scientifique et technique,
- l'autre sur les connaissances et compétences, évaluées dans l'épreuve de français et histoire-géographie.

Aucune modification n'est apportée, pour la session 2010, au coefficient de l'épreuve fixé par décret.

Conditions

Les candidats, qui obtiennent une moyenne générale comprise entre 8 et 10 sur 20 aux épreuves du premier groupe et une note au moins égale à 10 sur 20 à l'épreuve professionnelle pratique, peuvent se présenter à l'épreuve de rattrapage.

Modalités

L'épreuve consiste en deux interrogations de quinze minutes chacune, menées, l'une, par un enseignant de mathématiques et de sciences physiques ou de la spécialité concernée, l'autre, par un enseignant de français et histoire-géographie.

Résultat définitif

Le résultat définitif de l'examen est égal à la moyenne de :

- la note moyenne sur 20 des épreuves du premier groupe affectées de leur coefficient ;
- la note sur 20 attribuée à l'épreuve de contrôle.



Exemple : un candidat qui obtiendrait une moyenne de 8 sur 20 aux épreuves de premier groupe (dont 10 au moins à l'épreuve professionnelle pratique) devrait obtenir au moins 12 sur 20 à l'épreuve de contrôle pour être admis à l'examen.

Cette solution s'applique à toutes les spécialités de baccalauréat professionnel, quels que soient les coefficients des épreuves, et à tous les candidats, y compris ceux qui bénéficient de dispenses d'épreuves.

→ **Épreuves de remplacement**

Les candidats qui, pour une cause de force majeure dûment constatée, n'ont pu se présenter à tout ou partie des épreuves de la session organisée à la fin de l'année scolaire peuvent, sur autorisation du recteur, se présenter aux épreuves de remplacement correspondantes.

Les aménagements pour les candidats présentant un handicap

Les candidats présentant un handicap peuvent passer le baccalauréat dans des conditions aménagées, garantissant l'égalité de leurs chances avec les autres candidats.

Pour bénéficier de ces mesures, les candidats doivent adresser une demande à l'un des médecins désignés à cet effet par la commission départementale des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Au vu de la situation particulière du candidat, le médecin rend un avis sur lequel s'appuie le rectorat pour décider des aménagements ou des adaptations d'épreuves, comme :

- **une dispense de l'épreuve obligatoire de langue vivante 2**, pour les candidats à l'examen du baccalauréat général et du baccalauréat technologique présentant une déficience du langage et de la parole, à leur demande ;
- **l'assistance d'un(e) secrétaire**, qui écrira sous leur dictée, pour les candidats qui ne peuvent pas écrire à la main, utiliser leur propre matériel (ordinateur...) ou qui ne peuvent pas s'exprimer par écrit d'une manière autonome ;
- **une dispense d'épreuve**, pour les candidats présentant un handicap auditif, qui peuvent demander à être dispensés des épreuves de langue vivante autres que la langue vivante 1 ;
- **un aménagement de l'épreuve d'histoire-géographie** au baccalauréat général des séries ES, L et S, ainsi qu'au baccalauréat technologique des séries STG et ST2S, pour les candidats reconnus handicapés visuels ou handicapés moteurs ;
- **un contrôle adapté pour l'épreuve d'éducation physique et sportive ;**
- **une composition sur des sujets transcrits** en braille ou en gros caractères avec un fort contraste.

L'avis du médecin ne préjuge pas de la décision du recteur.

De plus, les candidats concernés peuvent demander la conservation pendant cinq ans des notes de leur choix obtenues à l'examen (quelle que soit leur valeur), tout en pouvant bénéficier, le cas échéant, d'une mention.

Une demande d'étalement des épreuves sur plusieurs sessions peut aussi être formulée. Depuis la session 2009, cette possibilité est étendue aux épreuves du second groupe.

Par ailleurs, les autorités académiques peuvent ouvrir des centres d'examen adaptés si certains élèves, accueillis dans des établissements hospitaliers pour des séjours de longue durée ou recevant des soins en liaison avec ces établissements, ne peuvent aller composer dans des centres ouverts dans les établissements scolaires.

Enfin, les candidats qui auront obtenu un temps d'épreuves majoré bénéficieront, cette année comme en 2009, d'un temps de repas et de récupération entre les épreuves qui ne devra pas être inférieur à une heure. Ceux qui le souhaitent seront installés dans une salle particulière et pourront déjeuner sur place.

→ Baccalauréat général et baccalauréat technologique

Après un échec au baccalauréat général ou technologique, le candidat qui se présente de nouveau à l'examen peut, à condition qu'il s'inscrive comme candidat non scolarisé et dans la même série, conserver pendant cinq ans des notes égales ou supérieures à 10 obtenues aux épreuves du premier groupe.

Cette mesure de conservation des notes s'applique également aux **candidats atteints de maladie grave, ainsi qu'aux candidats sportifs de haut niveau**.

Pendant cinq ans, les candidats présentant un handicap peuvent conserver les notes, même inférieures à 10, obtenues aux épreuves du premier groupe, tout en pouvant bénéficier, le cas échéant, d'une mention.

→ Baccalauréat professionnel

En cas d'échec à l'examen, les candidats au baccalauréat professionnel relevant de la formation initiale peuvent demander à conserver, au sein de la même spécialité et pendant **cinq ans** à compter de leur date d'obtention, le bénéfice des notes égales ou supérieures à 10 obtenues aux unités.

Lors de la session suivante, le calcul de la moyenne générale s'effectue sur la base des notes conservées et des notes obtenues aux évaluations à nouveau passées.

Les candidats issus de la formation professionnelle continue, de l'enseignement à distance et ceux qui se présentent au titre de leur expérience professionnelle peuvent, s'ils ont présenté l'examen sous la forme progressive, choisir également de conserver et reporter, au sein de la même spécialité, dans les mêmes conditions, des notes inférieures ou supérieures à 10 sur 20 obtenues aux unités.

Les fraudes ou tentatives de fraudes

→ Est constitutif d'une fraude :

- toute communication des candidats pendant les épreuves ;
- toute utilisation d'informations ou de documents non autorisés par le sujet lors des épreuves ;
- toute substitution d'identité.

→ Pendant les épreuves

En cas de flagrant délit ou de tentative de fraude, le surveillant responsable de la salle prend toutes mesures pour faire cesser la fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des candidats. Il dresse un procès-verbal contresigné par les autres surveillants et par le ou les auteurs de la fraude.

Le candidat pris en flagrant délit ne peut être expulsé de la salle qu'en cas de substitution de personne ou de trouble affectant le déroulement de l'épreuve.

L'utilisation des agendas électroniques et des téléphones portables est interdite.

→ Instruction d'une suspicion de fraude

Le chef de centre

Sur la base du rapport du surveillant de salle, le chef de centre constitue un dossier de saisine qu'il envoie au recteur, accompagné de son avis sur la matérialité des faits constatés et l'opportunité d'engager des poursuites devant la section disciplinaire.

Le jury du baccalauréat délibère sur les résultats du candidat suspecté de fraude mais aucun certificat de réussite ou relevé de notes ne peut lui être délivré avant le jugement de la section disciplinaire.

Le recteur d'académie

C'est au recteur qu'il appartient d'engager ou non des poursuites devant la section disciplinaire qui devra statuer au plus tard le 15 novembre de l'année au cours de laquelle s'est déroulée la session d'examen.

La juridiction disciplinaire

Le jugement des fraudes au baccalauréat relève d'une juridiction disciplinaire instituée au sein d'une université choisie par le recteur.

→ Les sanctions

Les sanctions encourues par les fraudeurs vont du blâme à l'interdiction temporaire ou définitive de se présenter à des examens ou de s'inscrire dans l'enseignement supérieur.

→ Recours du candidat

Le candidat peut faire appel de la décision de la section disciplinaire. Son appel est alors examiné par le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les mentions au baccalauréat

Il existe 3 mentions :

- « assez bien », pour une note moyenne au moins égale à 12 et inférieure à 14 ;
- « bien », pour une note moyenne au moins égale à 14 et inférieure à 16 ;
- « très bien », pour une note moyenne au moins égale à 16.

Lors de la session 2009, 52,3 % des lauréats du baccalauréat général ont été reçus avec mention, dont 7,4 % avec mention « très bien ».

Parmi les lauréats du baccalauréat technologique, 28,8 % ont obtenu une mention, 0,7 % d'entre eux une mention « très bien ».

Quant aux lauréats du baccalauréat professionnel, 47,4 % ont obtenu une mention, dont 1 % d'entre eux, une mention « très bien »

Les élèves qui obtiennent une mention « très bien » au baccalauréat peuvent bénéficier d'une aide au mérite à l'entrée dans l'enseignement supérieur, dès lors qu'ils choisissent une filière relevant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, habilitée à accueillir des étudiants boursiers. Cette aide leur est attribuée pour 3 ans.

Les élèves et les apprentis, qui ont obtenu une mention « très bien » ou « bien » au baccalauréat professionnel, sont admis de droit en section de techniciens supérieurs s'ils en font la demande. Cette mesure, adoptée à l'issue de la session 2006, favorise l'accueil des bacheliers professionnels qui souhaitent poursuivre des études supérieures.

→ Mentions par série pour les baccalauréats général et technologique

Mentions obtenues en 2009

- **44,1 % des lauréats de la série ES¹** (28,8 % avec mention assez bien, 11,9 % avec mention bien et 3,4 % avec mention très bien) ;
- **43,4 % des lauréats de la série L²** (27,3 % avec mention assez bien, 11,9 % avec mention bien et 4,2 % avec mention très bien) ;
- **60,1 % des lauréats de la série S³** (29,1 % avec mention assez bien, 20 % avec mention bien et 11 % avec mention très bien) ;
- **42,4 % des lauréats de la série STI⁴** (28,5 % avec mention assez bien: 11,6 % avec mention bien et 2,2 % avec mention très bien) ;
- **42,1 % des lauréats de la série STL⁵** (31,9 % avec mention assez bien, 9 % avec mention bien et 1,1 % avec mention très bien) ;
- **23,3 % des lauréats de la série STG⁶** (20,3 % avec mention assez bien, 2,9 % avec mention bien et 0,1 % avec mention très bien) ;
- **20,5 % des lauréats de la série ST2S⁷** (18 % avec mention assez bien, 2,4 % avec mention bien et 0,1 % avec mention très bien) ;
- **33,5 % des lauréats de la série hôtellerie** (26,8 % avec mention assez bien, 6,2 % avec mention bien et 0,4 % avec mention très bien) ;
- **62,8 % des lauréats de la série TMD⁸** (36,5 % avec mention assez bien, 20,7 % avec mention bien et 5,6 % avec mention très bien).

1 Économique et sociale

2 Littéraire

3 Scientifique

4 Sciences et technologies industrielles

5 Sciences et technologies de laboratoire

6 Sciences et technologies de la gestion

7 Sciences et technologies de la santé et du social

8 Techniques de la musique et de la danse



Évolution entre la session 2006 et la session 2009 (part de bacheliers par série ayant obtenu une mention)

- ES : + 7,4 % ;
- L : + 7,9 % ;
- S : + 4,8 % ;
- STI : + 5,7 % ;
- STL : + 6 % ;
- STG (comparé à STT) : + 1,7 % ;
- ST2S : - 3,9 % ;
- Hôtellerie : + 6 % ;
- TMD : + 4 %.

→ Mentions par secteur pour le baccalauréat professionnel

Mentions obtenues en 2009

- **45 % des lauréats du secteur production** (33,7 % avec mention assez bien, 10,2 % avec mention bien et 1,1 % avec mention très bien) ;
- **49,2 % des lauréats du secteur des services** (36,8 % avec mention assez bien, 11,4 % avec mention bien et 1 % avec mention très bien).

Évolution entre la session 2006 et la session 2009 (part de bacheliers par secteur ayant obtenu une mention)

- Secteur de la production : + 2,9 %
- Secteur des services : + 5,6 %

→ Baccalauréat général et technologique

Épreuve de langue vivante 1 (LV1) obligatoire pour toutes les séries

Allemand, anglais, arabe, arménien, cambodgien, chinois, danois, espagnol, finnois, grec moderne, hébreu moderne, italien, japonais, néerlandais, norvégien, persan, polonais, portugais, russe, suédois, turc, vietnamien.

Épreuves de langue vivante 2 ou 3 (LV2 ou LV3) obligatoires selon les séries

Les candidats peuvent faire leur choix parmi celles proposées pour l'épreuve de LV1 obligatoire ou parmi les langues régionales : basque, breton, catalan, corse, créole, langues mélanésiennes, occitan, tahitien.

Modalités d'évaluation de l'épreuve obligatoire

Pour toutes les séries générales et technologiques la LV1 fait l'objet d'une épreuve écrite, sauf en séries STG et ST2S, où l'épreuve se déroule à la fois à l'écrit et à l'oral.

La LV2 concerne toutes les séries du baccalauréat général et la série technologique STG. Elle est évaluée soit par une épreuve écrite, soit par une épreuve orale selon la série et la spécialité. Enfin, une LV3 peut être choisie dans le groupe d'épreuves obligatoires par les candidats de la série littéraire uniquement.

Langues pouvant faire l'objet d'une épreuve facultative orale

Depuis 2008, la langue des signes française (LSF) peut être choisie comme épreuve orale facultative de langue.

- Langues étrangères : allemand, anglais, arabe, chinois, danois, espagnol, grec moderne, hébreu moderne, italien, japonais, néerlandais, polonais, portugais, russe.
- Langues régionales : basque, breton, catalan, corse, créole, occitan, tahitien, langues mélanésiennes, gallo, langues régionales d'Alsace, langues régionales des pays mosellans.

Les épreuves orales, obligatoires ou facultatives, pour les langues autres qu'allemand, anglais, espagnol et italien, ne sont organisées que dans les académies disposant d'examineurs compétents.

Toutes les séries permettent de choisir une épreuve facultative de langue vivante au baccalauréat.

Langues pouvant faire l'objet d'une épreuve facultative écrite

Albanais, amharique, arménien, bambara, berbère, bulgare, cambodgien, coréen, croate, estonien, finnois, haoussa, hindi, hongrois, indonésien-malais, laotien, lituanien, macédonien, malgache, norvégien, persan, peul, roumain, serbe, slovaque, slovène, suédois, swahili, tamoul, tchèque, turc, vietnamien.

Réglementation particulière au baccalauréat général

À titre dérogatoire, des candidats étrangers ou d'origine étrangère qui sont arrivés en France depuis moins de 2 ans et n'y ont pas suivi un cursus scolaire complet peuvent substituer leur langue maternelle à l'une des langues réglementairement offertes au choix des candidats, dans les épreuves obligatoires de LV1 et LV2 uniquement.



→ **Baccalauréat professionnel**

Langues pouvant faire l'objet de l'épreuve obligatoire écrite

Allemand, anglais, arabe, arménien, cambodgien, chinois, danois, espagnol, finnois, grec moderne, hébreu moderne, italien, japonais, néerlandais, norvégien, persan, polonais, portugais, russe, suédois, turc, vietnamien.

Langues pouvant faire l'objet de l'épreuve facultative orale

Allemand, amharique, anglais, arabe, arménien, berbère (chleu ou rifain ou kabyle), bulgare, cambodgien, chinois, croate, danois, espagnol, finnois, grec moderne, hébreu moderne, hongrois, islandais, italien, japonais, laotien, malgache, néerlandais, norvégien, persan, polonais, portugais, roumain, russe, serbe, suédois, tchèque, turc, vietnamien, basque, breton, catalan, corse, créole, gallo, occitan, tahitien, langues régionales d'Alsace, langues régionales des pays mosellans, langues mélanésiennes, langue des signes française.

L'épreuve n'est organisée que dans les académies où un examinateur compétent peut être adjoint au jury.

La dimension internationale du baccalauréat

Le baccalauréat, c'est aussi :

- l'option internationale du baccalauréat (OIB) ;
- l'indication section européenne ou de langue orientale (SELO) ;
- les sections binationales : AbiBac, Bachibac et Esabac ;
- le baccalauréat franco-allemand.

→ Option internationale du baccalauréat général

Les candidats scolarisés en section internationale (séries ES, L ou S uniquement) peuvent, s'ils le souhaitent, se présenter à un examen spécifique leur permettant d'obtenir au baccalauréat l'indication « option internationale du baccalauréat » correspondant à la langue de leur section. Dans ce cas, les épreuves de LV1 et d'histoire-géographie sont remplacées par des épreuves spécifiques avec des coefficients particuliers.

Langues et littérature dans la langue de la section

- une épreuve écrite de 4 heures dans la langue de la section, coefficient 6 en série L, 5 en série ES et S ;
- une épreuve orale de 30 minutes, coefficient 4.

Histoire-géographie sur un programme spécifique défini avec le pays partenaire

- une épreuve écrite composée, au choix du candidat, en français ou dans la langue de la section, durée 4 heures, coefficient 5 en série L et ES, 4 en série S ;
- une épreuve orale dans la langue de la section, de 15 minutes, coefficient 3 en L et S, 4 en ES.

Les candidats se voient délivrer le baccalauréat avec l'indication « option internationale » suivie de la langue de la section.

Il existe 14 types de sections internationales :

allemand, américain, anglais (britannique), arabe, chinois, danois, espagnol, italien, japonais, néerlandais, polonais, portugais, russe et suédois.

À la session 2009, 1 647 candidats ont été reçus (sur 1 671 présentés), soit un taux de réussite de 99%.

→ Indication « section européenne ou de langue orientale »

Les élèves scolarisés en section européenne ou de langue orientale en série générale, technologique ou professionnelle peuvent, s'ils le souhaitent, se présenter à une épreuve spécifique leur permettant d'obtenir au baccalauréat l'indication « section européenne ou de langue orientale » correspondant à la langue de leur section, sous deux conditions :

- avoir obtenu une note égale ou supérieure à 12/20 à l'épreuve du premier groupe de langue vivante qui a porté sur la langue de la section ;
- avoir obtenu une note égale ou supérieure à 10/20 à une évaluation spécifique visant à apprécier le niveau de maîtrise de la langue acquis au cours de la scolarité en section européenne.

Cette dernière évaluation comporte deux parties :

- une interrogation orale de vingt minutes comptant pour 80 % de la note ;
- une note portée sur la scolarité de l'élève au cours de la classe terminale comptant pour 20 %.



De plus, le candidat peut choisir de voir sa note à l'évaluation spécifique prise en compte au titre d'une épreuve facultative.

Les sections européennes et de langue orientale existent en 11 langues : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, japonais, néerlandais, portugais, russe, vietnamien.

À la rentrée 2009, ces sections scolarisaient 29 603 élèves en classes terminales des séries générales et technologiques et 3 041 élèves en classes terminales de la voie professionnelle.

→ Sections binationales

AbiBac

L'AbiBac conduit à la double délivrance du baccalauréat et de l'Abitur allemand.

Les sections Abibac existent en séries ES, L et S.

Les élèves présentent au baccalauréat toutes les épreuves de leur série à l'exception des épreuves de langue vivante 1 et d'histoire-géographie qui font l'objet de modalités spécifiques.

Langue et littérature allemandes

- une épreuve écrite (4 heures, coefficient 1) prise en compte pour le baccalauréat et l'Abitur ;
- une épreuve orale (30 minutes, coefficient 1) prise en compte uniquement pour l'Abitur.

Histoire-géographie sur un programme spécifique défini avec le pays partenaire

- une épreuve écrite d'histoire ;
- une épreuve écrite de géographie.

D'une durée égale à celle du baccalauréat, les épreuves d'histoire-géographie sont composées en allemand et prises en compte pour le baccalauréat et pour l'Abitur (coefficient 2).

À la session 2009, 800 candidats (sur 837) ont réussi l'AbiBac, soit un taux de réussite de 96 %.

Bachibac et Esabac

Les premières formations Bachibac et Esabac ouvrent à la rentrée 2010.

Construites sur le modèle de l'Abibac, elles conduisent à la double délivrance du baccalauréat et :

- du Bachillerato espagnol pour le Bachibac
- de l'Esame di stato italien pour l'Esabac

Le cursus et les programmes sont établis, conjointement avec les partenaires, en langue et littérature et en histoire-géographie.

La première session du Bachibac aura lieu en 2012.

L'Esabac sera délivré dès la session 2011, en raison d'une expérimentation antérieure permettant d'ouvrir la formation directement en classe terminale pour certains élèves.

→ Baccalauréat franco-allemand

Le baccalauréat franco-allemand est un diplôme de fin d'études secondaires, distinct du baccalauréat français.

Il est préparé en France dans un seul établissement, le lycée de Buc (Yvelines) et en Allemagne dans deux établissements (Sarrebruck et Fribourg).

Ce baccalauréat comprend un tiers de contrôle continu et est établi au vu des notes de première et de terminale dans sept disciplines fondamentales.

Les programmes d'enseignement sont définis et harmonisés entre les trois établissements.

Annexes

→ **Tableaux statistiques**

Source DEPP

→ **Notes d'information**

Source DEPP

Tableaux statistiques

- Rétrospective du baccalauréat (1960-2009)
- Proportion de bacheliers dans une génération
- Évolution des taux d'accès annuels au niveau du baccalauréat (1995-2009)

→ **Rétrospective du baccalauréat : 1960-2009** - France métropolitaine (public+privé)*

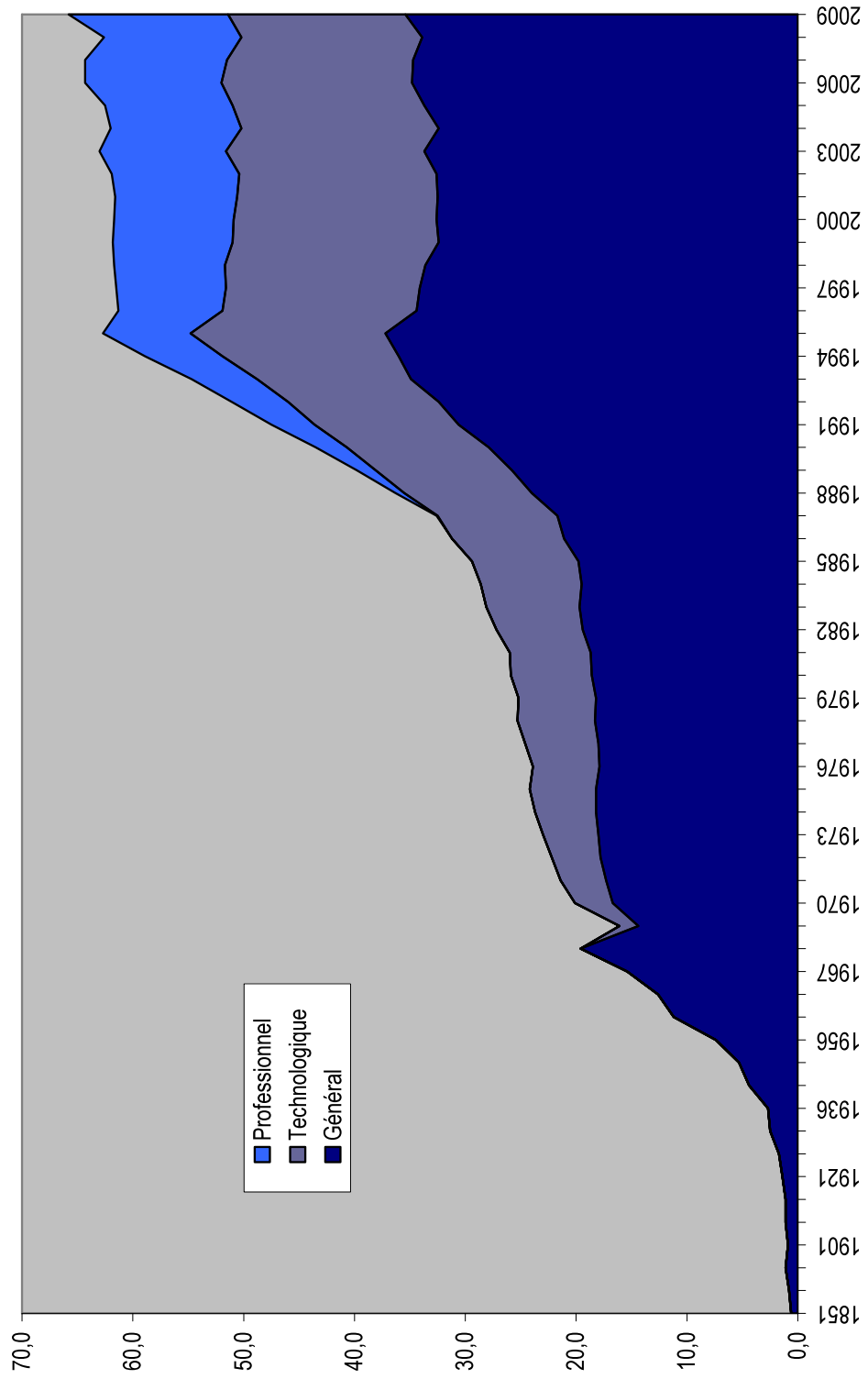
Session	Candidats présents			Candidats admis			Taux de succès		
	Bac général	Bac techno	TOTAL bac	Bac général	Bac techno	TOTAL bac	Bac général	Bac techno	TOTAL bac
1960	80 710		80 710	59 287		59 287	73,5		73,5
1961	101 644		101 644	61 498		61 498	60,5		60,5
1962	106 692		106 692	66 225		66 225	62,1		62,1
1963	121 972		121 972	75 474		75 474	61,9		61,9
1964	138 430		138 430	86 729		86 729	62,7		62,7
1965	159 186		159 186	96 924		96 924	60,9		60,9
1966	212 420		212 420	105 839		105 839	49,8		49,8
1967	223 410		223 410	133 257		133 257	59,6		59,6
1968	208 460		208 460	169 422		169 422	81,3		81,3
1969	181 466	26 216	207 682	122 673	14 342	137 015	67,6	54,7	66,0
1970	200 722	48 398	249 120	138 707	28 600	167 307	69,1	59,1	67,2
1971	217 298	54 711	272 009	143 729	33 037	176 766	66,1	60,4	65,0
1972	221 453	60 810	282 263	147 352	36 844	184 196	66,5	60,6	65,3
1973	230 110	68 850	298 960	150 300	40 939	191 239	65,3	59,5	64,0
1974	226 101	74 504	300 605	153 450	45 274	198 724	67,9	60,8	66,1
1975	228 833	82 570	311 403	153 685	50 804	204 489	67,2	61,5	65,7
1976	226 268	86 323	312 591	151 806	50 856	202 662	67,1	58,9	64,8
1977	225 318	93 494	318 812	153 293	56 216	209 509	68,0	60,1	65,7
1978	230 262	98 016	328 278	156 130	60 050	216 180	67,8	61,3	65,9
1979	235 515	101 508	337 023	155 158	61 009	216 167	65,9	60,1	64,1
1980	241 738	105 216	346 954	159 769	62 660	222 429	66,1	59,6	64,1
1981	247 530	108 446	355 976	162 225	63 389	225 614	65,5	58,5	63,4
1982	253 587	114 215	367 802	170 180	68 249	238 429	67,1	59,8	64,8
1983	263 959	125 216	389 175	174 361	73 798	248 159	66,1	58,9	63,8



	Candidats présents			Candidats admis			Taux de succès					
	Bac général	Bac techno	Bac pro	TOTAL bac	Bac général	Bac techno	Bac pro	TOTAL bac	Bac général	Bac techno	Bac pro	TOTAL bac
	1984	260 100	131 838		391 938	169 225	80 272		249 497	65,1	60,9	
1985	251 217	125 218		376 435	170 564	82 486		253 050	67,9	65,9		67,2
1986	253 887	131 794		385 681	178 918	86 071		264 989	70,5	65,3		68,7
1987	262 766	140 493	1 157	404 416	185 582	91 762	880	278 224	70,6	65,3	76,1	68,8
1988	278 917	145 821	8 610	433 348	207 616	98 491	6 529	312 636	74,4	67,5	75,8	72,1
1989	299 486	155 465	19 587	474 538	226 901	106 554	14 315	347 770	75,8	68,5	73,1	73,3
1990	327 484	163 565	32 296	523 345	247 213	112 615	24 116	383 944	75,5	68,9	74,7	73,4
1991	356 332	169 284	46 397	572 013	267 111	114 750	34 385	416 246	75,0	67,8	74,1	72,8
1992	373 651	174 851	58 835	607 337	272 366	118 501	44 933	435 800	72,9	67,8	76,4	71,8
1993	373 970	174 701	70 988	619 659	277 463	117 093	51 196	445 752	74,2	67,0	72,1	71,9
1994	365 950	177 217	80 024	623 191	273 096	126 744	60 364	460 204	74,6	71,5	75,4	73,8
1995	372 619	177 268	89 120	639 007	281 004	134 498	63 992	479 494	75,4	75,9	71,8	75,0
1996	346 126	170 035	92 270	608 431	258 943	132 300	72 156	463 399	74,8	77,8	78,2	76,2
1997	341 058	169 696	93 561	604 315	262 301	132 415	74 405	469 121	76,9	78,0	79,5	77,6
1998	337 595	176 319	102 908	616 822	268 119	140 679	79 256	488 054	79,4	79,8	77,0	79,1
1999	329 722	183 823	109 452	622 997	259 009	144 947	85 402	489 358	78,6	78,9	78,0	78,5
2000	329 303	186 944	112 942	629 189	263 673	148 476	89 792	501 941	80,1	79,4	79,5	79,8
2001	315 887	183 092	115 107	614 086	251 233	143 475	89 468	484 176	79,5	78,4	77,7	78,8
2002	311 171	178 201	117 643	607 015	250 316	137 425	90 778	478 519	80,4	77,1	77,2	78,8
2003	310 641	179 429	115 890	605 960	260 119	137 891	88 040	486 050	83,7	76,8	76,0	80,2
2004	306 766	179 569	117 658	603 993	253 564	138 634	90 820	483 018	82,7	77,2	77,2	80,0
2005	314 076	177 887	119 944	611 907	264 652	136 050	89 937	490 639	84,3	76,5	75,0	80,2
2006	316 487	174 985	124 857	616 329	274 717	135 708	96 921	507 346	86,8	77,6	77,6	82,3
2007	310 584	166 692	128 509	605 785	273 001	132 555	101 366	506 922	87,9	79,5	78,9	83,7
2008	307 495	162 197	128 773	598 465	270 724	130 877	99 467	501 068	88,0	80,7	77,2	83,7
2009	312 139	157 881	132 514	602 534	277 861	126 419	115 844	520 124	89,0	80,1	87,4	86,3

* Ces chiffres incluent ceux des baccalauréats agricoles

→ Proportion de bacheliers dans une génération





→ Proportion de bacheliers dans une génération

France métropolitaine, public + privé *

Année	Général	Technologique	Professionnel	TOTAL
1851	0,6	0	0	0,6
1866	0,8	0	0	0,8
1886	1,1	0	0	1,1
1906	1,1	0	0	1,1
1926	1,7	0	0	1,7
1936	2,7	0	0	2,7
1946	4,4	0	0	4,4
1956	7,4	0	0	7,4
1966	12,6	0	0	12,5
1967	15,4	0	0	15,4
1968	19,6	0	0	19,6
1969	14,4	1,7	0	16,1
1970	16,7	3,4	0	20,1
1976	17,9	6,0	0	23,9
1977	18	6,6	0	24,6
1978	18,3	7,0	0	25,3
1979	18,2	7,0	0	25,2
1980	18,6	7,3	0	25,9
1981	18,7	7,3	0	26
1982	19,4	7,8	0	27,2
1983	19,7	8,4	0	28,1
1984	19,5	9,1	0	28,6
1985	19,8	9,6	0	29,4
1986	21,1	10,1	0	31,2
1987	21,7	10,8	0,1	32,6
1988	24	11,5	0,8	36,3
1989	25,8	12,3	1,7	39,8
1990	27,9	12,8	2,8	43,5
1991	30,6	13,0	3,9	47,5
1992	32,4	13,6	5,1	51,1
1993	34,9	13,9	5,9	54,7
1994	36	15,9	7,0	58,9
1995	37,2	17,6	7,9	62,7
1996	34,4	17,5	9,4	61,3
1997	34,1	17,5	9,9	61,5
1998	33,6	18,1	10	61,7
1999	32,4	18,6	10,8	61,8
2000	32,6	18,3	10,8	61,7
2001	32,5	18,1	11,0	61,6
2002	32,6	17,8	11,5	61,8
2003	33,7	17,9	11,4	62,9
2004	32,4	17,8	11,8	62
2005	33,7	17,3	11,5	62,5
2006	34,8	17,2	12,3	64,3
2007	34,7	16,8	12,8	64,2
2008	34,6	16,6	12,6	63,8
2008 *	33,9	16,3	12,4	62,6
2009 *	35,4	16,0	14,4	65,8

* Ces indicateurs sont calculés à partir du dernier recensement de l'INSEE (janv. 2007) alors que les précédents utilisent les données du recensement 1999

→ **Évolution des taux d'accès annuels au niveau du baccalauréat (1995-2009)** (France métropolitaine, public+privé)*

Il s'agit d'un indicateur « conjoncturel » de l'accès des générations successives en année terminale d'une formation de niveau du baccalauréat

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2008*	2009*
Bac général	36,3	35,5	34,2	33,6	33,9	34,1	33,7	33,8	34	34,7	35,3	35,1	35,5	36,5	35,8	36,6
Bac technologique	18,8	19	19,3	19,8	19,8	19,8	19,5	19,6	19,4	19,1	18,6	17,9	17,8	17,5	17,2	17,0
Bac professionnel	9,2	9,5	9,7	9,8	9,6	9,5	9,5	9,5	9,7	9,9	10,2	10,2	10,3	10,6	10,5	10,9
Formations MEN-scolaires¹	64,3	64	63,2	63,2	63,3	63,4	62,8	62,9	63,1	63,7	64,1	63,3	63,6	64,7	63,6	64,6
Toutes formations²	68,5	68,9	68,7	69,4	69,7	69,9	69,2	69,3	69,5	70,1	70,6	70,4	70,8	71,9	70,6	71,8

(1) Formations dispensées par voie scolaire dans des établissements sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale

(2) Y compris les formations par apprentissage et les formations dispensées dans des établissements sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de la Pêche

* Ces indicateurs sont calculés à partir du dernier recensement de l'INSEE (janvier 2007) alors que les précédents utilisent les données du recensement 1999

- Résultats définitifs de la session 2009 du baccalauréat
Note d'information n°10.06 - avril 2010
<http://www.education.gouv.fr/resultats-definitifs-baccalaureat-2009>

- Les orientations post-baccalauréat - Évolution de 2000 à 2007
Note d'information n° 09.15 - juin 2009
<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/orientations-post-baccalaureat-evolution-2000-2007>

- Profil des nouveaux bacheliers entrant dans les principales filières du supérieur - Évolution 2000-2008
Note d'information n° 10.03 - mars 2010
<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/profil-nouveaux-bacheliers-entrants-superieur-2000-2008>

Avec 625 700 candidats et 539 100 lauréats, le taux de réussite à la session 2009 s'élève à 86,2 %. Les effectifs des bacheliers, comme ceux des candidats, ont augmenté par rapport à 2008 dans les voies générale et professionnelle, et ont diminué dans la voie technologique. La proportion de bacheliers dans une génération augmente de 3,2 points par rapport à l'an passé. En 2009, 65,6 % des jeunes d'une génération obtiennent le baccalauréat : 35,1 % dans une série générale, 16,0 % dans une série technologique, 14,5 % dans une série professionnelle. La hausse du taux de réussite est due, en grande partie, au baccalauréat professionnel. En effet, avec la mise en place à la session 2009 d'épreuves de rattrapage, le taux de réussite au baccalauréat professionnel atteint 87,3 %, soit une hausse de 10,3 points par rapport à 2008. Dans la voie générale, le taux de réussite augmente légèrement (+ 1 point par rapport à 2008) et s'élève ainsi à 88,9 %, niveau jamais atteint au cours des années précédentes. Dans la voie technologique, le nombre de lauréats a baissé plus fortement que le nombre de candidats, entraînant ainsi une diminution du taux de réussite de 0,5 point (79,8 % contre 80,3 % en 2008).

Résultats définitifs de la session 2009 du baccalauréat

En France métropolitaine et dans les DOM, le nombre de candidats au baccalauréat, toutes séries confondues (*tableau 1*), est en augmentation (+ 4 200 par rapport à 2008). Cette augmentation résulte d'une baisse de 4 200 candidats dans la voie technologique, compensée par une hausse de 4 000 candidats dans la voie professionnelle et de 4 400 dans la voie générale.

Le nombre total de lauréats est en augmentation par rapport à l'an passé (+ 20 200), essentiellement dans la filière professionnelle où les candidats ont pu, pour la première fois, bénéficier d'épreuves de rattrapage et accroître ainsi leur réussite à l'examen. On compte 17 400 lauréats supplémentaires, soit une augmentation de 17 % par rapport à 2008. Dans la voie générale, on enregistre 7 100 lauréats de plus ; en revanche, les effectifs des bacheliers technologiques diminuent (- 4 200).

La répartition des bacheliers se modifie en faveur des bacheliers professionnels, dont la proportion parmi l'ensemble des lauréats augmente de 2,5 points, au détriment des

bacheliers technologiques (- 1,8 point) et, dans une moindre mesure, des bacheliers généraux (- 0,7 point). Ainsi, en 2009, pour 100 bacheliers, 53 élèves sont titulaires d'un baccalauréat général, 25 d'un baccalauréat technologique et 22 d'un baccalauréat professionnel (*graphique 1*).

À la session 2009, la réussite dans les séries générales (*graphique 2*) s'établit à 88,9 % (1 point de plus que l'an passé) ; elle diminue dans les séries technologiques avec 79,8 % d'admis (- 0,5 point) et augmente fortement dans les séries professionnelles (87,3 % d'admis, soit 10,3 points de plus qu'en 2008). Globalement, le taux de réussite est en augmentation par rapport à la session 2008 (+ 2,7 points).

Accroissement de la proportion des bacheliers dans une génération

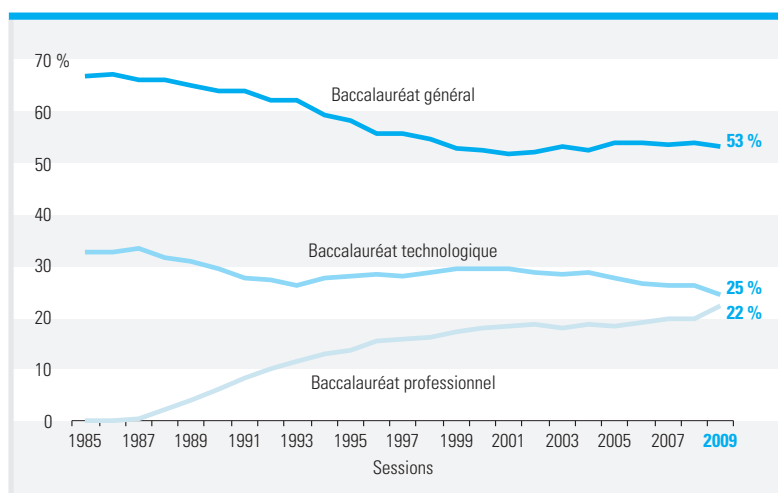
Si les taux de candidature et de réussite par âge restaient inchangés à l'avenir, 65,6 % d'une génération obtiendraient

TABLEAU 1 – Résultats du baccalauréat 2009
France métropolitaine + DOM

	2009				Rappel 2008			
	Présentés	Admis	% reçus	% génération	Présentés	Admis	% reçus	% génération
Baccalauréat général	322 576	286 762	88,9	35,1	318 137	279 698	87,9	33,7
Baccalauréat technologique	164 894	131 602	79,8	16,0	169 159	135 886	80,3	16,3
Baccalauréat professionnel	138 243	120 728	87,3	14,5	134 225	103 311	77,0	12,4
Total baccalauréat	625 713	539 092	86,2	65,6	621 521	518 895	83,5	62,4

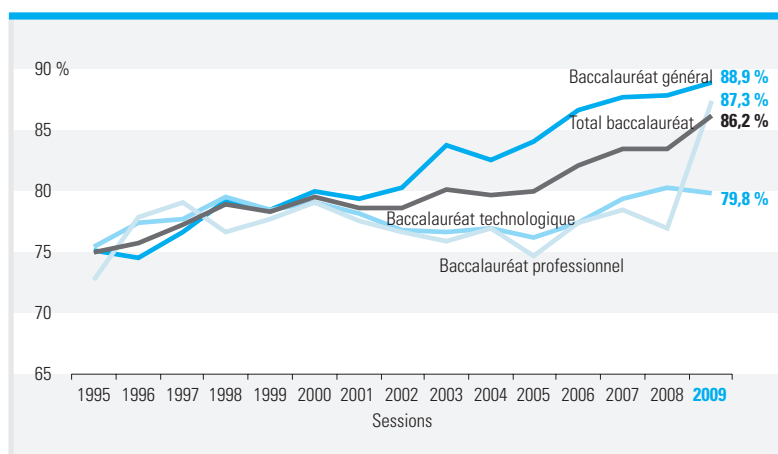
Source : OCEAN-DEPP 2009

GRAPHIQUE 1 – Répartition des bacheliers depuis 1985 selon les différentes filières du baccalauréat
France métropolitaine + DOM



Source : OCEAN-DEPP 2009

GRAPHIQUE 2 – Évolution du taux de réussite au baccalauréat depuis 1995 selon les différentes filières
France métropolitaine + DOM



Source : OCEAN-DEPP 2009

le baccalauréat : 35,1 % le baccalauréat général, 16,0 % le baccalauréat technologique et 14,5 % le baccalauréat professionnel (tableaux 1 et 5 et encadré p. 6). La proportion de bacheliers dans une génération est en augmentation par rapport à l'an passé (+ 3,2 points). Cette proportion est plus importante chez les filles que chez les garçons (70,9 % contre 60,5 %), mais le taux d'accès au baccalauréat des garçons a augmenté plus fortement (+ 3,8 points) que celui des filles (+ 2,6 points), du fait de leur plus forte représentation dans le baccalauréat professionnel : seulement 12,9 % d'une génération de filles obtiennent ce diplôme contre 16,0 % de garçons. Dans une génération, les filles sont proportionnellement plus nombreuses que les garçons à obtenir un baccalauréat général (41,2 % contre 29,2 %) ou un baccalauréat technologique (16,7 % contre 15,2 %).

Des bacheliers L en constante diminution depuis 2006

À la session 2009 du baccalauréat général (tableau 2), on compte 4 400 candidats et 7 100 lauréats de plus qu'en 2008, ce qui entraîne une augmentation du taux de réussite de un point (88,9 %). Mais, si les séries ES et S sont en hausse avec, respectivement, 3 000 et 3 300 candidats supplémentaires et 4 400 et 3 700 lauréats de plus qu'en 2008, la série L, en revanche, présente une baisse des candidats (- 1 900) et des lauréats

TABLEAU 2 – Résultats du baccalauréat général
France métropolitaine + DOM

Baccalauréat général	Présentés			Admis			% d'admis sur présentés		
	Total	dont filles	% filles	Total	dont filles	% filles	Ensemble	Filles	Garçons
ES-Langues vivantes	33 090	22 483	67,9	29 822	20 601	69,1	90,1	91,6	86,9
ES-Mathématiques	32 731	19 997	61,1	29 950	18 478	61,7	91,5	92,4	90,1
ES-Sciences économiques et sociales	36 295	20 959	57,7	30 694	17 909	58,3	84,6	85,4	83,4
Total sciences économiques et sociales	102 116	63 439	62,1	90 466	56 988	63,0	88,6	89,8	86,6
Rappel 2008	99 086	62 161	62,7	86 050	54 663	63,5	86,8	87,9	85,0
L-Arts	12 722	9 815	77,1	11 041	8 625	78,1	86,8	87,9	83,1
L-Langues anciennes	1 136	867	76,3	1 045	798	76,4	92,0	92,0	91,8
L-Langues vivantes	35 235	27 869	79,1	30 688	24 446	79,7	87,1	87,7	84,7
L-Mathématiques	5 681	4 528	79,7	4 991	4 022	80,6	87,9	88,8	84,0
Total littéraires	54 774	43 079	78,6	47 765	37 891	79,3	87,2	88,0	84,4
Rappel 2008	56 630	45 256	79,9	48 810	39 265	80,4	86,2	86,8	83,9
S-Bio-écologie	1 751	975	55,7	1 551	874	56,4	88,6	89,6	87,2
S-Sciences de l'ingénieur	15 755	2 066	13,1	13 898	1 824	13,1	88,2	88,3	88,2
S-SVT-Mathématiques	34 372	13 490	39,2	32 445	12 927	39,8	94,4	95,8	93,5
S-SVT-Physique-chimie	56 330	26 271	46,6	51 064	24 405	47,8	90,7	92,9	88,7
S-SVT-Sciences de la vie et de la Terre	57 478	33 314	58,0	49 573	29 766	60,0	86,2	89,3	82,0
Total scientifiques	165 686	76 116	45,9	148 531	69 796	47,0	89,6	91,7	87,9
Rappel 2008	162 421	74 252	45,7	144 838	67 701	46,7	89,2	91,2	87,5
Ensemble du baccalauréat général 2009	322 576	182 634	56,6	286 762	164 675	57,4	88,9	90,2	87,2
Rappel baccalauréat général 2008	318 137	181 669	57,1	279 698	161 629	57,8	87,9	89,0	86,5

Source : OCEAN-DEPP 2009

TABLEAU 3 – Résultats du baccalauréat technologique
France métropolitaine + DOM

Baccalauréat technologique	Présentés			Admis			% admis sur présentés		
	Total	dont filles	% filles	Total	dont filles	% filles	Total	Filles	Garçons
Génie mécanique	11 412	748	6,6	8 891	625	7,0	77,9	83,6	77,5
Génie civil	3 561	348	9,8	2 762	253	9,2	77,6	72,7	78,1
Génie des matériaux	388	60	15,5	336	53	15,8	86,6	88,3	86,3
Génie électronique	7 933	391	4,9	6 307	327	5,2	79,5	83,6	79,3
Génie électrotechnique	11 782	412	3,5	9 132	325	3,6	77,5	78,9	77,5
Génie énergétique	748	21	2,8	602	15	2,5	80,5	71,4	80,7
Génie optique	267	120	44,9	208	88	42,3	77,9	73,3	81,6
Arts appliqués	2 314	1 632	70,5	2 043	1 473	72,1	88,3	90,3	83,6
Total STI	38 405	3 732	9,7	30 281	3 159	10,4	78,8	84,6	78,2
<i>Rappel STI 2008</i>	<i>39 389</i>	<i>3 801</i>	<i>9,6</i>	<i>30 790</i>	<i>3 223</i>	<i>10,5</i>	<i>78,2</i>	<i>84,8</i>	<i>77,5</i>
Biochimie génie biologique	4 967	3 199	64,4	4 375	2 829	64,7	88,1	88,4	87,4
Chimie de laboratoire et procédés industriels	1 912	879	46,0	1 622	750	46,2	84,8	85,3	84,4
Physique de laboratoire et procédés industriels	1 165	358	30,7	979	305	31,2	84,0	85,2	83,5
Total STL	8 044	4 436	55,1	6 976	3 884	55,7	86,7	87,6	85,7
<i>Rappel STL 2008</i>	<i>7 921</i>	<i>4 422</i>	<i>55,8</i>	<i>6 796</i>	<i>3 846</i>	<i>56,6</i>	<i>85,8</i>	<i>87,0</i>	<i>84,3</i>
STG commerce gestion et ressources humaines	21 548	16 743	77,7	17 571	13 850	78,8	81,5	82,7	77,4
STG comptabilité et finance d'entreprise	23 981	11 620	48,5	19 165	9 440	49,3	79,9	81,2	78,7
STG gestion des systèmes d'information	3 480	864	24,8	2 869	680	23,7	82,4	78,7	83,7
STG marketing (marketing)	34 511	18 484	53,6	28 313	15 480	54,7	82,0	83,7	80,1
Total STG	83 520	47 711	57,1	67 918	39 450	58,1	81,3	82,7	79,5
<i>Rappel STG 2008</i>	<i>86 494</i>	<i>50 089</i>	<i>57,9</i>	<i>69 399</i>	<i>40 956</i>	<i>59,0</i>	<i>80,2</i>	<i>81,8</i>	<i>78,1</i>
Techniques de la musique et de la danse	330	174	52,7	304	164	53,9	92,1	94,3	89,7
Hôtellerie	2 866	1 351	47,1	2 533	1 218	48,1	88,4	90,2	86,8
ST2S	25 030	23 494	93,9	18 542	17 468	94,2	74,1	74,4	69,9
STAV	6 699	2 766	41,3	5 048	2 022	40,1	75,4	73,1	76,9
Ensemble du baccalauréat technologique 2009	164 894	83 664	50,7	131 602	67 365	51,2	79,8	80,5	79,1
<i>Rappel baccalauréat technologique 2008</i>	<i>169 159</i>	<i>86 790</i>	<i>51,3</i>	<i>135 886</i>	<i>71 486</i>	<i>52,6</i>	<i>80,3</i>	<i>82,4</i>	<i>78,2</i>

Source : OCEAN-DEPP 2009

(- 1 000). Dans cette série, la diminution moindre des lauréats, par rapport à celle des candidats permet néanmoins l'amélioration du niveau de réussite (+ 1 point, soit 87,2 % d'admis). Les taux de réussite augmentent également dans les séries S (+ 0,4 point) et ES (+ 1,8 point) et atteignent respectivement 89,6 % et 88,6 %.

Globalement, en 2009, sur 100 bacheliers généraux, 52 sont en série scientifique, 31 en série économique et sociale, et 17 en série littéraire.

Baisse de réussite pour la nouvelle série technologique ST2S

Depuis 2004, le nombre des candidats au baccalauréat technologique diminue à chaque session : en 2009, on dénombre 4 300 candidats de moins qu'à la session précédente (tableau 3). La diminution du nombre des candidats touche le secteur tertiaire (4 000 candidats de moins qu'en 2008) et, dans une moindre mesure, le secteur industriel (- 900 candidats). En revanche, les effectifs des candidats augmentent à nouveau dans le secteur agricole (+ 700 candidats supplémentaires). Le taux de réussite au baccalauréat technologique, toutes séries confondues, a diminué

de 0,5 point par rapport à l'année précédente, et s'établit ainsi à 79,8 %. Cette légère régression résulte d'une augmentation dans le secteur industriel, et d'une baisse plus importante dans les secteurs tertiaire et agricole.

Dans le secteur industriel, le taux de réussite augmente de 0,8 point et s'élève à 80,2 % (+ 0,6 point pour la série STI, + 0,9 point pour la série STL).

Au sein du secteur tertiaire, la baisse du niveau de réussite provient de la forte diminution de la réussite à la série ST2S (- 8,5 points), que ne compense pas l'augmentation de la réussite dans les autres séries (+ 4 points pour la série hôtellerie et + 1,1 point pour la série STG).

Le taux de réussite des candidats des sections agricoles (STAV) diminue de 0,7 point (75,4 % d'admis).

À la session 2009, sur 100 bacheliers technologiques, 68 sont dans le secteur tertiaire, 28 dans le secteur industriel et 4 dans le secteur agricole.

Forte augmentation de la réussite dans les séries professionnelles

Le nombre de candidats au baccalauréat professionnel est en augmentation depuis

la session précédente : 4 000 candidats de plus qu'en 2008 (dont 3 300 dans le secteur des services).

Le taux de réussite a fortement augmenté dans la filière professionnelle (+ 10,3 points), du fait des nouvelles modalités d'examen. C'est dans le secteur des services que l'augmentation du niveau de réussite a été plus importante (+ 11,2 points contre + 9,4 points dans le secteur de la production) (tableau 4).

En 2009, sur 100 bacheliers professionnels, 56 sont dans le secteur des services et 44 dans celui de la production.

Les filles plus nombreuses et plus performantes

Toutes séries confondues, les filles représentent plus de la moitié des candidats. Dans la filière générale, elles sont nettement majoritaires dans les séries L (78,6 %) et ES (62,1 %). Les candidates sont minoritaires au sein de la série scientifique (45,9 %), et leur proportion varie selon la spécialité choisie : plus de 55 % des candidats pour les spécialités sciences de la vie et de la Terre, et biologie-écologie sont des filles. Dans les filières technologiques et professionnelles, les filles représentent plus de 60 % des candidats du secteur tertiaire,

TABEAU 4 – Résultats du baccalauréat professionnel
France métropolitaine + DOM

Baccalauréat professionnel	Présentés			Admis			% admis sur présentés		
	Total	dont filles	% filles	Total	dont filles	% filles	Total	Filles	Garçons
Aéronautique option mécanicien, systèmes avionique	85	8	9,4	81	7	8,6	95,3	87,5	96,1
Aéronautique option mécanicien, systèmes cellule	466	20	4,3	453	20	4,4	97,2	100,0	97,1
Aménagement et finition du bâtiment	295	65	22,0	261	64	24,5	88,5	98,5	85,7
Artisanat et métiers d'art, option arts de la pierre	48	11	22,9	41	10	24,4	85,4	90,9	83,8
Artisanat et métiers d'art, option tapissier d'ameublement	239	213	89,1	210	193	91,9	87,9	90,6	65,4
Artisanat et métiers d'art, option vêtement et accessoire de mode	1 207	1 151	95,4	1 100	1 050	95,5	91,1	91,2	89,3
Artisanat et métiers d'art, option ébéniste	412	63	15,3	346	58	16,8	84,0	92,1	82,5
Artisanat et métiers d'art, option A : verrerie scientifique et technique	4	2	50,0	4	2	50,0	100,0	100,0	100,0
Artisanat et métiers d'art, option B : métiers de l'enseigne et de la signalétique	46	12	26,1	37	11	29,7	80,4	91,7	76,5
Artisanat et métiers d'art, option horlogerie	86	26	30,2	75	20	26,7	87,2	76,9	91,7
Bio-industries de transformation	640	376	58,8	523	295	56,4	81,7	78,5	86,4
Carrosserie option construction	53	1	1,9	48	1	2,1	90,6	100,0	90,4
Carrosserie option réparation	950	16	1,7	776	15	1,9	81,7	93,8	81,5
Cultures marines	87	11	12,6	83	10	12,0	95,4	90,9	96,1
Électrotechnique, énergie, équipements communicants	10 449	162	1,6	8 903	140	1,6	85,2	86,4	85,2
Étude et définition de produits industriels	885	49	5,5	714	40	5,6	80,7	81,6	80,6
Industries de procédés	577	132	22,9	486	112	23,0	84,2	84,8	84,0
Industries des pâtes, papiers et cartons	25	4	16,0	25	4	16,0	100,0	100,0	100,0
Maintenance de véhicules automobiles : bateaux de plaisance	281	4	1,4	256	3	1,2	91,1	75,0	91,3
Maintenance de véhicules automobiles : motocycles	478	9	1,9	459	9	2,0	96,0	100,0	95,9
Maintenance de véhicules automobiles : véhicules industriels	686	14	2,0	605	12	2,0	88,2	85,7	88,2
Maintenance de véhicules automobiles : voitures particulières	4 458	109	2,4	3 946	93	2,4	88,5	85,3	88,6
Maintenance des équipements industriels	6 018	127	2,1	5 357	121	2,3	89,0	95,3	88,9
Maintenance matériels agricoles	569	7	1,2	508	7	1,4	89,3	100,0	89,1
Maintenance matériels option travaux publics et de manutention	421	5	1,2	383	5	1,3	91,0	100,0	90,9
Maintenance matériels parcs et jardins	194	5	2,6	152	4	2,6	78,4	80,0	78,3
Métiers de la mode et industries connexes - productique	505	483	95,6	431	412	95,6	85,3	85,3	86,4
Métiers de l'alimentation	556	171	30,8	514	163	31,7	92,4	95,3	91,2
Métiers du pressing et blanchisserie	22	22	100,0	15	15	100,0	68,2	68,2	
Micro-informatique et réseaux : installation et maintenance	2 166	74	3,4	1 843	59	3,2	85,1	79,7	85,3
Microtechniques	354	4	1,1	325	3	0,9	91,8	75,0	92,0
Mise en œuvre des matériaux, option industries textiles	16	10	62,5	13	7	53,8	81,3	70,0	100,0
Mise en œuvre des matériaux, option matériaux métalliques moules	41	3	7,3	36	3	8,3	87,8	100,0	86,8
MSMA, systèmes ferroviaires	159	1	0,6	149	1	0,7	93,7	100,0	93,7
Ouvrages du bâtiment : aluminium, verre et matériaux de synthèse	350	5	1,4	302	4	1,3	86,3	80,0	86,4
Ouvrages du bâtiment : métallerie	46	1	2,2	40	0	0,0	87,0	0,0	88,9
Pilotage de systèmes de production automatisée	813	79	9,7	718	71	9,9	88,3	89,9	88,1
Plasturgie	413	31	7,5	360	27	7,5	87,2	87,1	87,2
Productique mécanique : décolletage	44	2	4,5	31	2	6,5	70,5	100,0	69,0
Réalisation d'ouvrages chaudronnés et de structures métalliques	1 544	22	1,4	1 273	17	1,3	82,4	77,3	82,5
Systèmes électroniques numériques	2 220	61	2,7	1 971	56	2,8	88,8	91,8	88,7
Technicien froid et conditionnement air	905	2	0,2	775	2	0,3	85,6	100,0	85,6
Technicien aérostructure	58	9	15,5	56	8	14,3	96,6	88,9	98,0
Technicien constructeur	250	1	0,4	218	1	0,5	87,2	100,0	87,1
Technicien de fabrication bois et matériaux associés	268	7	2,6	237	7	3,0	88,4	100,0	88,1
Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques	1 433	8	0,6	1 277	8	0,6	89,1	100,0	89,1
Technicien de scierie	21	0	0,0	19	0	0,0	90,5		90,5
Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre	706	16	2,3	627	13	2,1	88,8	81,3	89,0
Technicien du bâtiment : études et économie	1 711	319	18,6	1 544	301	19,5	90,2	94,4	89,3
Technicien d'usinage	2 513	68	2,7	2 139	61	2,9	85,1	89,7	85,0
Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques	947	3	0,3	799	2	0,3	84,4	66,7	84,4
Technicien géomètre topographe	202	25	12,4	174	22	12,6	86,1	88,0	85,9
Technicien menuisier agencieur	1 443	35	2,4	1 262	29	2,3	87,5	82,9	87,6
Technicien modelleur	123	13	10,6	103	12	11,7	83,7	92,3	82,7
Technicien outilleur	345	9	2,6	300	8	2,7	87,0	88,9	86,9
Traitement de surfaces	40	6	15,0	27	4	14,8	67,5	66,7	67,6
Travaux publics	607	14	2,3	554	11	2,0	91,3	78,6	91,6
<i>Agro-équipements*</i>	<i>464</i>	<i>2</i>	<i>0,4</i>	<i>402</i>	<i>1</i>	<i>0,2</i>	<i>86,6</i>	<i>50,0</i>	<i>86,8</i>
<i>Conduite gestion exploitation agricole : prod. animale</i>	<i>2 585</i>	<i>676</i>	<i>26,2</i>	<i>2 212</i>	<i>537</i>	<i>24,3</i>	<i>85,6</i>	<i>79,4</i>	<i>87,7</i>
<i>Conduite gestion exploitation agricole : prod. cheval</i>	<i>781</i>	<i>631</i>	<i>80,8</i>	<i>670</i>	<i>545</i>	<i>81,3</i>	<i>85,8</i>	<i>86,4</i>	<i>83,3</i>
<i>Conduite gestion exploitation agricole : prod. végétale</i>	<i>660</i>	<i>72</i>	<i>10,9</i>	<i>570</i>	<i>60</i>	<i>10,5</i>	<i>86,4</i>	<i>83,3</i>	<i>86,7</i>
<i>Conduite gestion exploitation agricole : vigne et vin</i>	<i>363</i>	<i>54</i>	<i>14,9</i>	<i>334</i>	<i>52</i>	<i>15,6</i>	<i>92,0</i>	<i>96,3</i>	<i>91,3</i>
<i>Conduite gestion élevage canin félin</i>	<i>266</i>	<i>202</i>	<i>75,9</i>	<i>250</i>	<i>188</i>	<i>75,2</i>	<i>94,0</i>	<i>93,1</i>	<i>96,9</i>
<i>Gestion et conduite chantiers forestiers</i>	<i>366</i>	<i>11</i>	<i>3,0</i>	<i>336</i>	<i>10</i>	<i>3,0</i>	<i>91,8</i>	<i>90,9</i>	<i>91,8</i>
<i>Productions horticoles : florale et légumière</i>	<i>666</i>	<i>359</i>	<i>53,9</i>	<i>583</i>	<i>320</i>	<i>54,9</i>	<i>87,5</i>	<i>89,1</i>	<i>85,7</i>
<i>Productions horticoles : fruitières</i>	<i>25</i>	<i>1</i>	<i>4,0</i>	<i>24</i>	<i>1</i>	<i>4,2</i>	<i>96,0</i>	<i>100,0</i>	<i>95,8</i>
<i>Productions horticoles : pépinières</i>	<i>147</i>	<i>46</i>	<i>31,3</i>	<i>127</i>	<i>40</i>	<i>31,5</i>	<i>86,4</i>	<i>87,0</i>	<i>86,1</i>
<i>Productions aquacoles</i>	<i>150</i>	<i>17</i>	<i>11,3</i>	<i>144</i>	<i>17</i>	<i>11,8</i>	<i>96,0</i>	<i>100,0</i>	<i>95,5</i>
<i>Technicien conseil vente animalerie</i>	<i>439</i>	<i>299</i>	<i>68,1</i>	<i>381</i>	<i>252</i>	<i>66,1</i>	<i>86,8</i>	<i>84,3</i>	<i>92,1</i>
<i>Technicien conseil vente produits agricoles jardinage</i>	<i>310</i>	<i>206</i>	<i>66,5</i>	<i>284</i>	<i>192</i>	<i>67,6</i>	<i>91,6</i>	<i>93,2</i>	<i>88,5</i>
<i>Travaux paysagers</i>	<i>2 502</i>	<i>273</i>	<i>10,9</i>	<i>2 172</i>	<i>232</i>	<i>10,7</i>	<i>86,8</i>	<i>85,0</i>	<i>87,0</i>
<i>Vente conseil-qualité produits alimentaires</i>	<i>391</i>	<i>235</i>	<i>60,1</i>	<i>341</i>	<i>203</i>	<i>59,5</i>	<i>87,2</i>	<i>86,4</i>	<i>88,5</i>
<i>Vente conseil-qualité vins spiritueux</i>	<i>52</i>	<i>13</i>	<i>25,0</i>	<i>51</i>	<i>12</i>	<i>23,5</i>	<i>98,1</i>	<i>92,3</i>	<i>100,0</i>
<i>Total agricole</i>	<i>10 167</i>	<i>3 097</i>	<i>30,5</i>	<i>8 881</i>	<i>2 662</i>	<i>30,0</i>	<i>87,4</i>	<i>86,0</i>	<i>88,0</i>
Total production (dont agricole)	60 647	7 203	11,9	52 845	6 297	11,9	87,1	87,4	87,1

* Spécialités agricoles indiquées en italiques.

TABLEAU 4 [suite]

Baccalauréat professionnel	Présentés			Admis			% admis sur présentés		
	Total	dont filles	% filles	Total	dont filles	% filles	Total	Filles	Garçons
Artisanat et métiers d'art : communication graphique	1 004	469	46,7	870	427	49,1	86,7	91,0	82,8
Commerce	18 531	10 777	58,2	16 462	9 626	58,5	88,8	89,3	88,2
Comptabilité	14 588	8 798	60,3	11 849	7 393	62,4	81,2	84,0	77,0
Environnement nucléaire	60	8	13,3	60	8	13,3	100,0	100,0	100,0
Esthétique cosmétique parfumerie	1 234	1 232	99,8	1 090	1 088	99,8	88,3	88,3	100,0
Exploitation des transports	925	319	34,5	801	263	32,8	86,6	82,4	88,8
Hygiène et environnement	634	455	71,8	493	346	70,2	77,8	76,0	82,1
Logistique	2 236	572	25,6	1 755	447	25,5	78,5	78,1	78,6
Photographie	283	186	65,7	255	166	65,1	90,1	89,2	91,1
Production graphique	628	252	40,1	527	223	42,3	83,9	88,5	80,9
Production imprimée	384	98	25,5	333	87	26,1	86,7	88,8	86,0
Restauration	5 215	1 942	37,2	4 689	1 747	37,3	89,9	90,0	89,9
Secrétariat	14 352	13 883	96,7	12 827	12 415	96,8	89,4	89,4	87,8
Sécurité-prévention	362	107	29,6	347	103	29,7	95,9	96,3	95,7
Services proximité et vie locale	2 020	1 888	93,5	1 929	1 801	93,4	95,5	95,4	97,0
Services (accueil - assistance - conseil)	5 114	4 383	85,7	4 506	3 881	86,1	88,1	88,5	85,5
Vente	4 770	2 251	47,2	4 216	2 011	47,7	88,4	89,3	87,5
Services en milieu rural *	5 256	4 907	93,4	4 874	4 554	93,4	92,7	92,8	91,7
Total service (dont agricole)	77 596	52 527	67,7	67 883	46 586	68,6	87,5	88,7	85,0
Ensemble du baccalauréat professionnel 2009	138 243	59 730	43,2	120 728	52 883	43,8	87,3	88,5	86,4
Rappel baccalauréat professionnel 2008	134 225	57 296	42,7	103 311	44 676	43,2	77,0	78,0	76,2

* Spécialités agricoles.

Source : OCEAN-DEPP 2009

TABLEAU 5 – Résultats académiques par type de baccalauréat – Session 2009 – Résultats définitifs

France métropolitaine + DOM

Académies	Bac général			Bac technologique			Bac professionnel			Ensemble			% génération	
	Présents	Admis	% admis	Présents	Admis	% admis	Présents	Admis	% admis	Présents	Admis	% admis	(a)	(b)
Aix-Marseille	14 423	12 593	87,3	7 274	5 690	78,2	6 184	5 160	83,4	27 881	23 443	84,1	62,6	65,2
Amiens	8 702	7 457	85,7	5 051	3 716	73,6	4 168	3 625	87,0	17 921	14 798	82,6	59,7	58,5
Besançon	5 280	4 754	90,0	2 913	2 440	83,8	2 729	2 438	89,3	10 922	9 632	88,2	65,2	65,1
Bordeaux	15 058	13 566	90,1	6 848	5 732	83,7	6 559	5 893	89,8	28 465	25 191	88,5	67,0	66,8
Caen	6 998	6 215	88,8	3 365	2 790	82,9	3 367	2 988	88,7	13 730	11 993	87,3	66,4	66,8
Clermont-Ferrand	5 862	5 344	91,2	2 888	2 354	81,5	2 838	2 463	86,8	11 588	10 161	87,7	65,8	65,5
Corse	1 360	1 186	87,2	656	498	75,9	376	315	83,8	2 392	1 999	83,6	62,8	61,6
Dijon	7 299	6 608	90,5	4 064	3 341	82,2	3 504	3 152	90,0	14 867	13 101	88,1	64,9	66,4
Grenoble	16 160	15 010	92,9	8 112	6 912	85,2	6 028	5 445	90,3	30 300	27 367	90,3	67,7	67,7
Lille	20 005	17 452	87,2	11 814	9 039	76,5	9 701	8 459	87,2	41 520	34 950	84,2	62,0	62,4
Limoges	3 061	2 732	89,3	1 719	1 366	79,5	1 539	1 355	88,0	6 319	5 453	86,3	63,3	66,6
Lyon	15 853	14 252	89,9	7 271	6 131	84,3	6 540	5 803	88,7	29 664	26 186	88,3	65,6	65,4
Montpellier	11 905	10 431	87,6	6 431	5 146	80,0	4 731	4 206	88,9	23 067	19 783	85,8	65,1	63,2
Nancy	11 344	10 187	89,8	6 822	5 436	79,7	5 409	4 890	90,4	23 575	20 513	87,0	66,5	66,7
Nantes	17 050	15 810	92,7	8 356	7 303	87,4	8 073	7 271	90,1	33 479	30 384	90,8	67,7	67,6
Nice	10 318	9 128	88,5	4 364	3 451	79,1	3 578	3 115	87,1	18 260	15 694	85,9	64,3	62,7
Orléans-Tours	12 168	10 756	88,4	6 049	4 883	80,7	4 664	4 041	86,6	22 881	19 680	86,0	65,1	64,7
Poitiers	7 434	6 671	89,7	3 815	3 116	81,7	3 679	3 285	89,3	14 928	13 072	87,6	63,5	62,9
Reims	6 376	5 470	85,8	3 575	2 877	80,5	3 192	2 792	87,5	13 143	11 139	84,8	62,0	63,0
Rennes	15 522	14 458	93,1	8 611	7 283	84,6	7 260	6 649	91,6	31 393	28 390	90,4	71,7	72,5
Rouen	9 288	8 241	88,7	5 275	4 247	80,5	4 402	3 931	89,3	18 965	16 419	86,6	65,3	65,9
Strasbourg	8 761	8 089	92,3	4 577	3 856	84,2	3 916	3 520	89,9	17 254	15 465	89,6	64,5	64,3
Toulouse	12 972	11 786	90,9	6 590	5 489	83,3	5 386	4 857	90,2	24 948	22 132	88,7	62,3	62,1
Paris	15 453	13 684	88,6	4 354	3 382	77,7	4 214	3 517	83,5	24 021	20 583	85,7	67,2	85,7
Créteil	21 380	17 591	82,3	12 994	9 002	69,3	8 817	6 955	78,9	43 191	33 548	77,7	63,5	59,1
Versailles	32 107	28 390	88,4	14 093	10 939	77,6	11 660	9 719	83,4	57 860	49 048	84,8	74,2	70,3
France métropolitaine	312 139	277 861	89,0	157 881	126 419	80,1	132 514	115 844	87,4	602 534	520 124	86,3	65,8	65,8
Guadeloupe	2 674	2 282	85,3	1 648	1 221	74,1	1 508	1 342	89,0	5 830	4 845	83,1	71,7	71,6
Guyane	958	698	72,9	664	376	56,6	506	424	83,8	2 128	1 498	70,4	36,9	36,8
Martinique	2 367	1 931	81,6	1 757	1 269	72,2	1 578	1 307	82,8	5 702	4 507	79,0	74,5	74,7
La Réunion	4 438	3 990	89,9	2 944	2 317	78,7	2 137	1 811	84,7	9 519	8 118	85,3	56,8	56,8
DOM	10 437	8 901	85,3	7 013	5 183	73,9	5 729	4 884	85,3	23 179	18 968	81,8	60,8	60,8
France métr. + DOM	322 576	286 762	88,9	164 894	131 602	79,8	138 243	120 728	87,3	625 713	539 092	86,2	65,6	65,6

Source : OCEAN-DEPP 2009

(a) candidats classés par académie selon le lieu de résidence.

(b) candidats classés par académie selon le lieu de scolarisation.

mais moins de 18 % dans le secteur de la production.

Globalement, les filles réussissent mieux que les garçons (87,4 % contre 84,8 %). C'est le cas dans toutes les séries de chaque baccalauréat (sauf pour les séries technologiques agricoles). L'écart des taux

de réussite entre les sexes se resserre (2,6 points contre 3,8 en 2008). En 2009, l'écart favorable aux filles est le plus important au baccalauréat général (90,2 % contre 87,2 %). En particulier, dans la série S, la réussite des filles est supérieure de 3,8 points à celle des garçons. Cet écart

entre le taux de réussite des filles et celui des garçons au baccalauréat général s'amplifie (3 points contre 2,5 points en 2008). La réussite des candidates au baccalauréat professionnel, comparée à celle des garçons, augmente légèrement (2,1 points contre 1,8 point en 2008). En revanche,

l'écart de réussite au baccalauréat technologique en faveur des filles se réduit fortement (1,4 point contre 4,2 points en 2008).

Nantes, Rennes, Grenoble et Strasbourg en tête des résultats

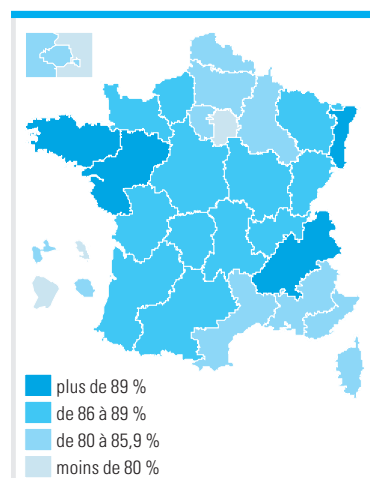
Tous baccalauréats confondus, pour chaque académie, le niveau de réussite est plus élevé en 2009 qu'en 2008. Cependant, des disparités demeurent. Ainsi, à la session 2009, tous baccalauréats confondus, 20,4 points séparent Nantes (90,8 %) de la Guyane (70,4 %), alors que l'écart des taux

de réussite entre ces deux académies était de 19,3 points en 2008.

La hausse du niveau de réussite global à l'examen n'a pas modifié la répartition géographique des admis. Toutes voies confondues des baccalauréats, les meilleurs résultats reviennent toujours aux académies de Nantes, Rennes, Grenoble et Strasbourg (*tableau 5 et carte*).

La performance de ces académies résulte principalement de la réussite au baccalauréat général, qui concentre entre 49 et 54 % des candidats et où le taux de réussite est supérieur à 92 %.

Taux de réussite au baccalauréat par académie – Session 2009



Source : OCEAN-DEPP 2009

Pour en savoir plus

« Résultats définitifs de la session 2008 du baccalauréat », *Note d'Information* 09.10, MEN-DEPP, mai 2009.

Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche, RERS édition 2009, MEN-DEPP, pp.228 à 235.

depp.documentation@education.gouv.fr

Marguerite Rudolf, DEPP B1

Source et définitions

Proportion de bacheliers dans une génération

Il s'agit de la proportion de bacheliers dans une génération fictive de personnes qui auraient à chaque âge les taux de candidature et de réussite observés l'année considérée. Ce nombre est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge, et en faisant la somme de ces taux par âge. Les âges pris en compte dans ce calcul ne sont pas les mêmes pour les séries générales et technologiques que pour les séries professionnelles, compte tenu, pour ces dernières, d'une scolarité décalée d'un an et d'une répartition par âge assez différente, notamment aux âges élevés.

Définition de l'année et de l'âge

L'âge est défini par la différence de millésime entre l'année d'observation et l'année de naissance. Pour la session 2009, un candidat âgé de 18 ans est, par définition, un candidat né en 1991. Son âge réel à la session de juin peut aller de 17 ans et demi, s'il est né en décembre 1991, à 18 ans et demi, s'il est né en janvier 1991.

Lorsque les données de population sont classées selon l'âge dans l'année de la rentrée scolaire, cet âge à la rentrée scolaire est inférieur d'une année à l'âge dans l'année de la session du baccalauréat. Par exemple, la session 2009 correspond à la rentrée 2008 ; par conséquent, le nombre de bacheliers de 18 ans à la session 2009 (nés en 1991) doit être rapporté au nombre de personnes âgées de 17 ans à la rentrée 2008 (nées en 1991).

En pratique, les bacheliers se répartissent essentiellement sur les âges compris entre 17 et 24 ans (et jusque vers 30 ans pour les bacheliers professionnels). On a donc retenu :

- au numérateur (bacheliers) : les bacheliers généraux d'âge 15 ans ou moins, 16 ans, ..., 22 ans, 23 ans ou plus, les bacheliers technologiques d'âge 15 ans ou moins, 16 ans, ..., 22 ans, 23 ans ou plus et les bacheliers professionnels d'âge 18 ans ou moins, 19 ans, ..., 29 ans, 30 ans ou plus à la session 2009 ;
- au dénominateur (population), pour le baccalauréat général, la population d'âge 15 ans, 16 ans, ..., 23 ans, pour le baccalauréat

technologique, la population d'âge 15 ans, 16 ans, ..., 23 ans et pour le baccalauréat professionnel, la population d'âge 18 ans, 19 ans, ..., 30 ans en 2009.

Source des données démographiques

La population par âge est issue des estimations de l'INSEE. La base en vigueur en mars 2010 a été utilisée ici.

Détermination de l'académie pour les bacheliers

On rapporte habituellement les candidats *scolarisés* dans une académie aux jeunes résidant dans cette académie (*tableau 5, colonne b*). Ce mode de calcul est retenu en l'absence de données fiables sur le lieu de résidence des parents.

On peut procéder autrement, en rapportant les candidats *résidant* dans une académie aux jeunes résidant dans cette même académie (*tableau 5, colonne a*). On peut ainsi éviter d'introduire un biais pour les académies qui accueillent beaucoup de candidats résidant dans une autre académie, ou inversement, ce qui est le cas notamment pour les académies d'Île-de-France. Le département de résidence des candidats n'étant pas directement connu, cette variable est estimée à partir du département de résidence des parents. Lorsque celui-ci n'est pas déclaré, on le redresse automatiquement en le remplaçant par le département de scolarisation du candidat. Il est fait de même dans le cas de parents résidant hors du territoire métropolitain. Le calcul de la proportion de bacheliers dans une génération selon le lieu de résidence (*tableau 5, colonne a*) se base en effet sur la répartition géographique *des candidats* par lieu de résidence.

Séries technologiques

- STAV : sciences et technologies de l'agronomie et du vivant
- STG : sciences et technologies de la gestion
- STI : sciences et technologies industrielles
- STL : sciences et technologies de laboratoire
- ST2S : sciences et technologies de la santé et du social ; remplace la série SMS : sciences médico-sociales

Plus de trois bacheliers sur quatre s'inscrivent dans l'enseignement supérieur dès l'obtention de leur diplôme.

Les bacheliers généraux continuent presque tous, principalement dans l'enseignement long.

Trois bacheliers technologiques sur quatre accèdent aux études supérieures et sont surtout attirés par les formations courtes.

Le baccalauréat professionnel a plutôt vocation à préparer les jeunes à une insertion professionnelle immédiate, ainsi moins d'un bachelier professionnel sur quatre poursuit ses études hors apprentissage.

L'enseignement général universitaire constitue l'orientation privilégiée des bacheliers généraux, même si son attrait est moindre sur la période étudiée.

Au cours des huit dernières années, les bacheliers scientifiques poursuivent moins dans les disciplines de sciences au profit des études médicales.

Les bacheliers STT (sciences et technologies tertiaires) s'orientent essentiellement vers une formation à finalité professionnelle,

dans le domaine des services.

Les bacheliers professionnels, quand ils poursuivent, s'orientent de plus en plus vers les sections de techniciens supérieurs.



Les orientations post-baccalauréat

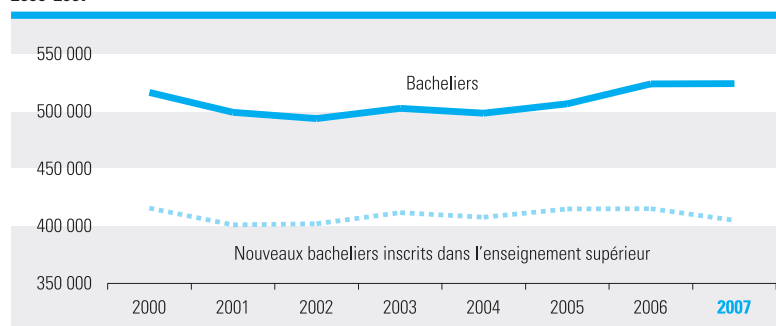
Évolution de 2000 à 2007

L'évolution des nouveaux inscrits dans l'enseignement supérieur (tous baccalauréats confondus), entre 2000 et 2005, suit exactement celle des bacheliers (graphique 1). Sur la même période, le taux de poursuite immédiate de l'ensemble des bacheliers¹ a gagné 2 points passant de 80 % à 82 %. Les 20 à 18 % restants correspondent aux autres orientations qui peuvent être soit des sorties définitives ou provisoires, soit des poursuites d'études hors du système éducatif français. Il faut également y inclure les formations par apprentissage

1. Rapport entre le nombre de nouveaux bacheliers de la session N s'inscrivant l'année N, N + 1 dans les établissements d'enseignement supérieur publics et privés de France métropolitaine + DOM et le nombre de bacheliers de la session N de France métropolitaine + DOM. Ce taux ne tient pas compte des inscriptions en STS dans le cadre de l'apprentissage, ni des poursuites d'études sous contrat de qualification.

qui ne sont pas prises en compte dans les données de l'étude. Le taux de poursuite des bacheliers généraux (98 %) ou des bacheliers technologiques (78 %) est stable au cours de la période 2000-2005. En revanche, il ne cesse de progresser chez les bacheliers professionnels, passant de 17 % en 2000 à 23 % en 2005 (tableau 1). L'année 2006 marque une rupture avec la baisse du taux de poursuite des bacheliers quel que soit le type de baccalauréat. Elle est de 4 points pour les bacheliers généraux comme pour les bacheliers technologiques entre 2005 et 2007. Elle n'est que de un point pour les bacheliers professionnels, mais elle concerne des effectifs beaucoup moins importants. Trois mesures récentes visent à contre-carrer cette tendance : l'incitation à la

GRAPHIQUE 1 – Évolution des nouveaux bacheliers inscrits dans l'enseignement supérieur
Évolutions des bacheliers
2000-2007



Source : DEPP-OCEAN-SISE-SCOLARITÉ-Enquêtes auprès d'établissements de l'enseignement supérieur

poursuite d'études dans le supérieur, la réforme du baccalauréat professionnel et le plan Licence. Leur efficacité ne pourra se mesurer que dans les années à venir.

Le taux de poursuite immédiate des bacheliers ne peut pas se déclinier par académie de la même façon en raison des migrations interacadémiques. La méthode utilisée (voir l'encadré p. 8) consiste à recenser les bacheliers d'une académie puis à comptabiliser tous ceux qui poursuivent dans l'enseignement supérieur. De fortes disparités existent dans le rapport des nouvelles inscriptions aux bacheliers d'une académie. Paris se détache de toutes les autres en accueillant bien plus de nouveaux étudiants – notamment issus des académies limitrophes – qu'elle ne compte de bacheliers. Les taux d'inscription supérieurs à la moyenne sont localisés dans le sud de la France, principalement le Sud-Ouest, et la région parisienne. À l'opposé, l'est et le nord-ouest de la France ont les taux les plus faibles (voir la carte).

Les bacheliers généraux continuent presque tous dans l'enseignement supérieur, principalement dans l'enseignement long

Les séries générales (L, ES et S) se caractérisent par une orientation dirigée vers l'enseignement long² (tableau 1). Le taux de poursuite des bacheliers généraux vers une formation longue oscille autour de 75 % entre 2000 et 2007, alors qu'il n'est que de 20 % pour les bacheliers technologiques.

L'enseignement général universitaire constitue l'orientation privilégiée des bacheliers généraux (tableau 2). Il subit toutefois un moindre attrait sur la période étudiée en faveur des autres formations post-baccalauréat (IUT, STS, CPGE et autres formations)³. Les « autres formations » et

2. L'enseignement long exclut les IUT (instituts universitaires de technologie), les STS (section de techniciens supérieurs) et les écoles paramédicales et de formations sociales.

3. CPGE : classe préparatoire aux grandes écoles. Les « autres formations » correspondent aux écoles d'ingénieurs non universitaires, aux formations d'ingénieurs en partenariat, aux établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités (commerce, gestion, vente, comptabilité, notariat, architecture, spécialités diverses), aux écoles d'arts et de la culture, aux facultés privées, aux écoles paramédicales et de formations sociales.

TABLEAU 1 – Évolution des taux de poursuite des nouveaux bacheliers : enseignement long, enseignement court * (en %)

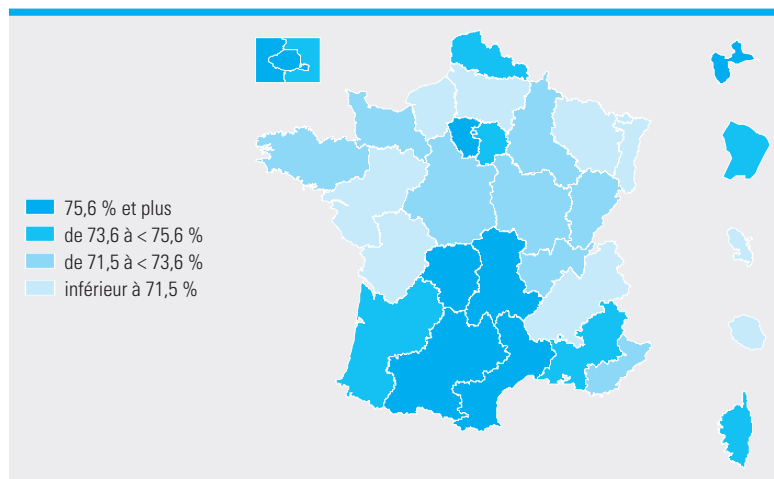
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Baccalauréat général								
Enseignement long**	76,4	77,0	77,8	78,3	78,5	78,6	76,3	74,1
Enseignement court	21,5	21,7	21,2	20,0	20,3	20,0	19,9	20,7
Enseignement supérieur**	97,9	98,7	99,0	98,3	98,8	98,6	96,2	94,8
Baccalauréat technologique								
Enseignement long**	22,1	21,1	20,9	21,2	21,2	21,5	20,8	19,7
Enseignement court	55,3	55,8	57,4	57,8	56,8	56,8	54,9	54,4
Enseignement supérieur**	77,4	76,9	78,3	79,0	78,0	78,3	75,7	74,1
Baccalauréat professionnel								
Enseignement long	6,8	6,3	6,5	6,8	6,9	6,5	6,3	5,5
Enseignement court	10,3	11,5	13,5	15,2	16,0	16,5	16,3	16,3
Enseignement supérieur	17,1	17,8	20,0	22,0	22,9	23,0	22,6	21,8

Source : DEPP-OCEAN (baccalauréat) - SISE-SCOLARITÉ-Enquêtes auprès d'établissements de l'enseignement supérieur

* Enseignement court : IUT, STS et écoles paramédicales et de formations sociales.

** Après exclusion des "doubles inscriptions" (voir l'encadré p. 8).

Taux de poursuite des bacheliers de chaque académie qui s'inscrivent dans l'enseignement supérieur – Année scolaire 2007-2008



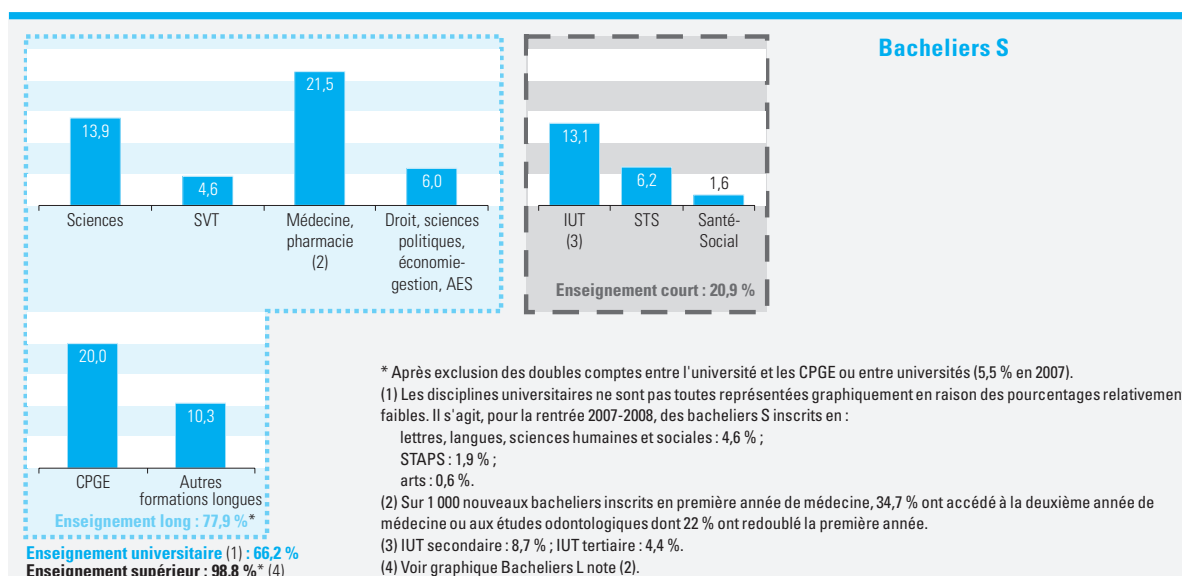
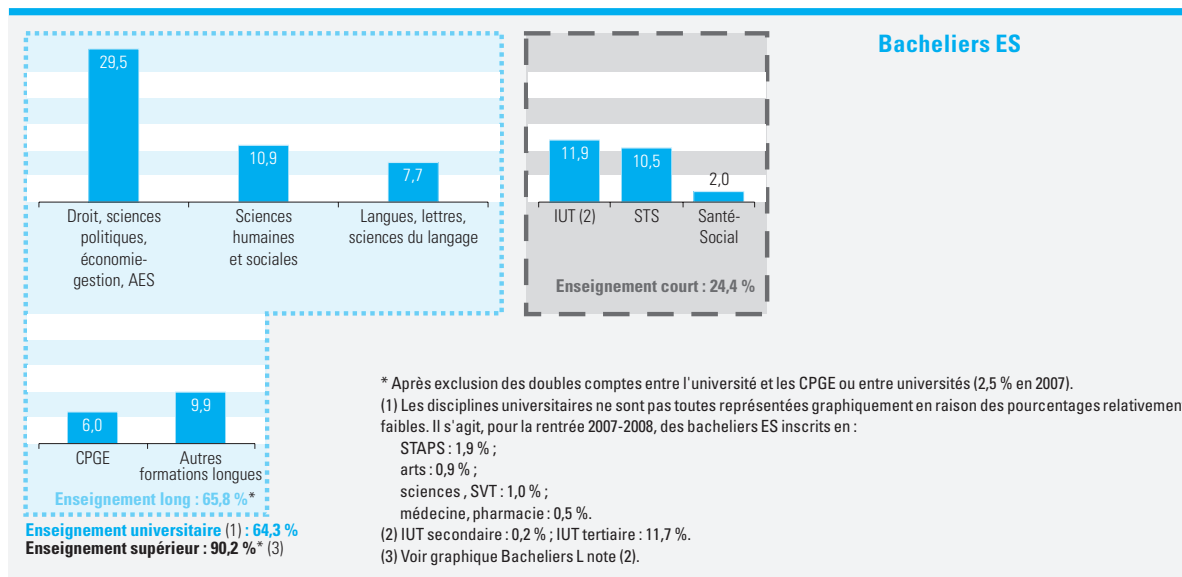
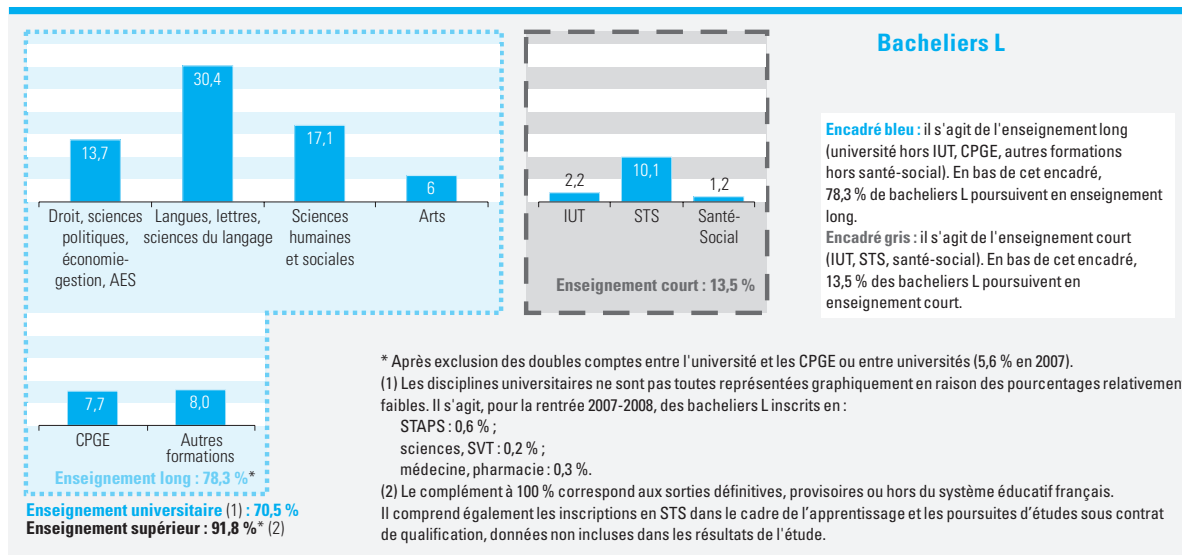
Source : DEPP-OCEAN-SISE-SCOLARITÉ-Enquêtes auprès d'établissements de l'enseignement supérieur

TABLEAU 2 – Orientations prises par les bacheliers poursuivant des études dans l'enseignement supérieur selon leur série de baccalauréat - Évolution 2000-2007

Bacheliers généraux	Bacheliers ES		Bacheliers L		Bacheliers S		Ensemble	
	2000	2007	2000	2007	2000	2007	2000	2007
	CPGE	5,6	6,5	6,8	7,9	17,7	19,2	12,2
1 ^{er} cycle universitaire	61,6	56,5	73,2	70,1	52,9	51,0	59,6	56,0
IUT	12,4	12,8	2,2	2,3	13,5	12,5	10,8	10,8
STS	11,7	11,4	10,3	10,3	6,5	5,9	8,7	8,3
Autres formations	8,7	12,8	7,5	9,5	9,4	11,4	8,8	11,5
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Bacheliers technologiques	Bacheliers STI		Bacheliers STT ou STG		Bacheliers autres technos		Ensemble	
	2000	2007	2000	2007	2000	2007	2000	2007
	CPGE	2,3	2,7	0,8	1,5	0,8	0,9	1,2
1 ^{er} cycle universitaire	8,2	8,0	30,6	25,9	31,2	27,9	24,6	21,2
IUT	18,4	19,5	10,8	11,9	4,8	5,9	11,8	12,9
STS	68,5	66,5	54,3	55,0	49,7	48,2	57,4	56,9
Autres formations	2,6	3,3	3,4	5,7	13,5	17,0	5,0	7,3
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Bacheliers professionnels	Bacheliers professionnels							
	2000	2007						
	CPGE	0,0	0,0					
1 ^{er} cycle universitaire	37,2	23,0						
IUT	3,0	2,9						
STS	56,6	71,5						
Autres formations	3,2	2,6						
	100,0	100,0						

Source : DEPP-OCEAN-SISE-SCOLARITÉ-Enquêtes auprès d'établissements de l'enseignement supérieur

GRAPHIQUE 2A – Orientations des bacheliers généraux 2007 inscrits en 2007-2008 dans l'enseignement supérieur



Source : DEPP-OCEAN-SISE-SCOLARITÉ-Enquêtes auprès d'établissements de l'enseignement supérieur

les classes préparatoires aux grandes écoles profitent le plus du recul des inscriptions en première année de licence.

Orientation principale des bacheliers littéraires : études universitaires de langues, lettres, sciences du langage, sciences humaines et sociales

Entre 2000 et 2007, le nombre de bacheliers L (littéraires) a baissé (- 16 % sur cette période).

L'accès des bacheliers littéraires vers les enseignements supérieurs traduit un intérêt prononcé pour les études supérieures longues (78,3 % en 2007) (graphique 2A).

Les deux disciplines majoritairement choisies par les bacheliers L sont les langues, lettres, sciences du langage et les sciences humaines et sociales qui, à elles deux, accueillent 47,5 % des jeunes diplômés (20,2 % en langues, 17,1 % en sciences humaines et sociales et 10,2 % en lettres, sciences du langage).

Les études juridiques apparaissent aussi comme un débouché des bacheliers littéraires. Ils sont 13,7 % de nouveaux bacheliers à s'inscrire en droit, sciences politiques, sciences économiques et AES, essentiellement en droit et sciences politiques (12,7 %).

La relative importance des bacheliers L s'orientant vers les enseignements courts tient en grande partie aux effectifs des sections de techniciens supérieurs (10 %). Les STS offrent une gamme de spécialités plus adaptées que celles proposées par les instituts universitaires de technologie (IUT). Le taux de poursuite des bacheliers littéraires en langues, lettres, sciences du langage et en sciences humaines et sociales marque un décrochage sur les deux dernières années de la période 2000-2007. À l'inverse, en droit, sciences politiques, économie-gestion, AES et en STS les taux sont en progression (graphique 2B).

Les bacheliers économiques : vers des études juridiques, économiques et sociales mais aussi vers des formations professionnelles

L'éventail des possibilités offertes à ces bacheliers est assez étendu. Ils

s'orientent principalement à l'université dans les disciplines juridiques, économiques et sociales, mais également dans les spécialités tertiaires des IUT ou des STS.

Dans le domaine universitaire, 29,5 % des bacheliers ES (économique et social) s'inscrivent dans une discipline économique (13,7 %) ou juridique (15,8 %) (graphique 2A).

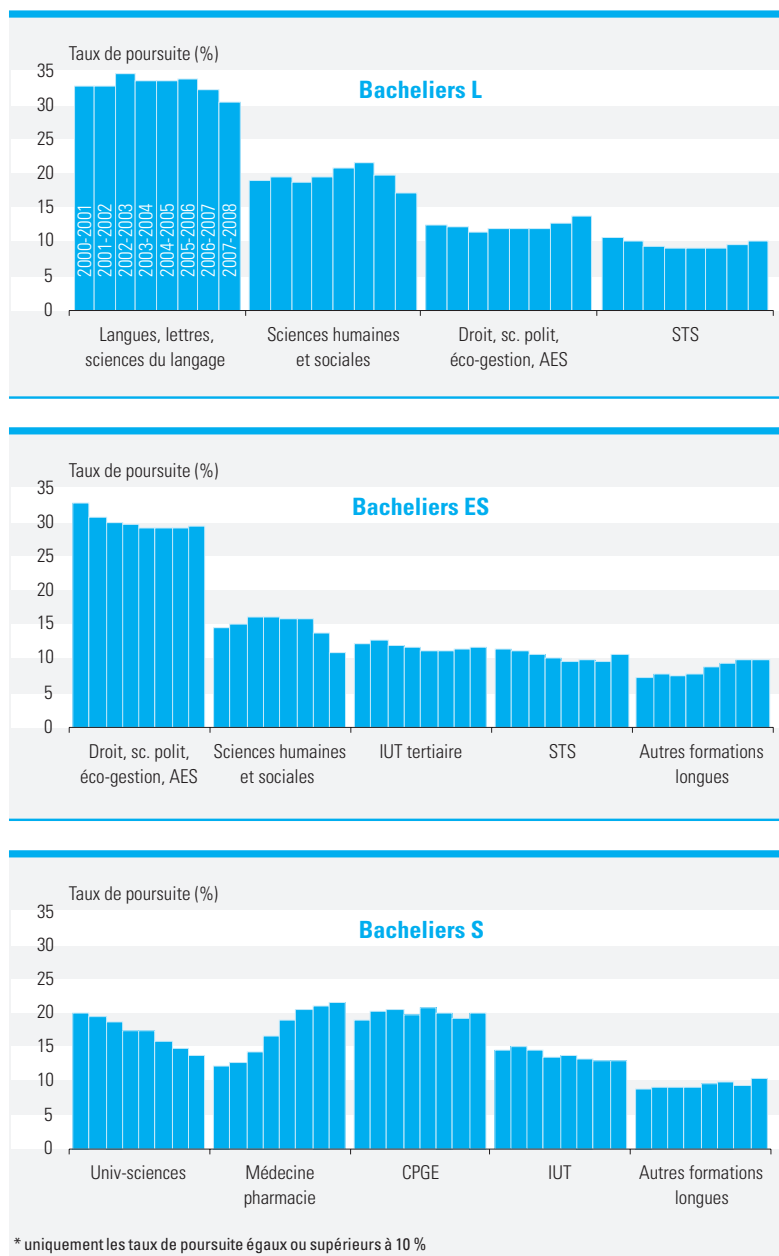
Ces mêmes bacheliers se retrouvent également dans les formations courtes avec des taux d'inscription très proches entre les IUT (11,9 %) ou les STS (10,5 %).

Les formations courtes, y compris « santé-social », accueillent un quart des bacheliers économiques.

Les « autres formations longues » principalement les écoles de commerce-gestion-vente accueillent près de 10 % de bacheliers ES.

La tendance sur huit ans montre une stabilité des taux d'inscriptions dans les principales orientations choisies, parfois même une reprise, à l'exception des sciences humaines et sociales où le décrochage est net au cours des deux dernières années (graphique 2B).

GRAPHIQUE 2B – Évolution des principales orientations* prises par les bacheliers en 2000-2007



Un objectif précis pour les bacheliers scientifiques : la classe préparatoire aux grandes écoles ou les études médicales

Les bacheliers S (scientifiques) se caractérisent par une poursuite d'études quasi générale dès l'obtention de leur examen : 98,8 % d'entre eux s'inscrivent dans une des filières de l'enseignement supérieur en 2007 et tout particulièrement dans l'enseignement long (77,9 %). Les formations courtes assurent les 20 %

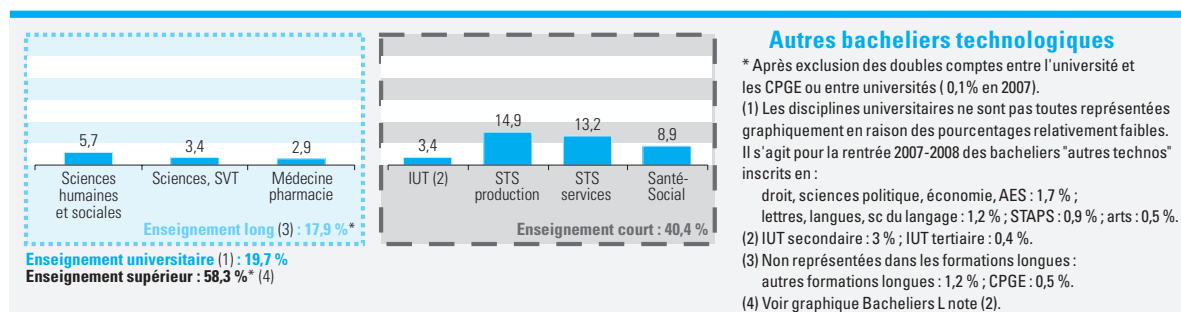
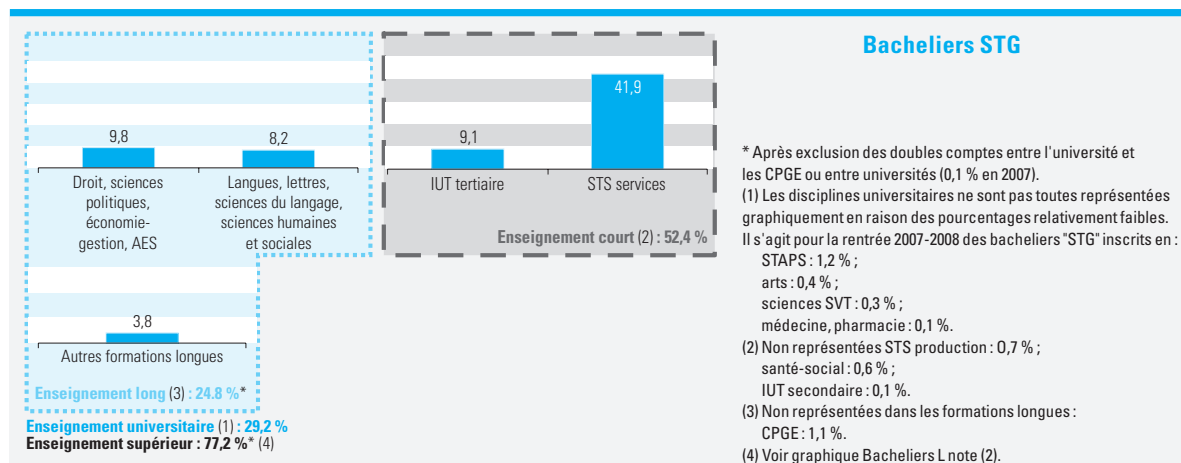
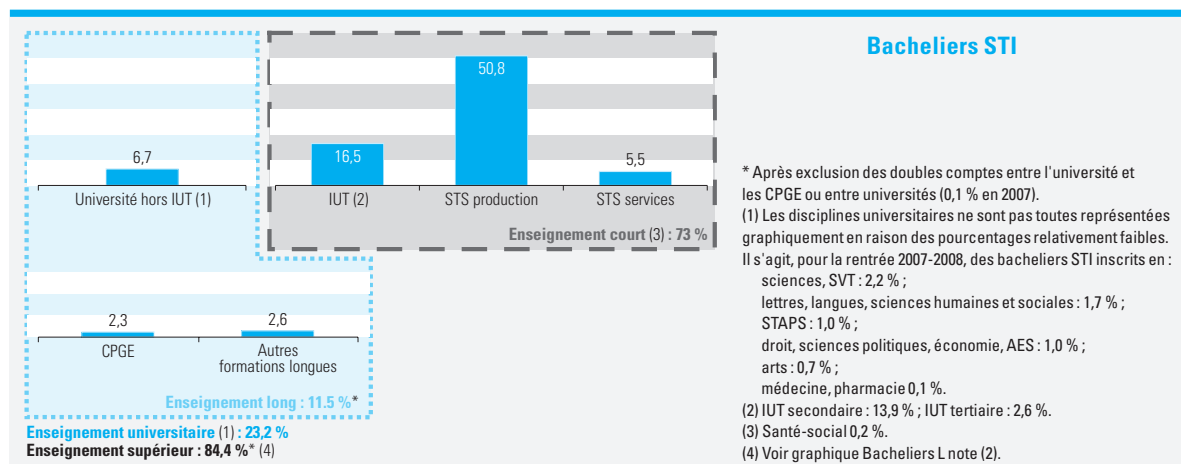
restants dont les deux tiers pour les IUT (graphique 2A).

Les classes préparatoires aux grandes écoles accueillent 20 % de bacheliers S, soit un reçu sur cinq. Ils s'inscrivent essentiellement à une préparation de mathématiques supérieures.

Dans le milieu universitaire, les bacheliers S sont moins attirés par les disciplines de sciences fondamentales dont la part diminue régulièrement pendant la période d'observation. En revanche, le taux d'accès en médecine-pharmacie ne cesse

de croître, passant de 12,3 % à 21,5 % entre 2000 et 2007 (graphique 2B), se classant devant les sciences depuis trois ans. La forte hausse des inscriptions en première année des études médicales est liée à l'accroissement du *numerus clausus* pour l'accès en deuxième année (4 931 places en 2000, 7 207 places en 2004 et 8 387 places en 2007). Le nombre des nouveaux bacheliers inscrits en PCM1 a doublé en huit ans. Parallèlement, le *numerus clausus* a augmenté de 70 % sur la même période 2000 à 2007.

GRAPHIQUE 3A – Orientation des bacheliers technologiques 2007 inscrits en 2007-2008 dans l'enseignement supérieur



La série S attire de plus en plus de bacheliers (44,2 % en 2000, 46,2 % en 2006 et 47,3 % en 2007) qui poursuivent majoritairement en médecine (plus de 63 %) alors que les garçons choisissent les classes préparatoires aux grandes écoles (69 %).

Trois bacheliers technologiques sur quatre poursuivent dans l'enseignement supérieur, principalement attirés par les formations courtes

À l'inverse des bacheliers généraux, les bacheliers technologiques ne poursuivent pas tous dans l'enseignement supérieur. Leur préférence est très nette pour l'enseignement professionnel court (*tableau 1*). Ce sont toujours les filières technologiques (IUT et surtout STS) qui accueillent le plus grand nombre d'inscrits (plus des deux tiers des bacheliers technologiques qui poursuivent), même si cette proportion baisse en STS au cours de la période considérée (*tableau 2*). La part des bacheliers technologiques augmente de 1,1 point en IUT (11,8 % en 2000, 12,9 % en 2007) et diminue de 0,5 point en STS (57,4 % et 56,9 %). Des mesures sont prises pour inciter les IUT et les STS à recruter prioritairement des bacheliers technologiques et professionnels.

De futurs techniciens supérieurs dans le domaine de la production pour les bacheliers STI

84,4 % des bacheliers STI (sciences et techniques industrielles) poursuivent des études dans l'enseignement supérieur, pourcentage légèrement sous-estimé dans la mesure où les inscriptions en STS dans le cadre de l'apprentissage ne sont pas prises en compte.

Ils poursuivent essentiellement dans une filière courte (73 %). Ils préparent un BTS ou un DUT⁴ (bac + 2) dans des domaines en rapport direct avec la spécialité de leur baccalauréat (*graphique 3A*). Ils se retrouvent majoritairement dans le secteur de la production en STS et dans les spécialités secondaires des IUT. Certains étudiants

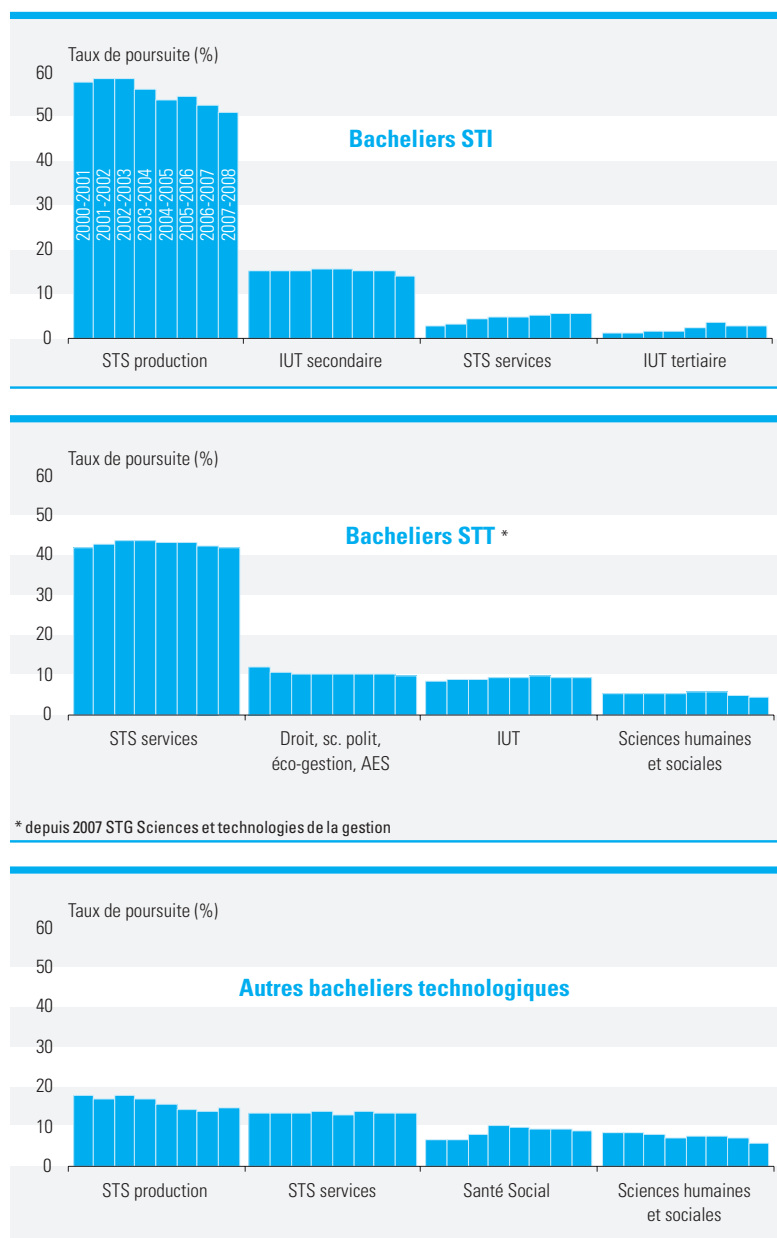
prolongent leurs études et poursuivent en licence ou autre cursus long. Ainsi, parmi les bacheliers STI titulaires d'un DUT en 2005-2006, 34 % poursuivent en licence professionnelle l'année suivante. Une poursuite d'études juste après le baccalauréat est néanmoins possible à l'université, mais elle reste relativement faible : 7 % des bacheliers STI s'inscrivent dans les disciplines générales de l'université. Seuls 2 % des bacheliers STI s'inscrivent dans une CPGE alors que la voie TSI (technologie et sciences industrielles) est réservée à ces bacheliers de spécialité industrielle.

Au cours des huit dernières années, la tendance des taux de poursuite en STS production est à la baisse, mais conserve toujours un net avantage par rapport aux autres disciplines professionnelles (*graphique 3B*).

De futurs techniciens supérieurs dans le domaine des services pour les bacheliers STT⁵ mais également des formations à caractère littéraire

Les bacheliers de la série STT (sciences et technologies tertiaires) représentent un

GRAPHIQUE 3B – Évolution des principales orientations prises par les bacheliers technologiques en 2000-2007



4. BTS : brevet de technicien supérieur, DUT : diplôme universitaire de technologie.
5. Depuis 2007, STG (sciences et technologies de gestion).

peu plus de la moitié des bacheliers de l'enseignement technologique.

Pratiquement huit bacheliers sur dix de cette série poursuivent des études à la rentrée qui suit l'obtention du diplôme (graphique 3A). Dans cinq cas sur dix la poursuite se fait dans une formation à finalité professionnelle, dans le domaine des services (STS services 41,9 %, IUT tertiaire 9,1 %). L'orientation vers les formations courtes n'est pas la seule issue pour ces bacheliers, deux sur dix vont vers les filières générales à l'université, soit en droit, sciences politiques, économie-gestion et AES (9,8 %), soit en langues, lettres, sciences du langage, sciences humaines et sociales (8,2 %). Un bachelier STT sur cinq se retrouve en effet à l'université (hors IUT), alors que ce n'est le cas que de 7 % des bacheliers STI, largement accueillis en STS et en IUT.

Les taux de poursuite dans chacune des quatre principales filières d'orientation sont stables sur les huit dernières années (graphique 3B).

Autres bacheliers technologiques⁶ : plutôt vers des études courtes, dont santé et social pour les bacheliers SMS et STL

Les bacheliers SMS et STL représentent 76 % du groupe « autres bacheliers technologiques ». Les bacheliers de ce groupe sont peu enclins à poursuivre des études : 58,3 % poursuivent dans l'enseignement supérieur. Ils s'orientent essentiellement vers l'enseignement court (40 % parmi ceux qui poursuivent), avec une part non négligeable de bacheliers vers les formations sanitaires et sociales (9 %) (graphique 3A).

Ils s'orientent également en sections de techniciens supérieurs, à part égale entre le secteur de la production ou des services, alors qu'en IUT très peu sont sélectionnés pour poursuivre dans cette filière.

Certains s'inscrivent à l'université dans une filière générale telle que les sciences humaines ou sociales (5,7 %).

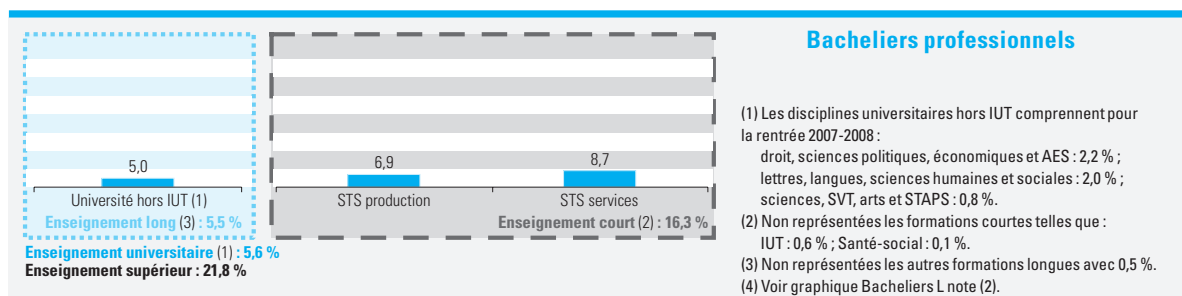
Sur huit ans, la tendance des taux d'inscription est à la baisse dans les principales filières d'accueil de ces bacheliers, à l'exception du secteur des services en STS (graphique 3B).

Le nombre de poursuite d'études des bacheliers professionnels ne cesse d'augmenter

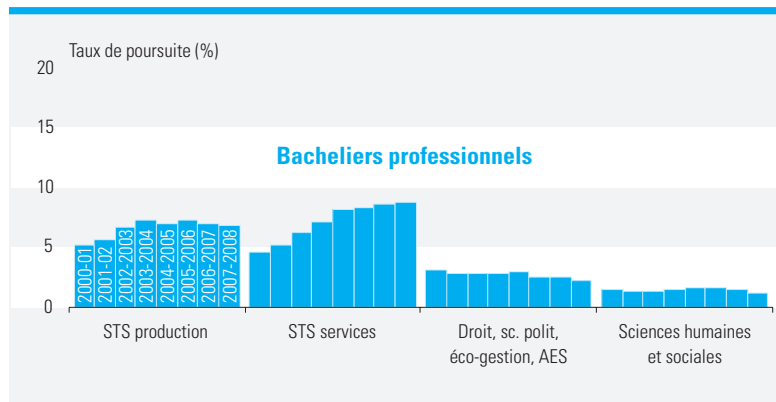
Contrairement aux lauréats des deux autres filières (générales et technologiques), l'arrêt des études reste majoritaire pour les bacheliers professionnels.

Le nombre de bacheliers professionnels atteint 100 000 en 2006 et se maintient en 2007 avec 105 000 admis. Ces bacheliers quittent très souvent le système éducatif après l'obtention de leur diplôme. Seuls 22 % de ces bacheliers accèdent à l'enseignement supérieur (tableau 1). Cependant, ce résultat ne prend pas en compte la formation par la voie de l'alternance. D'après le dernier panel⁷, 13 % de bacheliers professionnels poursuivent dans l'enseignement supérieur avec un contrat de qualification ou d'apprentissage. Le baccalauréat professionnel a d'abord vocation à préparer les jeunes à une insertion professionnelle immédiate. Toutefois, au vu du dossier scolaire, des capacités et de la motivation d'un certain nombre de candidats, une poursuite d'étude peut être envisagée. L'orientation en STS, pour

GRAPHIQUE 4A – Orientations des bacheliers professionnels 2007 inscrits en 2007-2008 dans l'enseignement supérieur



GRAPHIQUE 4B – Évolution des principales orientations prises par les bacheliers professionnels en 2000-2007



6. SMS : sciences médico-sociales, STL : sciences et technologie de laboratoire, STPA : sciences et technologie du produit agroalimentaire, STAE : sciences et technologie de l'agronomie et de l'environnement, F11 : musique, F11P : Danse, HOT : hôtellerie.

7. Suivi des élèves entrés en sixième en 1995.

préparer en deux ans un brevet de technicien supérieur dans le même domaine de spécialité que le baccalauréat professionnel, est la plus répandue. 15,5 % poursuivent des études dans une section de techniciens supérieurs en 2007, proportion en augmentation continue depuis 2000 (9,8 %). L'université demeure une voie minoritaire pour 6 % de ces bacheliers (*graphique 4A*).

Le nombre de nouveaux inscrits dans l'enseignement supérieur continue de croître pendant toute la période. 16 000 bacheliers professionnels s'inscrivaient dans l'enseignement supérieur en 2000, ils sont 23 000 en 2007.

Les taux de poursuite des bacheliers professionnels en STS ne cessent de croître entre 2000 et 2007 (*graphique 4B*).

Sylvaine Péan, DEPP C1

Définitions

Double inscription. Un même étudiant pouvant s'inscrire dans plus d'une filière, les données présentées ici se rapportent non pas à des individus mais à des inscriptions de nouveaux bacheliers dans le supérieur. Ces doubles inscriptions, essentiellement entre l'université et les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), concernent prioritairement les bacheliers généraux. Pour pallier ce double comptage, les taux de poursuite dans l'enseignement long ou dans l'enseignement supérieur sont calculés après exclusion de ces doubles comptes (entre université et CPGE ou entre universités).

Taux de poursuite des bacheliers d'une académie. Cet indicateur nécessite de connaître l'académie du baccalauréat du nouvel étudiant. Or cette information n'est disponible que dans le système d'information SISE-SCOLARITE en récupérant le code académie de l'établissement fréquenté l'année précédente (champ incomplet concernant le privé hors contrat), le fichier de données individuelles du ministère de l'Agriculture et de celui du ministère de la Santé pour les écoles sanitaires. Pour les écoles SISE-Management, la variable ACABAC (académie d'obtention du baccalauréat) est récupérée dans le fichier de couplage SISE-OCEAN (baccalauréat).

En ce qui concerne les enquêtes papier, les données agrégées ne peuvent pas fournir l'information.

Dans un premier temps, on calcule l'indicateur national sur le champ complet (77,3 %). On calcule ensuite l'indicateur national nouvelle formule (73,3 %) en se limitant aux établissements possédant l'académie du baccalauréat ; ce qui nous permet par différence d'évaluer la part liée à l'absence d'informations (4 points).

Enfin, on calcule un indicateur académique nouvelle formule en sachant le biais encouru. Par conséquent, le champ utilisé pour les calculs académiques est incomplet (95% de l'ensemble des nouveaux bacheliers inscrits en enseignement supérieur en 2007-2008) mais cet indicateur a l'avantage d'avoir un numérateur et un dénominateur cohérents. En effet, nous calculons le rapport entre le nombre de nouveaux bacheliers de l'académie qui poursuivent dans l'enseignement supérieur et le nombre de bacheliers de l'académie.

Tous les taux académiques doivent être comparés à la valeur « nationale » 73,3 % (valeur obtenue au niveau national en se limitant aux établissements possédant l'académie du baccalauréat).

Enseignement supérieur & Recherche

En 2008, 78,2 % des nouveaux bacheliers sont accueillis dans l'enseignement supérieur. Les disciplines générales de l'université demeurent la filière privilégiée des bacheliers généraux. Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), où prédominent les lauréats des séries S, accueillent essentiellement des bacheliers de l'enseignement général. Ces derniers sont également majoritaires au sein des instituts universitaires de technologie (IUT). Les sections de techniciens supérieurs (STS), qui dispensent une formation courte comme les IUT, pratiquent aussi une sélection à l'entrée, mais elles sont largement ouvertes aux bacheliers technologiques et professionnels soucieux de poursuivre des études supérieures. Sur la période 2000-2008, la part des bacheliers économiques dans les disciplines universitaires de droit, sciences politiques ou économie-gestion ne cesse de croître. Principal vivier des STS, les bacheliers technologiques y voient leur part diminuer tout au long de la période, alors que celle des bacheliers professionnels augmente. Trois filières restent quasi-exclusivement destinées aux bacheliers scientifiques : les écoles d'ingénieurs, les CPGE sciences et les études médicales.



Profil des nouveaux bacheliers entrant dans les principales filières du supérieur

Évolution 2000-2008

L'enseignement supérieur est marqué par une grande diversité d'établissements, dont l'organisation et les conditions d'admission varient selon la nature de l'établissement et les finalités des formations dispensées. Chaque année, les établissements d'enseignement supérieur accueillent des nouveaux bacheliers¹. Plusieurs voies principales de formation s'offrent à eux : les universités (hors IUT), les instituts universitaires de technologie (IUT), les sections de techniciens supérieurs (STS), les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), les écoles d'ingénieurs indépendantes des universités² et les écoles de commerce, gestion, vente, comptabilité. À la rentrée 2008, ils étaient 405 520 à s'inscrire dans l'enseignement supérieur dès l'obtention de leur baccalauréat, 176 280 à l'université (hors IUT), 44 850 en IUT, 40 340 en CPGE, 101 490 en STS et 42 560 dans les autres formations.

Au total, sur 100 nouveaux bacheliers (session 2008) inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en 2008-2009³ :

– 43,5 % s'inscrivent dans une filière générale en premier cycle universitaire (hors IUT) ;

– 56,5 % intègrent une filière sélective : CPGE (10 %), IUT (11 %), STS (25 %), écoles d'ingénieurs indépendantes des

universités et écoles de commerce, gestion, vente, comptabilité (4 %), écoles spécialisées recrutant directement après le baccalauréat (6,5 %).

Les bacheliers généraux s'orientent majoritairement vers les formations générales universitaires (53 %). Ils s'orientent également vers les filières sélectives avec l'objectif, pour beaucoup d'entre eux, de revenir ensuite en deuxième cycle à l'université. À l'inverse, un nombre élevé de bacheliers technologiques, a priori mieux adaptés aux formations professionnalisées courtes, sont inscrits en L1 (20,9 %). Ce pourcentage atteint 24,7 % des nouveaux inscrits en L1, pour les étudiants titulaires d'un baccalauréat STG. Ces bacheliers technologiques y suivent des études très différentes

1. L'étude porte sur les titulaires d'un baccalauréat. En conséquence, les étudiants étrangers intégrant l'enseignement supérieur sur titre étranger admis nationalement en équivalence ne sont pas pris en compte. Parmi les nouveaux entrants à l'université en première année de premier cycle, 5,5 % sont titulaires d'un titre étranger admis nationalement en équivalence.

2. Les écoles d'ingénieurs indépendantes des universités et les 17 écoles d'ingénieurs rattachées à un établissement (article 43 de la loi 84-52 du 26 janvier 1984 ou L719-10 du Code de l'éducation) sont comptabilisées dans les écoles d'ingénieurs. Les effectifs des écoles d'ingénieurs internes aux universités sont comptabilisés dans les effectifs universitaires.

3. Dans la Note d'Information sur les orientations post-baccalauréat (« Les orientations post-baccalauréat – Évolution de 2000 à 2007 », Note d'Information 09.15, MEN-DEPP, juin 2009), l'objectif était d'examiner l'influence de la série du baccalauréat sur le taux d'accès à l'enseignement supérieur.

Orientation des bacheliers 2008 poursuivant immédiatement dans l'enseignement supérieur selon la filière (en %)

	Université (hors IUT)	IUT	CPGE	STS	Écoles d'ingénieurs indépendantes des universités, écoles de commerce, gestion, vente, comptabilité	Autres formations (1)	Total	Taux de poursuite
Bac général	53,8	11	13,8	9	5,2	7,2	100,0	99,7
Bac technologique	20,9	13	1,8	57	1,2	6,1	100,0	75,5
Bac professionnel	20	3,2	0	74,4	0,3	2,1	100,0	23,4
Total	43,5	11,1	9,9	25	3,9	6,6	100,0	78,2

Lecture : 23,4 % des bacheliers professionnels poursuivent dans l'enseignement supérieur. Parmi ceux-ci, 74,4 % poursuivent en STS.

(1) Les « autres formations » correspondant aux nouveaux bacheliers inscrits en établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités (écoles de notariat, architecture, spécialités diverses), en écoles d'art et de la culture, en facultés privées, en écoles paramédicales (données 2007-2008) et de formations sociales (données 2006-2007) ne sont pas reprises dans l'étude.

de celles auxquelles les a préparés le secondaire.

Tous ces nouveaux bacheliers qui continuent dans le supérieur ont des profils différents selon les filières de formation.

Un éclairage complémentaire, par rapport à l'orientation présentée dans le tableau ci-dessus, permet de regarder, dans chacune, des principales filières, la répartition par série des nouveaux bacheliers entrant dans l'enseignement supérieur. Les formations

générales de l'université d'une part, et les filières sélectives, d'autre part, sont détaillées par discipline ou secteur.

Les filières générales de l'université accueillent essentiellement des bacheliers généraux

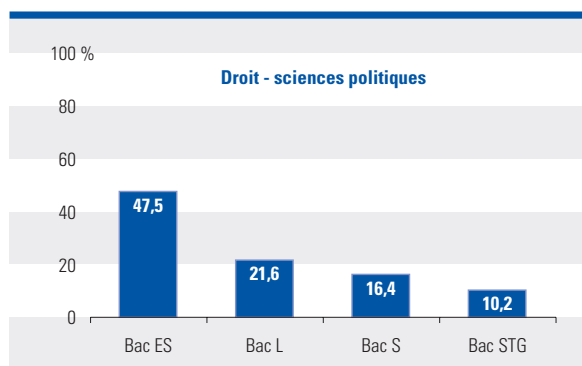
Plus de 80 % des étudiants inscrits pour la première fois à l'université hors IUT

ont obtenu un baccalauréat économique, littéraire ou scientifique.

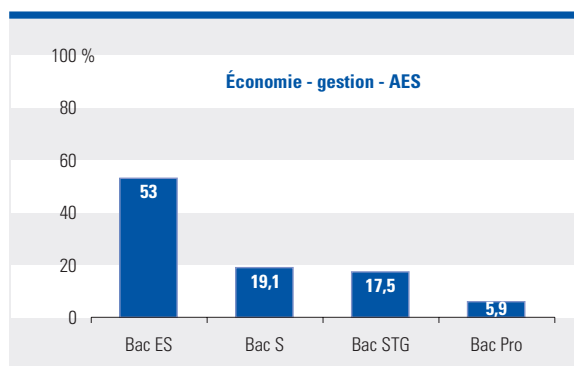
Droit-sciences politiques ou économie-gestion-AES : prédominance des bacheliers économiques

À la rentrée 2008, la filière « droit, sciences politiques » accueille en première année 29 800 nouveaux bacheliers, la filière « économie, gestion, AES » en accueille 21 410.

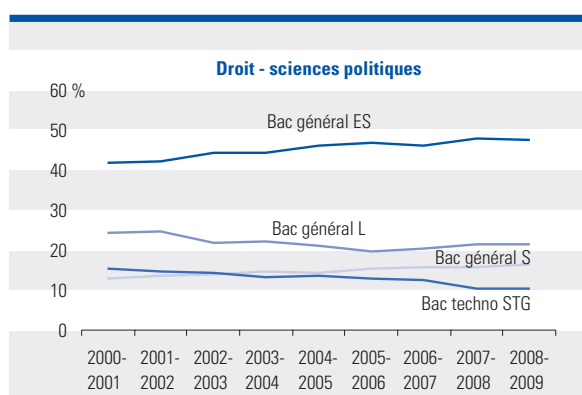
Nouveaux bacheliers inscrits en première année de premier cycle universitaire (en %)



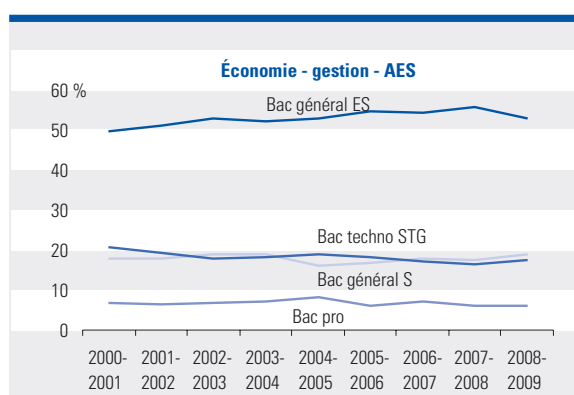
Source : MESR DGESIP/DGRI SIES



Source : MESR DGESIP/DGRI SIES



Source : MESR DGESIP/DGRI SIES



Source : MESR DGESIP/DGRI SIES

Les bacheliers de la session 2008 inscrits dans ces deux filières ont des origines scolaires assez proches. Ils se caractérisent par une prédominance de bacheliers économiques (47,5 % pour « droit, sciences politiques » et 53 % pour « économie, gestion, AES ») et un recrutement plus diversifié des séries : quatre séries totalisant 95 % des inscrits dans chacune de ces filières. À l'inverse, la série scientifique, à elle seule, atteint le même pourcentage en CPGE sciences ou en écoles d'ingénieurs. En « droit sciences politiques », un étudiant sur cinq est titulaire d'un baccalauréat littéraire et en « économie, gestion AES », un sur cinq d'un baccalauréat scientifique. Les bacheliers STG⁴ sont fortement représentés dans ces deux filières : ils représentent 10 % des nouveaux bacheliers en « droit, sciences politiques » et 18 % en « économie, gestion, AES ». Entre 2000 et 2008, la part des bacheliers de la série économique passe de 41,7 %

en 2000 à 47,5 % en 2008 pour « droit, sciences politiques » et de 49,7 % à 53 % pour « économie, gestion, AES ». La part des bacheliers de la série S progresse uniquement en « droit, sciences politiques », mais dans une moindre mesure.

Lettres, langues, sciences humaines et art : prédominance des bacheliers littéraires

En 2008, 58 910 nouveaux bacheliers sont inscrits dans la filière sciences humaines (43,5 %), langues (34,5 %), lettres (12 %) et art (10 %). Ces études restent le débouché essentiel des bacheliers littéraires puisqu'ils représentent 43 % des inscrits de cette discipline. Un étudiant sur quatre est titulaire d'un baccalauréat économique. Les deux autres séries (S et STG) affichent chacune 10 % des nouveaux bacheliers inscrits à l'université en filière littéraire.

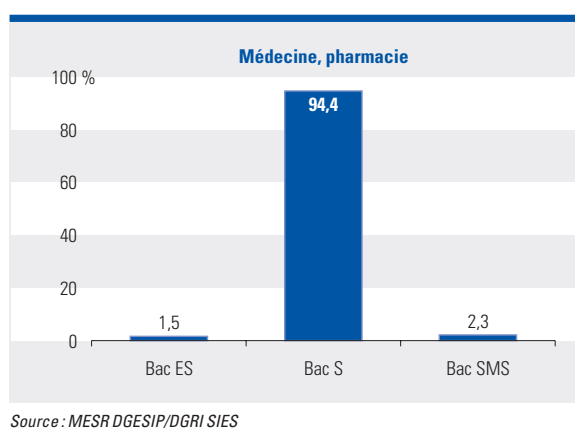
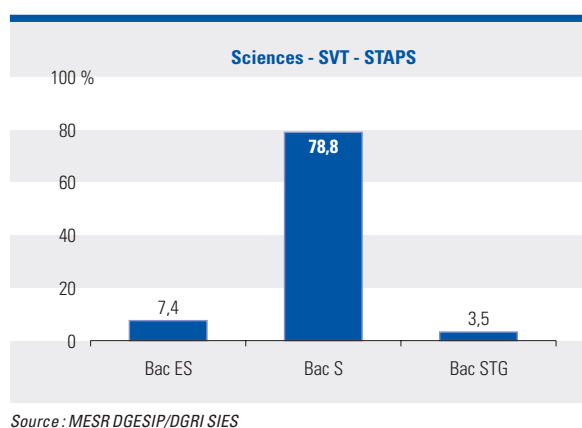
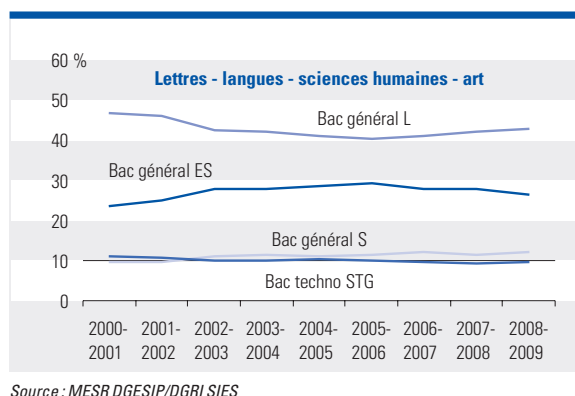
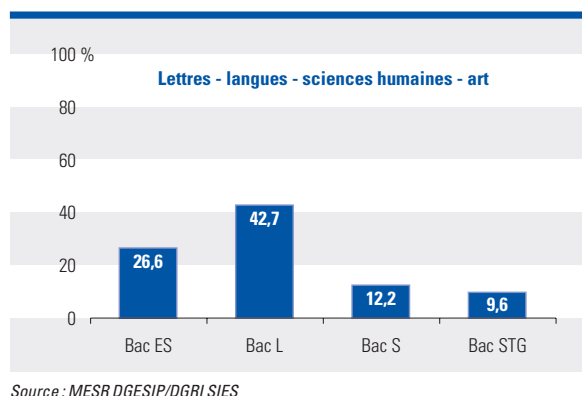
Sur la période 2000-2008, les bacheliers littéraires demeurent les plus nombreux. Cependant, leur part a diminué de 7 points en première partie de période, passant de 47 % en 2000 à 40 % en 2005. Elle s'est ensuite redressée en seconde partie de période pour atteindre 43 % en 2008, niveau inférieur à celui de 2000. Par complémentarité, la part des bacheliers économiques suit une évolution inverse de celle des bacheliers littéraires.

Sciences (dont écoles d'ingénieurs internes aux universités)-SVT-STAPS : huit étudiants sur dix titulaires d'un baccalauréat scientifique. Médecine, pharmacie : presque exclusivement des bacheliers scientifiques

À la rentrée 2008, 33 940 nouveaux bacheliers sont inscrits en L1 sciences (60 %),

4. STT, sciences et technologies tertiaires pour les sessions antérieures à 2007.

Nouveaux bacheliers inscrits en première année de premier cycle universitaire (en %)



SVT (science de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers 20 %) et STAPS (sciences et techniques des activités physiques et sportives 20 %). La population de ces nouveaux bacheliers inscrits en première année est constituée majoritairement de bacheliers scientifiques (79 %). Ce pourcentage atteint même 88 % en sciences et SVT. L'exclusivité est presque atteinte avec 94 % des étudiants en première année de médecine-pharmacie titulaires d'un baccalauréat scientifique. Ils sont 32 220 à s'être inscrits dans cette filière, dont 86 % en médecine. Sur la période d'observation 2000-2008, la part des bacheliers scientifiques pour Sciences, SVT, STAPS ou médecine est restée stable.

Les filières sélectives : IUT, STS, CPGE, écoles de commerce, gestion, vente, comptabilité et écoles d'ingénieurs indépendantes des universités

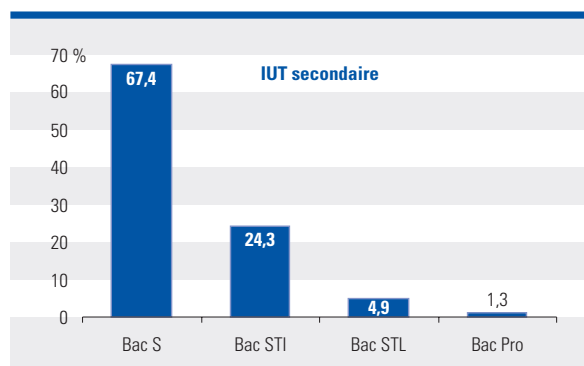
Ces filières sont accessibles après le baccalauréat et pratiquent une sélection d'entrée (sur dossier, avec parfois des entretiens, épreuves écrites ou concours). À l'exception des STS qui accueillent majoritairement des bacheliers technologiques, les autres filières reçoivent essentiellement des bacheliers généraux.

Les IUT accueillent essentiellement des bacheliers généraux (68,5 %)

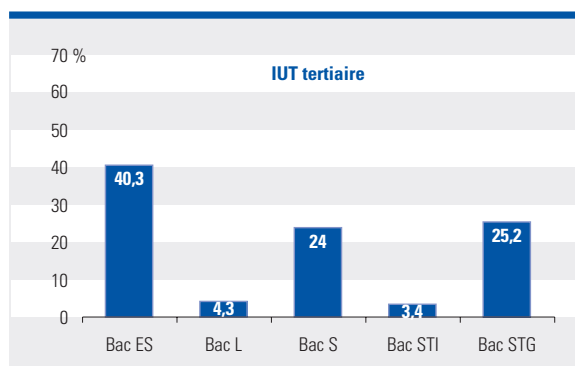
Chaque année, les instituts universitaires de technologie (IUT) accueillent des nouveaux bacheliers. À la rentrée 2008, ils étaient 44 850 à s'inscrire dès l'obtention

de leur baccalauréat, dont 18 600 en secteur secondaire et 26 250 en secteur tertiaire. Ces étudiants inscrits en IUT détiennent majoritairement un baccalauréat général. Cependant les profils des nouveaux bacheliers accueillis sont différents selon les secteurs secondaire ou tertiaire. Ce sont principalement des bacheliers scientifiques (67,4 %) et des bacheliers technologiques des « sciences et techniques industrielles STI » (24,3 %) qui poursuivent en secteur secondaire. Les bacheliers scientifiques sont moins nombreux dans le secteur tertiaire (24 %). Le secteur tertiaire accueille aussi des bacheliers économiques (40,3 %) et de « sciences et technologies de gestion STG » (25,2 %). Ces nouveaux bacheliers inscrits en IUT secondaire sont, pour plus des deux tiers, des bacheliers scientifiques. Leur part, bien que diminuant en milieu de période, marque une reprise au cours des trois dernières rentrées. En IUT tertiaire, une légère

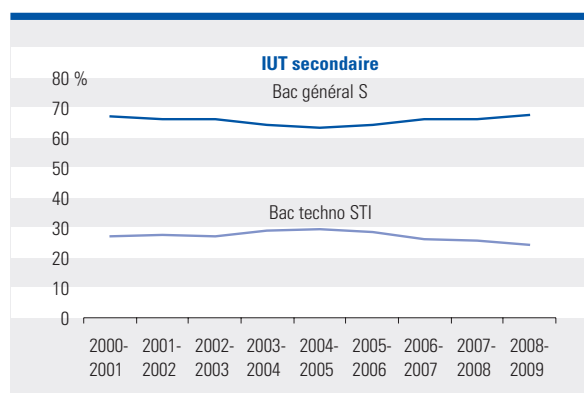
Nouveaux bacheliers inscrits en première année d'IUT



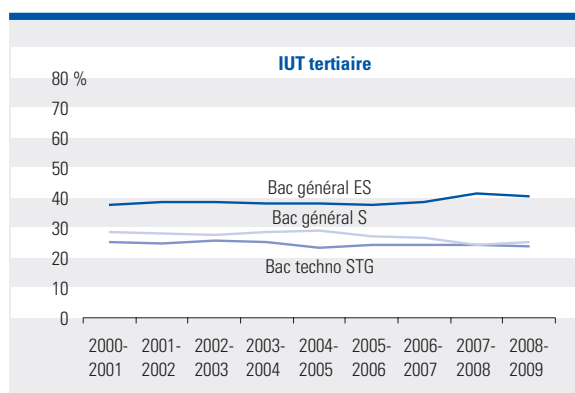
Source : MESR DGESIP/DGRI SIES



Source : MESR DGESIP/DGRI SIES



Source : MESR DGESIP/DGRI SIES



Source : MESR DGESIP/DGRI SIES

croissance de la part de bacheliers économiques entraîne une baisse de la part des bacheliers scientifiques, celle des bacheliers STG étant pratiquement stable sur toute la période.

Les bacheliers généraux restent très largement prioritaires dans le recrutement des IUT.

Les STS accueillent essentiellement des bacheliers technologiques

À la rentrée 2008, 101 500 étudiants s'inscrivent en sections de techniciens supérieurs (STS), dont 36 150 en production et 65 350 en services. Ils sont principalement titulaires d'un baccalauréat technologique (série STI pour le secteur de la production, série STG pour le secteur des services) ou professionnel.

Principal vivier des STS, les bacheliers technologiques voient leur part diminuer sur la période 2000-2008. En 2008, 58 500 bacheliers technologiques entraînent

en première année de STS alors qu'ils étaient 68 000 en 2000, soit une baisse de 14 %.

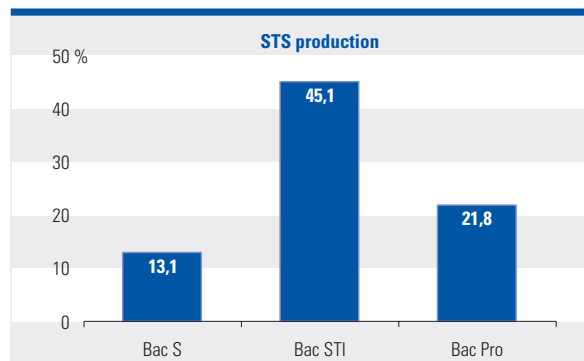
Le nombre d'étudiants titulaires d'un baccalauréat professionnel à la session 2008 et inscrits immédiatement dans l'enseignement supérieur s'élève à 18 000 étudiants. Ce nombre est en hausse chaque année depuis la rentrée 2000, avec un doublement des effectifs entre 2000 et 2008.

Plus de 50 % des nouveaux inscrits en STS production sont des bacheliers STI. Cette part baisse tout au long de la période, en s'accroissant sur les trois dernières années pour arriver au-dessous du seuil des 50 %. Il en est de même pour les bacheliers STG en STS services. En contrepartie, la part des bacheliers scientifiques en « STS production » ou des bacheliers économiques en « STS services » croît de 2006 à 2008, celle des bacheliers professionnels augmente régulièrement sur toute la période.

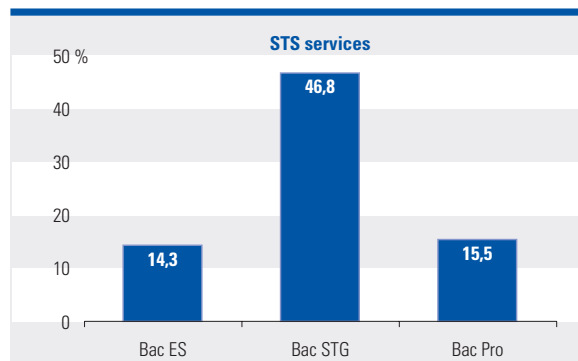
Les CPGE et les cycles préparatoires intégrés des écoles d'ingénieurs indépendantes des universités

Les 40 340 bacheliers 2008 inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) à la rentrée 2008 sont essentiellement des bacheliers généraux dont les proportions varient selon la classe préparatoire suivie. Les classes préparatoires économiques et commerciales (25 % des inscrits en première année de CPGE) préparent aux concours des écoles supérieures de commerce et de gestion et de l'École normale supérieure de Cachan. Elles recrutent essentiellement des bacheliers S (48,4 %) ou ES (41,9 %) mais, également, des bacheliers STG (9 %). Les classes préparatoires littéraires (16 %) préparent aux concours des écoles normales supérieures, de l'École nationale des chartes, des écoles supérieures de commerce et de gestion, des écoles de

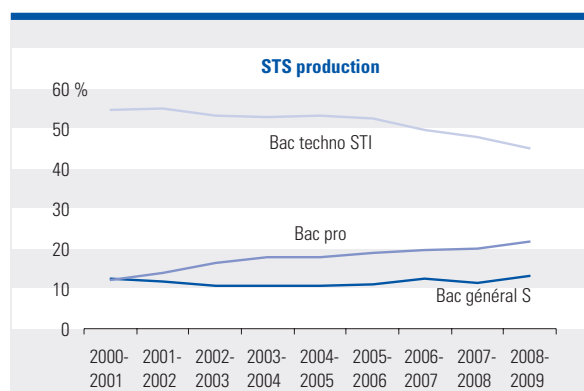
Nouveaux bacheliers inscrits en première année de STS



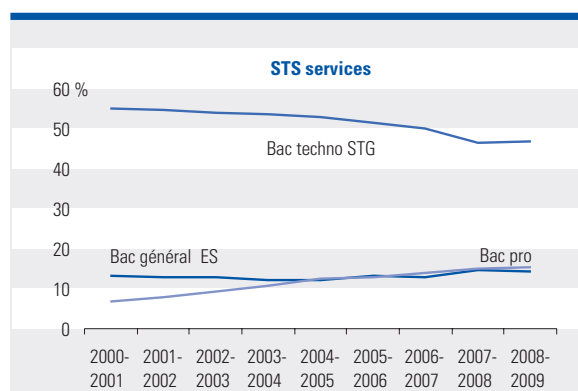
Source : MESR DGESIP/DGRI SIES



Source : MESR DGESIP/DGRI SIES



Source : MESR DGESIP/DGRI SIES



Source : MESR DGESIP/DGRI SIES

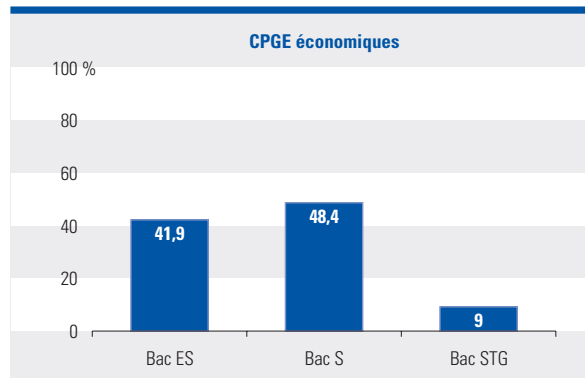
journalisme et des instituts d'études politiques. Elles reçoivent principalement des bacheliers littéraires (59 %), ainsi que 20 % de bacheliers scientifiques ou économiques. Les nouveaux bacheliers qui intègrent une CPGE sciences (59 %) sont exclusivement des bacheliers scientifiques.

6 600 nouveaux bacheliers s'inscrivent en cycle préparatoire intégré d'écoles d'ingénieurs indépendantes des universités⁵. Comme pour les CPGE scientifiques, la proportion de bacheliers scientifiques de ces écoles est identique (96,1 %). Les 4 % restants sont titulaires d'un baccalauréat STI.

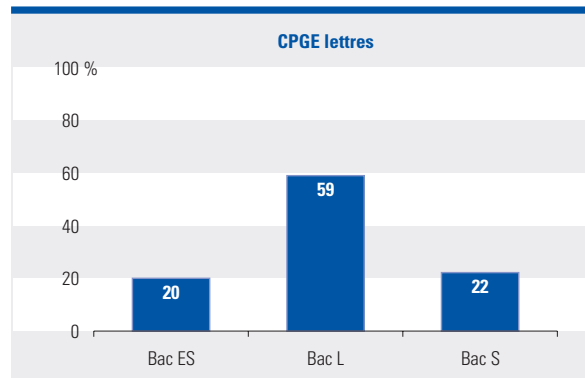
De 2000-2008, l'écart des parts des bacheliers S et ES des CPGE économiques se réduit en deuxième moitié de période, montrant une stabilité de la part de la série S, tandis que celle des bacheliers ES baisse au cours des deux dernières rentrées universitaires.

5. Y compris les deux premières années des écoles en cinq ans.

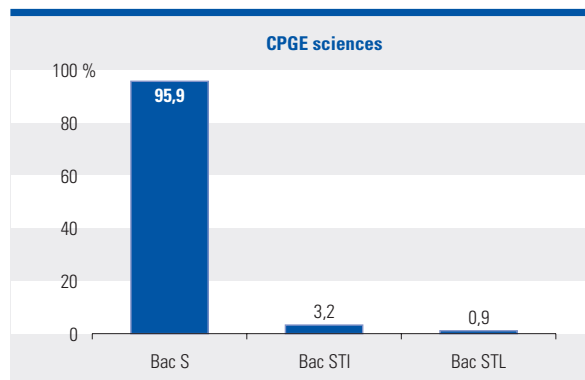
Nouveaux bacheliers inscrits en première année de CPGE ou de cycle préparatoire intégré (en %)



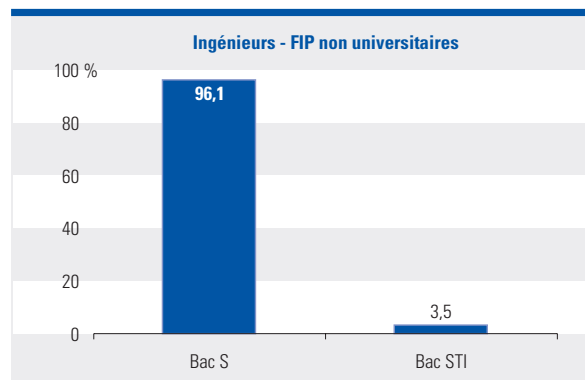
Source : MESR DGESIP/DGRI SIES



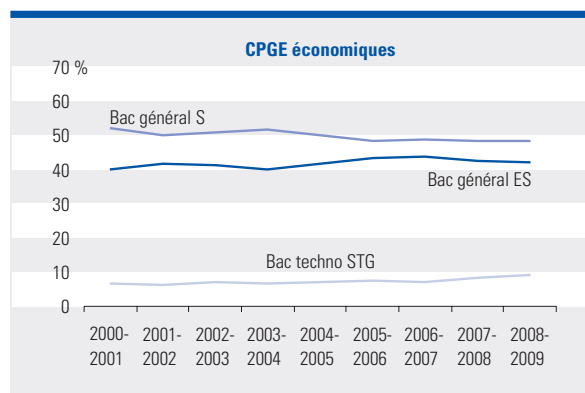
Source : MESR DGESIP/DGRI SIES



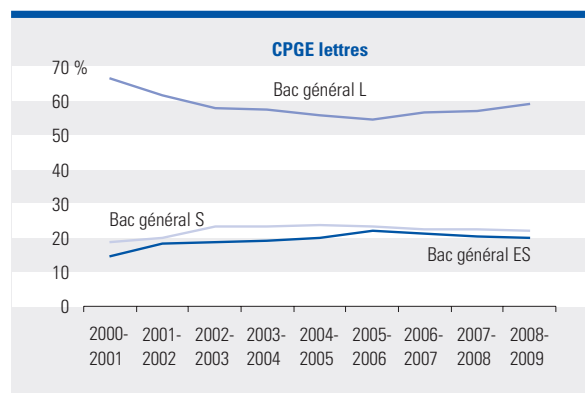
Source : MESR DGESIP/DGRI SIES



Source : MESR DGESIP/DGRI SIES

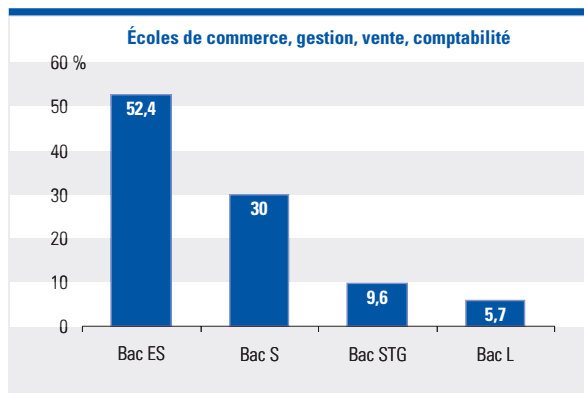


Source : MESR DGESIP/DGRI SIES

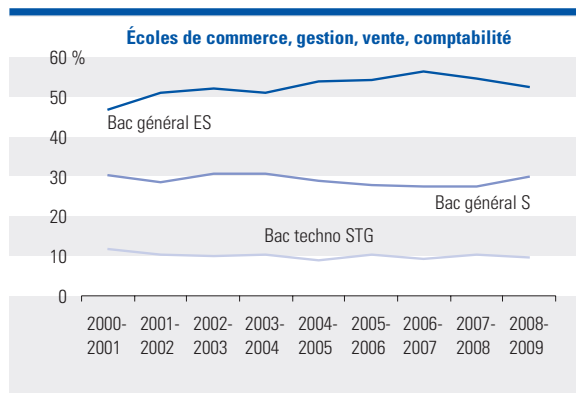


Source : MESR DGESIP/DGRI SIES

Nouveaux bacheliers inscrits en première année d'écoles de commerce, gestion, vente, comptabilité (en %)



Source : MESR DGESIP/DGRI SIES



Source : MESR DGESIP/DGRI SIES

Sur la même période, les bacheliers littéraires sont majoritaires en CPGE lettres. Leur part baisse sur les six premières années, passant de 66,5 % en 2000 à 54,6 % en 2005. Elle progresse dès 2006, pour atteindre 59 % en 2008.

La part des bacheliers scientifiques en CPGE sciences ou en cycle préparatoire intégré d'écoles est stable sur toute la période.

Les écoles de commerce, gestion, vente, comptabilité : plus d'un bachelier sur deux est titulaire d'un bac économique

Les écoles de commerce accueillent 9 200 nouveaux bacheliers à la rentrée 2008. Plus d'un bachelier sur deux est titulaire d'un baccalauréat économique, ce qui correspond à la même part que celle des formations universitaires en « économie - gestion - AES ». Cependant, la proportion

de bacheliers scientifiques est beaucoup plus élevée dans les écoles privées.

Ces écoles accueillent majoritairement des bacheliers économiques dont la tendance est à la hausse sur la période étudiée, à l'exception des deux dernières rentrées. La proportion de bacheliers S (30 %) ou de bacheliers STG (10 %) est stable sur cette même période. La part de bacheliers L a baissé de 2 points sur l'ensemble de la période.

Sylvaine Péan,
MESR DGESIP/DGRI SIES C1

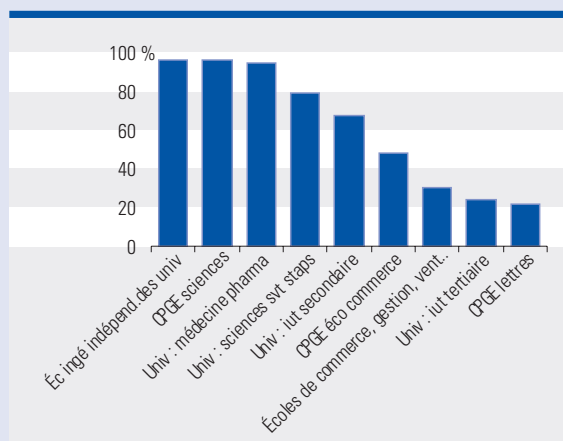
L'ouverture des filières aux différentes séries de baccalauréat

Pour finaliser cette note, une approche complémentaire permet d'analyser, pour chaque série de baccalauréat, la part des bacheliers de cette série dans les principales filières choisies. On peut ainsi caractériser le degré d'ouverture des différentes filières aux bacheliers d'une série donnée.

La représentation graphique ne retient que les filières où l'on trouve plus de 20 % de bacheliers d'une même série.

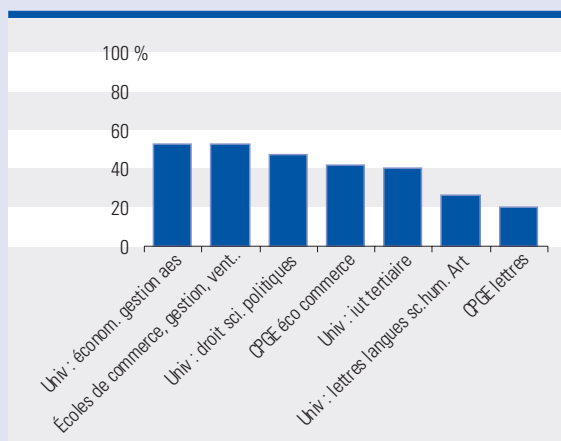
De nombreuses filières (neuf au total) sont largement ouvertes aux bacheliers de la série S. Trois filières accueillent exclusivement des bacheliers scientifiques. Il s'agit des écoles d'ingénieurs indépendantes des universités, des CPGE sciences et des études de santé à l'université. Trois autres filières, les disciplines universitaires de « sciences, SVT, STAPS », le secteur secondaire des IUT et les CPGE économiques et commerciales comptabilisent de 48 % à 79 % de bacheliers scientifiques.

Bacheliers généraux S



Source : MESR DGESIP/DGRI SIES

Bacheliers généraux ES



Source : MESR DGESIP/DGRI SIES

Les bacheliers économiques sont également bien représentés dans plusieurs formations (sept au total) mais aucune d'entre elles n'accueille exclusivement des bacheliers économiques. Ils sont plus de 50 % en filière universitaire « sciences économiques, gestion, AES » ainsi qu'en écoles de commerce, gestion, vente, comptabilité. Leur part se situe entre 40 % et 48 % en « droit, sciences politiques », en CPGE économie et en secteur tertiaire des IUT.

Trois filières accueillent plus de 20 % de bacheliers littéraires. C'est en CPGE lettres que la part de bacheliers L est la plus élevée (59 %).

Si l'on maintient le seuil des 20 % dans les séries technologiques ou professionnelles, les choix sont plus restreints avec, parfois, une seule filière pour les bacheliers professionnels. Le seuil retenu est finalement celui de 10 % pour les bacheliers technologiques

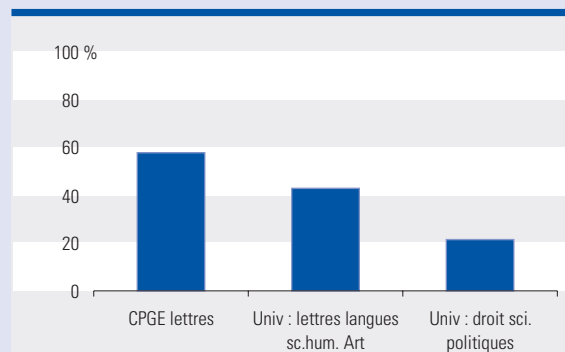
ou professionnels. Les séries technologiques non représentées ont donc tous leurs pourcentages sous le seuil des 10 %.

Quatre filières accueillent plus de 10 % de bacheliers technologiques STG. Ils sont 47 % en STS services, 25 % en IUT tertiaire, 17 % en économie, gestion, AES et 10 % en droit, sciences politiques.

Les bacheliers STI sont accueillis en STS production (45 % des nouveaux bacheliers inscrits en STS production sont des bacheliers STI) et en IUT secondaire (24 %).

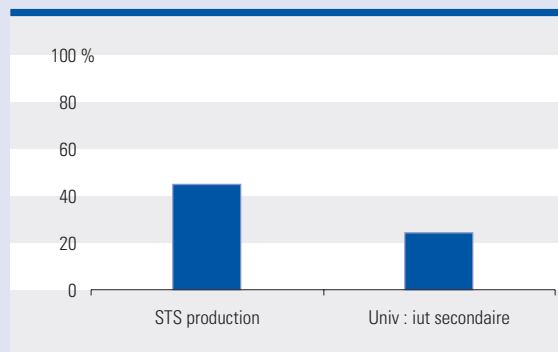
Les bacheliers professionnels représentent 22 % des nouveaux bacheliers inscrits en STS production et 15 % en STS services.

Bacheliers généraux L



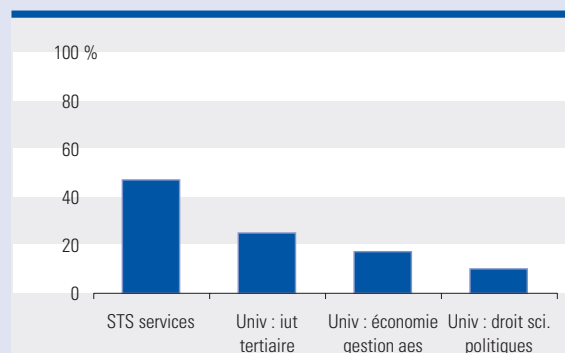
Source : MESR DGESIP/DGRI SIES

Bacheliers technologiques STI



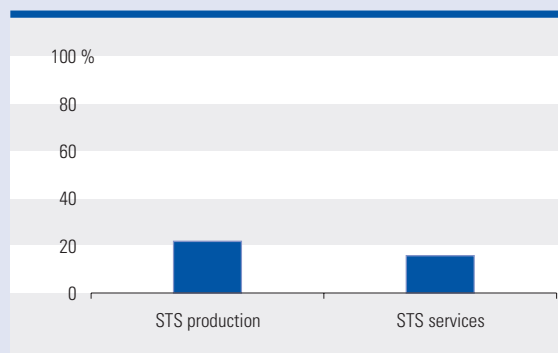
Source : MESR DGESIP/DGRI SIES

Bacheliers technologiques STG



Source : MESR DGESIP/DGRI SIES

Bacheliers professionnels



Source : MESR DGESIP/DGRI SIES

Sources et champ

Sources. SISE (Système d'information sur le suivi des étudiants) : les universités, les écoles d'ingénieurs indépendantes des universités, les écoles de commerce, gestion, vente, comptabilité.

SCOLARITE (Système automatisé de gestion et d'information des élèves des établissements du second degré) et de SCOLEGE (données des établissements privés hors contrat non rattachés au système d'information SCOLARITE) : les classes préparatoires aux grandes écoles et les sections de techniciens supérieurs.

Champ. France métropolitaine + DOM

Pour en savoir plus

« Les orientations post-baccalauréat – Évolution de 2000 à 2007 », *Note d'Information 09.15*, MEN-DEPP, juin 2009.

www.education.gouv.fr
www.enseignementsup-recherche.gouv.fr